

Guide de l'étudiant

2016 | 2017

La vice-présidence étudiante assure un rôle d'interface entre les étudiants et les instances et composantes de l'université. La mise en place d'une vice-présidence étudiante exprime la volonté de notre université d'associer pleinement les étudiants à la vie universitaire. En effet, l'université est un lieu de transmission du savoir et des connaissances, mais aussi un espace d'engagement citoyen, syndical et associatif.

Le vice-président étudiant est élu au sein du conseil académique, il veille, avec l'ensemble des élus à réunir les conditions nécessaires à la réussite des étudiants de notre université et à l'amélioration de la vie étudiante.

Le vice-président étudiant préside le bureau de la vie étudiante qui regroupe l'ensemble des élus étudiants de l'université. C'est grâce à un travail quotidien et collectif que les élus étudiants militent pour répondre aux attentes des étudiants en termes d'accueil et d'accompagnement, d'information et d'animation de la vie du campus.

Le vice-président veille à l'amélioration de la démocratie étudiante et à la participation de la communauté estudiantine à la vie de l'établissement. Il représente l'université et ses étudiants auprès des différents partenaires de la vie étudiante.

Le rôle du vice-président étudiant est aussi de défendre les droits des étudiants. N'hésitez pas à le contacter pour toute difficulté individuelle ou collective.

Contact :
Maison de l'étudiant – Salle ME-07
Tél. 01 49 40 71 49
vpe@univ-paris8.fr



INTRODUCTION

Bienvenue à Paris 8



L'université Paris 8 est l'une des treize universités françaises à dominantes sciences humaines et sociales. Sa mission est de vous offrir une formation supérieure de haute qualité, la possibilité de développer une analyse critique du monde contemporain, une ouverture sur la vie citoyenne, vous offrir tous les moyens d'acquérir des savoirs et des compétences qui garantissent votre insertion sociale et professionnelle.

Avec les collectivités locales, au premier rang desquelles la ville de Saint-Denis, la communauté d'agglomération Plaine Commune et le Conseil départemental, Paris 8 partage de nombreuses préoccupations dans le domaine social, éducatif, culturel, urbain et économique. Elles sont à l'origine de multiples partenariats permettant à notre université de renforcer son ancrage territorial et de favoriser l'aide à la réussite de chacun.

Notre établissement encourage également le développement de la vie associative du campus afin que ces associations soient autant de relais dans le territoire qui est le nôtre. Cette vie associative fait de Paris 8 un lieu de débat, de réflexion et de création permanents.

Dans ce « territoire de la création », nous nous inscrivons au nombre des acteurs des révolutions à l'œuvre.

L'université Paris 8 est également engagée depuis 2012 avec l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense au sein de la communauté d'universités et établissements (COMUE) Paris Lumière. Cette COMUE associe de nombreux partenaires, notamment culturels, et permet à notre collaboration d'avoir une identité forgée à la fois par le caractère de nos établissements respectifs, et par la force de nos projets communs. Ces projets universitaires dynamisent nos territoires et sont propres à favoriser le développement d'emplois qualifiés qui correspondent à vos études.

Notre établissement est membre fondateur du campus Condorcet situé à Aubervilliers. Il s'agit d'un nouvel outil pour les sciences humaines et sociales et d'un lieu d'échanges inter et transdisciplinaires, qui a vocation à devenir un pôle de référence pour les nombreux chercheurs français et étrangers qu'il accueillera à terme. Ainsi, vous rejoignez aussi un puissant moteur de synergie intellectuelle et scientifique au service du territoire.

Que chacun d'entre vous trouve à Paris 8 la voie de la réussite, un épanouissement intellectuel, une formation et un parcours qui ouvrent en grand les portes du monde professionnel.

Danielle Tartakowsky
Présidente de l'Université



INTRODUCTION

L'avenir c'est vous !

Chers étudiants, chères étudiantes,

Tout d'abord bienvenue à l'Université ! Quel plus beau moment de la vie que celui de l'entrée à l'Université ? S'ouvre à vous le champ des savoirs et de la culture ! Que vos études vous permettent de découvrir le monde, les autres et ainsi mieux vous connaître vous-même.

L'université est un lieu d'échanges, de partages et d'engagement. Je vous invite à vous investir activement dans vos études et dans la vie étudiante. Acteurs et actrices de la vie étudiante, je suis certain que vous y apprendrez beaucoup sur la construction de la vie en société.

Pour vivre pleinement sa vie d'étudiant, il reste encore de trop nombreux obstacles à surmonter : difficulté à trouver un logement ou à se soigner, dépendance vis-à-vis de sa famille ou d'un petit boulot.

Je souhaite que la jeunesse en formation puisse enfin bénéficier d'un statut et devenir ainsi autonome. Il faut s'en donner les moyens et ne plus considérer la jeunesse comme un poids pour la société mais comme une richesse pour notre pays.

Notre département est le département le plus jeune de France, c'est pourquoi, nous avons placé l'Éducation au cœur des priorités de notre action : plan exceptionnel d'investissement sans précédent pour les collèges, développement de nombreuses actions éducatives, accompagnement d'associations en lien avec la jeunesse. Ici, à Paris 8, nous avons souhaité participer à la démarche de « prépa d'été » pour accompagner les nouveaux étudiants dans leurs premiers pas à l'université.

Je suis convaincu qu'une jeunesse éduquée, formée, qualifiée, sera mieux à même de s'épanouir et de réussir dans la vie. Je souhaite également que notre territoire soit un territoire où les gens se sentent bien, puissent y vivre, y faire des activités diverses – sportives et culturelles.

Notre territoire est un territoire d'avenir, construisons-le ensemble !

Je vous souhaite une belle année universitaire et une grande réussite dans vos études.

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis



INTRODUCTION

Saint-Denis s'ouvre à vous

Chères étudiantes et chers étudiants,

Paris 8 est une université unique. Elle se différencie par son ouverture sur le monde, sa diversité scientifique, son effervescence intellectuelle et son engagement dans les grandes mobilisations sociales. Saint-Denis est une ville tout aussi originale, à la fois cosmopolite, jeune, progressiste, créative et dynamique. L'interaction entre le monde universitaire et ce territoire populaire en plein renouveau est une source originale d'enrichissements mutuels.

Je vous souhaite ainsi la bienvenue et vous invite à découvrir les multiples facettes de cette ville, dont ce guide illustre la très grande richesse. Du cinéma municipal *L'Ecran* aux ateliers d'artistes du 6B et de la Briche, en passant par les événements proposés dans les quartiers populaires ou les festivals de musique classique et hip-hop, Saint-Denis et ses nombreuses activités locales s'offrent à vous.

N'hésitez pas à participer aux projets et aux initiatives du territoire, qu'il s'agisse de projets associatifs, de fêtes, de rencontres de quartier, de soutien scolaire... La Ville vous accompagne dans votre engagement à Saint-Denis avec le dispositif « Engagement étudiant solidaire », mis en place en 2015 pour soutenir financièrement les étudiants dionysiens qui s'investiront dans la vie associative locale.

Avec 50 000 habitants âgés de moins de trente ans et 30 000 étudiants qui s'y rendent quotidiennement, le futur de la ville se construit principalement par la jeunesse. L'ouverture prochaine du Campus Condorcet, préfigurée par celle de la Maison des sciences de l'Homme, annonce justement un avenir universitaire très prometteur à Saint-Denis.

Je vous souhaite à toutes et à tous de nombreuses découvertes ainsi que mes meilleurs vœux de réussite dans votre parcours.

Didier Paillard

Maire de Saint-Denis

Vice-président de Plaine Commune

Membre du Conseil d'administration de l'université Paris 8



INTRODUCTION

Un territoire tourné vers l'avenir

L'université Paris 8 où vous engagez vos études se situe sur un territoire qui a choisi la coopération pour ouvrir à tous des perspectives plus larges. 9 villes ont mutualisé leurs atouts au sein de Plaine Commune, l'un des principaux territoires de la Métropole du Grand Paris en Île-de-France (411 000 habitants, 30 000 entreprises, 180 000 salariés) et un véritable bassin de vie. En 2013, la ville de Saint-Ouen a intégré Plaine Commune, ce qui vaut à cette dernière de multiplier ses frontières avec Paris et le département des Hauts-de-Seine.

Je souhaite que vous puissiez profiter des atouts de l'ensemble de ce territoire notamment des équipements publics qui y sont implantés ou s'y implanteront dans les prochaines années, mais aussi de la vie culturelle riche et diverse qui vous est ouverte. Labellisée Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Plaine Commune propose également un patrimoine historique, architectural et naturel très riche, à découvrir et redécouvrir.

Vous êtes partie prenante du deuxième pôle universitaire (après Paris) de l'Île-de-France : les deux universités Paris 8 et Paris 13 Nord¹ (Villetaneuse) rassemblent 45 000 étudiants, 1 700 enseignants-chercheurs, 70 laboratoires de recherche en sciences exactes et en sciences humaines. Un pôle qui se développe (en particulier sur la Plaine Saint-Denis, dont le CNAM et la MSH sont des éléments majeurs) sur des synergies rendues possibles par les réseaux qui se sont constitués.

Que dire aujourd'hui des perspectives de développement qui se présentent, avec l'ambition scientifique de la communauté d'universités et établissements (COMUE) « Université Paris Lumières » regroupant les deux universités Paris Ouest Nanterre La Défense et Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

Le territoire se dote d'une nouvelle réalisation d'envergure, intitulée : le Campus Condorcet Paris-Aubervilliers, qui réunira universités et grandes écoles en sciences sociales à Aubervilliers, Paris et Saint-Denis, préfiguré par la MSH Paris Nord, qui a ouvert ses portes en avril 2015. Ce site se développera en synergie avec les nombreuses activités présentes sur le territoire, tout en confortant les campus de Paris 8, de Paris 13 et de celui du CNAM.

Vous êtes aussi au cœur d'un territoire, qui au sein de la métropole francilienne, va construire, un pôle de développement de rang mondial, sur les industries de la création, tant sur les champs de l'audiovisuel, du cinéma, de l'animation numérique, des jeux vidéo que sur ceux des cultures urbaines, de la mode et de l'artisanat d'art.

D'avance je vous invite à un rendez-vous annuel, en octobre, dans le cadre de la fête de la science « Savante Banlieue » qui met en valeur tout le potentiel universitaire et de recherche de notre territoire.

Je vous souhaite un parcours universitaire et personnel le plus riche possible, sur un territoire qui offre de belles perspectives d'avenir notamment en termes de recherche, de création et d'innovation.

Patrick Braouezec
Président de Plaine Commune

1. Au sein de la COMUE Sorbonne Paris Cité.



INTRODUCTION

Paris 8 en chiffres 2015-2016

Les étudiants (21 609)^{1,2,3,4}

UFR et instituts	Groupes de disciplines	Licences ² (L1-L2-L3)	Masters (M1-M2)	Divers ³	Total hors doctorats
UFR AES-EG	Administration, économie, gestion	997	320	0	1317
UFR ARTS	Disciplines artistiques, philosophie	2 687	1 344	126	4 157
UFR CC	Culture et communication	710	308	16	1 034
UFR DROIT	Droit	766	299	43	1 108
UFR ériTES	Géo, handicap	1 346	316	32	1 694
UFR LLCER-LEA	Langues, langues appliquées	460	426	3	889
UFR MITSIC	Maths, informatique, technologies	726	327	14	1 067
UFR PSYCHOLOGIE	Psychologie	195	191	13	399
UFR SDL	Sciences du langage	229	468	85	782
UFR SEPF	Sc. éducation, psychanalyse, FLE	343	210	1	554
UFR TEXTES ET SOCIÉTÉS	Histoire, littératures, sc. politique, sociologie	1 370	504	65	1 939
IED (enseignement à distance)	Psychologie, droit, sc. éducation, informatique	3 307	860	75	4 242
IEE	Études européennes, commerce international	56	305	37	398
IFG	Géopolitique	0	181	0	181
IUT de Montreuil		582	0	0	582
IUT de Tremblay		268	0	0	268
TOTAL		14 042	6 059	510	20 611

Écoles doctorales	Doctorants ¹
ED Esthétique, sciences et technologies des arts	247
ED Cognition, langage, interaction	146
ED Pratiques et théories du sens	262
ED Sciences sociales	336
Hors ED Paris 8	7
TOTAL	998

Les personnels

Emplois de personnels enseignants et enseignants chercheurs (tous grades confondus)	899
Emplois de personnels BIATOSS (bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, services sociaux et de santé)	868

Les laboratoires et équipes de recherche

4 écoles doctorales
33 unités de recherche (8 Unités Mixtes de Recherche, 25 équipes d'accueil)

Source : service pilotage, statistiques et contrôle de gestion, effectifs inscrits au 15 janvier 2016.

1. Nombre d'inscriptions principales.
2. Dont licences professionnelles et DUT.
3. Divers : diplômes universitaires, formations internationales, préparations aux concours, auditeurs libres.
4. Hors composante Formation continue.

PRÉSENTATION DU GUIDE DE L'ÉTUDIANT DE PARIS 8



INTRODUCTION

- 3** Bienvenue à Paris 8
- 4** L'avenir c'est vous !
- 5** Saint-Denis s'ouvre à vous
- 6** Un territoire tourné vers l'avenir
- 7** Paris 8 en chiffres 2015-2016



SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

- 13** Situation géographique de l'Université
- 14** Moyens d'accès
- 15** Plan de Saint-Denis
- 16** Plan des bâtiments
- 18** Moyens d'accès aux IUT
- 19** Situation géographique des IUT
- 20** Implantation des UFR et de leurs composantes
- 25** Services utiles aux étudiants



ADMISSION ET INSCRIPTIONS

- 29** L'admission
- 35** Les inscriptions
- 37** L'enseignement à distance
- 38** Auditeur libre
- 39** La Sécurité sociale des étudiants



ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

- 43** Organisation générale des études
- 45** Architecture des études
- 46** Liste des diplômes délivrés



LA RECHERCHE

- 53** La recherche – La commission de la recherche
- 54** La direction des services de la recherche
- 55** Les écoles doctorales
- 56** acc&rs Paris-Nord (doctorants/chercheurs étrangers)
- 57** La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

5

STRUCTURES ET VIE DE L'UNIVERSITÉ

- 61 Composantes de l'Université
- 62 Fonctionnement de l'Université
- 64 Organigramme

6

SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

- 69 *Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle*
- 70 *La maison de l'étudiant*
- 71 *Le service de la vie étudiante*
- 74 *La bibliothèque universitaire*
- 77 *La formation continue*
- 79 *Accueil des adultes en reprise d'études*
- 80 *La validation des acquis*
- 81 *La démarche VAE diplômante à Paris 8*
- 82 *Alternance Université-Entreprise*
- 84 *Le bureau d'appui à la pédagogie numérique*
- 85 *Le bureau MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)*
- 86 *Le service des relations et de la coopération internationales (SERCI)*
- 89 *Les presses universitaires de Vincennes*
- 90 *Le service communication*
- 91 *Le service d'action culturelle et artistique*
- 93 *Le service universitaire des activités physiques et sportives*
- 94 *Le service accueil handicap*
- 95 *Le service social du CROUS*
- 96 *Les bourses et les aides sociales*
- 98 *Le logement universitaire*
- 99 *La restauration universitaire*
- 100 *L'infirmier*
- 101 *Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé*
- 102 *Vie associative et citoyenneté étudiante*
- 103 *Les associations étudiantes*
- 110 *Adresses utiles aux étudiants*

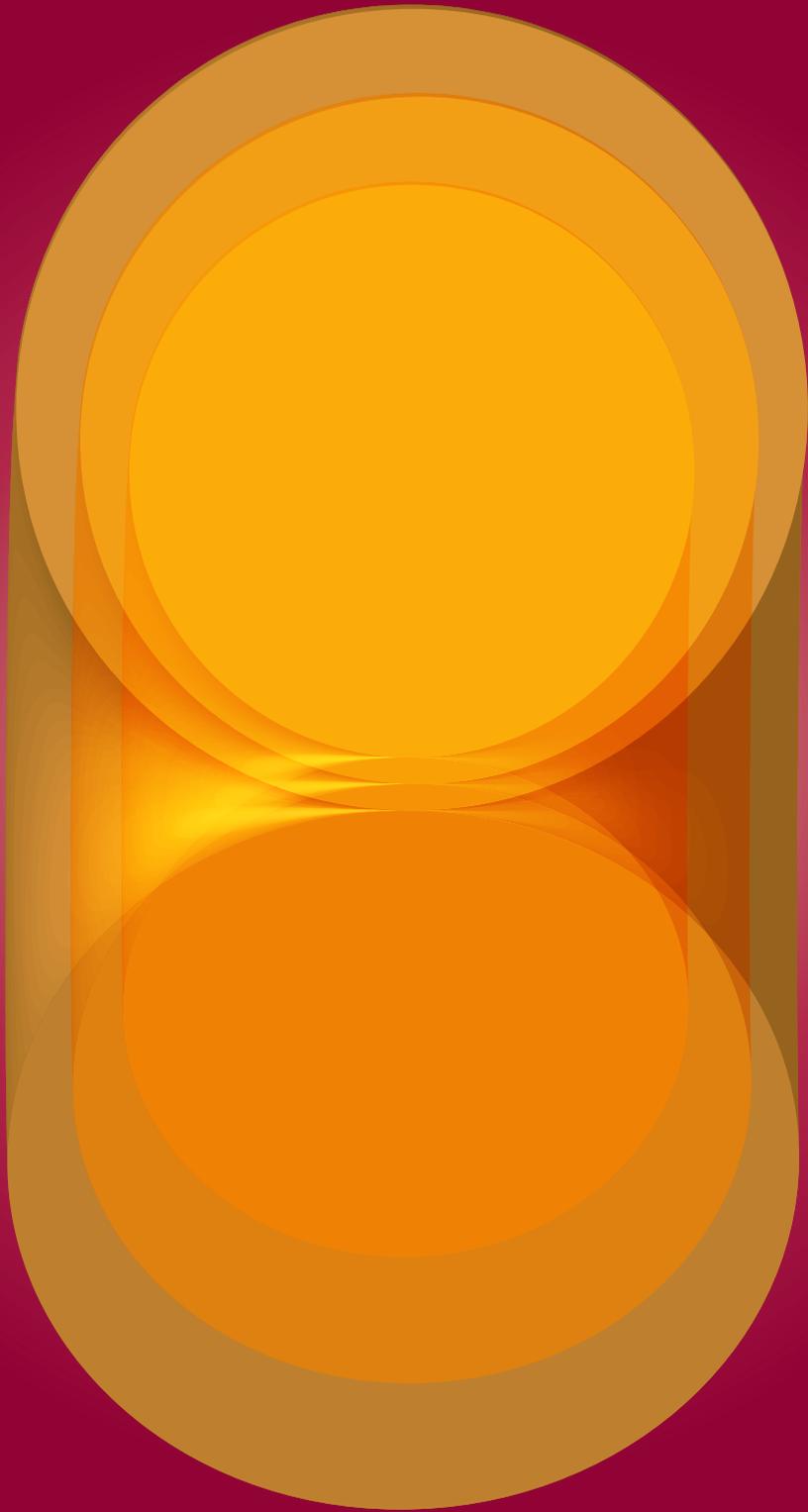
7

ÊTRE ÉTUDIANT À SAINT-DENIS

- 113 *Saint-Denis et son territoire*
- 114 *Saint-Denis : ville des rois morts et du peuple vivant !*

SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

- 13 ● Situation géographique de l'Université
- 14 ● Moyens d'accès
- 15 ● Plan de Saint-Denis
- 16 ● Plan des bâtiments
- 18 ● Moyens d'accès aux IUT
- 19 ● Situation géographique des IUT
- 20 ● Implantation des UFR
et de leurs composantes
- 25 ● Services utiles aux étudiants





SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

Situation géographique de l'Université

Le site principal de l'université Paris 8 est situé à Saint-Denis

Entrée de l'Université : rue Guynemer
(face au métro)

Adresse postale : 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex

Tél. 01 49 40 67 89

Le domaine public de l'université est ouvert librement aux étudiants, aux enseignants, au personnel BIATOSS de l'université. Les invités et intervenants extérieurs sont autorisés à y pénétrer pour assurer les fonctions ou interventions que nécessite leur présence (www.univ-paris8.fr/Reglement-interieur).

Le respect de ces règles contribue à la sécurité des usagers et l'université exercera tout recours judiciaire nécessaire à la sûreté de sa communauté.

Le service de sûreté exerce une permanence 365 jours sur 365, 24 h sur 24, pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Il est placé sous l'autorité du directeur de la logistique, il est à la disposition de tous les usagers de l'université.

Il est amené à prendre toutes les mesures de prévention ainsi qu'à effectuer toutes les interventions nécessaires.

- **Service sûreté** 01 49 40 66 66
Mél. onet@univ-paris8.fr
- **Sécurité incendie** 01 49 40 71 00



Moyens d'accès

Par le métro

- Ligne 13, Châtillon Montrouge – St-Denis Université, arrêt St-Denis Université

Par le tramway

- Ligne 1, Asnières Gennevilliers/ Les Courtilles – Noisy-le-Sec RER, arrêt Marché de St-Denis puis bus 255, arrêt St-Denis Université ou arrêt St-Denis Basilique, puis métro ligne 13, arrêt St-Denis Université

- Ligne 5, Garges-Sarcelles RER/SNCF – Marché de St-Denis, arrêt Guynemer, puis prendre rue Guynemer, 5 mn à pied de l'Université

Par le train et le RER

- Ligne de Paris-Nord, arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec la ligne d'autobus 255, arrêt St-Denis Université
- RER ligne D, Melun/Malesherbes – Orry-la-Ville, arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec la ligne du tramway T1, arrêt Basilique de St-Denis, puis métro ligne 13, arrêt St-Denis Université

Par la route

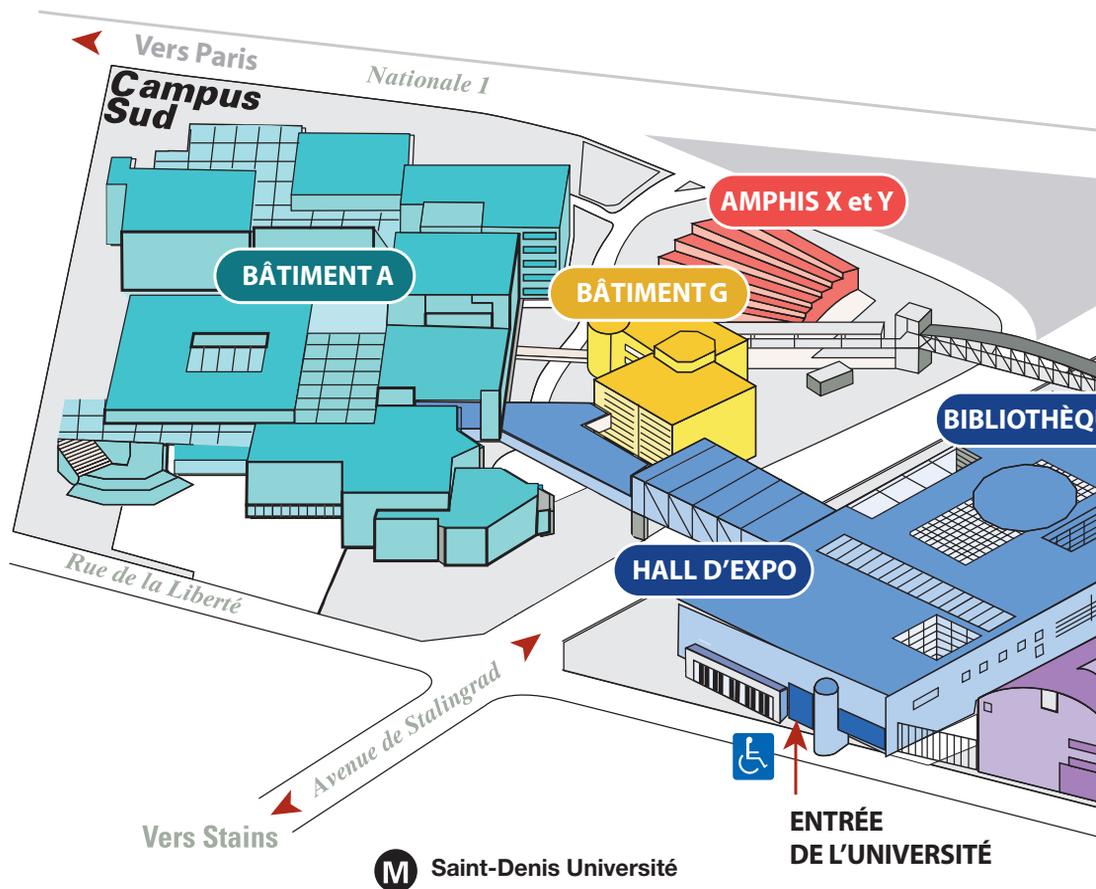
- De Paris : autoroute A1 (dite du Nord) à la Porte de la Chapelle, sortie n° 3 direction St-Denis Universités – Pierrefitte ; après le 4^e feu tricolore, prendre la bretelle à droite direction Stains – St-Denis Universités – Vélodrome
- De Lille : autoroute A1, sortie St-Denis, puis sortie St-Denis Universités – Pierrefitte – Villetaneuse
- De Beauvais : Nationale 1, sortie St-Denis Universités

Par l'autobus

- Arrêt St-Denis Université
 - ligne 11 (CIF), Goussainville – St-Denis Marché
 - ligne 253, Mairie de Stains – La Courneuve – Aubervilliers RER
 - ligne 255, Porte de Clignancourt – Stains-Les Prévoyants
 - ligne 256, Gare d'Enghien – St-Denis Université
 - ligne 268, Villiers-le-Bel RER – St-Denis Université
 - ligne 356, Deuil-la-Barre – Marché des Mortefontaines – St-Denis – ZAC Landy Nord
- Arrêt Roger Sémat
 - ligne 268, Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville RER – St-Denis Université
 - ligne 356, Deuil-la-Barre Marché des Mortefontaines – St-Denis – ZAC Landy Nord
- Arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec le bus 255, arrêt St-Denis Université
 - ligne 254, Gare d'Enghien – Gare de St-Denis

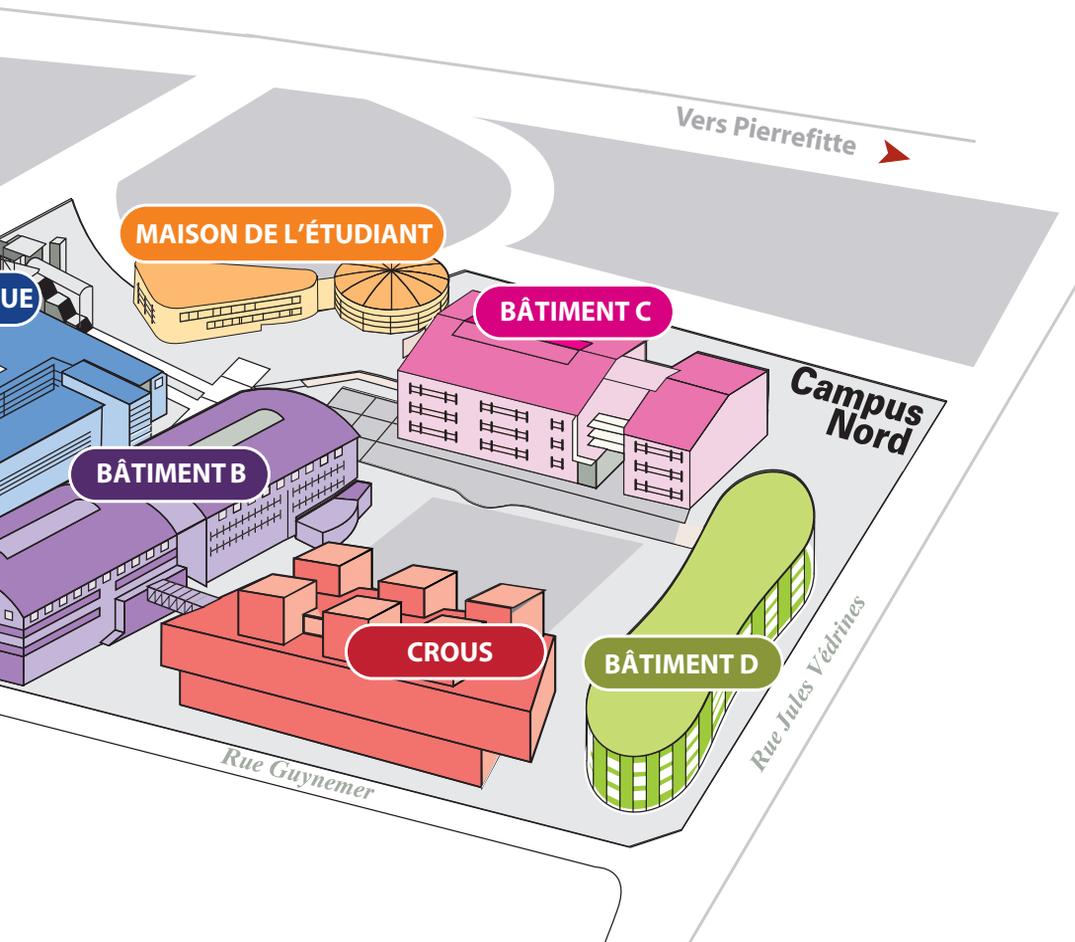


Plan des bâtiments



M Saint-Denis Université

B Bus : 11 (CIF) - 253
255 - 256 - 268 - 356



MAISON DE L'ÉTUDIANT

BÂTIMENT C

BÂTIMENT B

CROUS

BÂTIMENT D

Vers Pierrefitte

Campus Nord

Rue Guynemer

Rue Jules Védrynes



Moyens d'accès aux IUT



IUT de Montreuil

Par le RER

- Ligne A direction Marne-la-Vallée, arrêt Val-de-Fontenay, puis bus 122, arrêt Nouvelle France ou 301, arrêt les Ruffins

Par le métro

- Ligne 9, Pont de Sèvres – Mairie de Montreuil, arrêt Mairie de Montreuil, puis bus 122, arrêt Nouvelle France

Par la route

- Depuis la Porte de Bagnolet, autoroute A3 direction Lille, prendre la sortie S29 Montreuil-Ruffins puis prendre la direction Montreuil Th. Sueur, arrivé devant la station service BP continuer tout droit (légèrement à gauche). Au feu suivant tourner à droite, direction Fontenay-sous-Bois. Juste avant le feu suivant tourner à droite.



IUT de Tremblay-en-France

Par le RER

- Ligne B direction Mitry-Claye, arrêt Vert-Galant, puis bus 619 ou T'bus, arrêt IUT

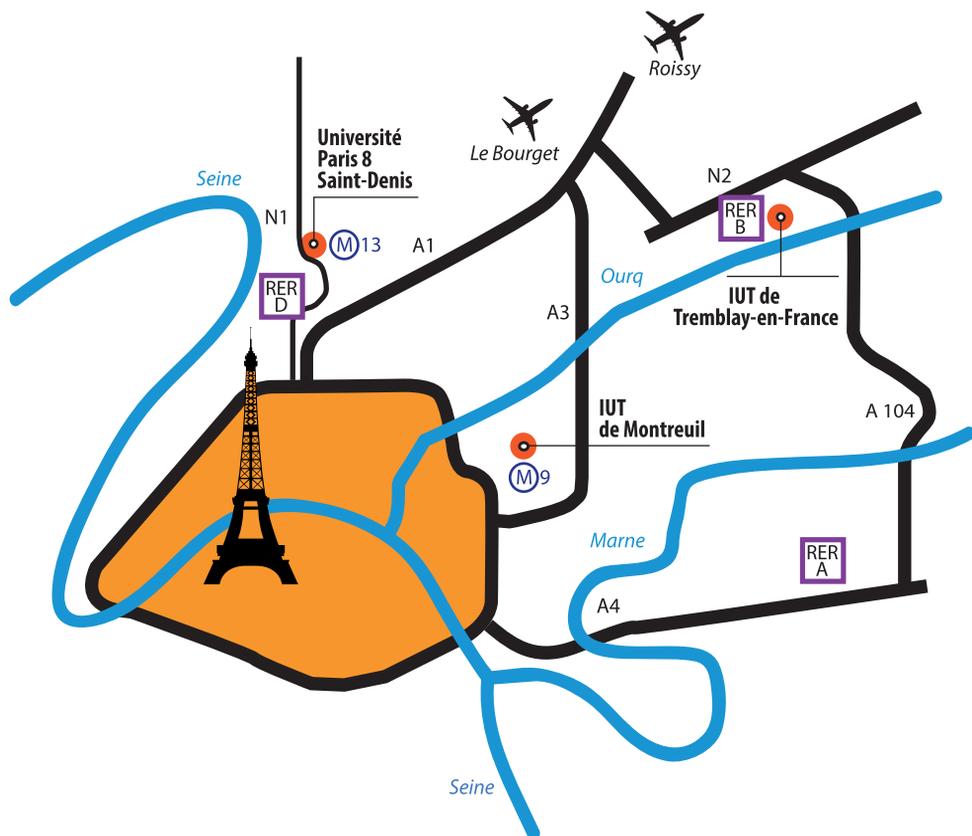
Par l'autobus

- Ligne 619, Gare Vert-Galant – Centre postal, arrêt IUT
- Ligne T'bus, Gare Vert-Galant – Vieux Pays ou Roissypole, arrêt IUT

Par la route

- Autoroute A 104, sortie Villepinte – Tremblay-en-France. Au rond-point, suivre Tremblay Vieux-Pays, puis prendre la direction IUT.

Situation géographique des IUT



● IUT de Montreuil

140 rue de la Nouvelle France
93100 Montreuil

● IUT de Tremblay-en-France

3 rue de la Râperie
93290 Tremblay-en-France



SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

Implantation des UFR et de leurs composantes

	Secrétariat		Téléphone 01 49 40 ...
	Bâtiment	Salle	
UFR – AES-Économie et gestion (AES-EG) www.ufr-aes-ecoges.univ-paris8.fr			
Directrice : Véronique de Saint-Giniez			
Responsable administrative : Marie-Line Chemin	D	109/110	72-54
Administration économique et sociale (L)	D	124	72-61
Économie et gestion (L)	D	102/103	73-79/73-81
Économie des organisations, parcours EM3P, EESS, HPE (M)	D	107	72-59/72-66
Management et commerce international, parcours Commerce extérieur trilingue (M)	D	107	72-66
Management, parcours Conseil en organisation et management du changement (M)	D	102	73-81
Monnaie, banque, finance, assurance (M)	D	107	72-59
UFR – Arts, philosophie, esthétique (ARTS) www.artweb.univ-paris8.fr			
Directrice : Cécile Sorin			
Responsable administratif : Jean-Paul Porge	A	137	66-21
Arts plastiques, musicologie (L)	A	120	66-00/65-70
Cinéma (L), théâtre (L1 – L2)	A	120	70-08/66-01
Philosophie (L – M)	A	029/030	66-25/66-13
Arts et technologies de l'image (ATI) (L3 – M)	A	079	66-04
Arts plastiques (M), MEEF	A	069	70-14/66-02
Danse (L3 – M)	A	080	65-22
Cinéma et audiovisuel (M)	A	113	66-10
Musique (M), MEEF	A	130	66-11
Photographie et multimédia (L3 – M)	A	065	66-15
Théâtre (L3 – M)	A	031	66-16
UFR – Culture et communication (CC) www.ufr-culture-communication.univ-paris8.fr			
Directeur : Pascal Froissart			
Responsable administratif : Daniel Dujo	A	332	66-57
Information-communication (L)	A	334	66-56/71-68/71-02
Métiers de l'information (LP)	A	334	66-56/71-02/71-68
Culture et communication (M)	A	333	70-20/71-86
UFR – Droit www.ufr-droit.univ-paris8.fr			
Directeur : Jean Laingui			
Responsable administratif : Florian Barrier	A	232	66-32
Droit (L1 – L2/LP – L3)	A	233	70-46/66-28/70-32
Droit (M), DU/DESU Criminologie, DU Clinique juridique	A	231	66-30/66-26



SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

	Secrétariat		Téléphone 01 49 40 ...
	Bâtiment	Salle	
UFR – Études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés (érites) www.ufr-tes.univ-paris8.fr			
Directeur : Hugo Pilkington Responsable administrative : Antonella Foschi	D	205	72-86
Géographie (L)	D	129	72-73
Géographie (M)	D	127	72-70
Méditerranée, Maghreb, Europe (M)	D	203	72-90
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) (L – M)	D	128	73-25
UFR – Langues et cultures étrangères (LLCER-LEA) www.ufr-langues.univ-paris8.fr			
Directrice : Lori Maguire Responsable administrative : Kerstin Schweizer-Laurentin Responsable de la scolarité : Françoise Dumesnil	B1 B1	315 217	72-62 68-37
LLCER, LEA	B1	218/219	68-35/36/38
Masters de langue (Traduction et interprétation, MC2L, Études juives et hébraïques) + MEEF (anglais), MEEF (espagnol)	B1	216	64-50/70-92
Centre de langues (CDL) (L et M)	B1	204/205	68-43
UFR – Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication (MITSIC) http://mitsic.univ-paris8.fr			
Directeur : Arab Ali Cherif Responsable administratif : Mourad Amara	A	146	64-27
Informatique (L1 – L2)	A	150	65-35
MIME (L3) + OCI (LP) + Informatique (M1) + ISE (M2)	A	181	64-15
MIASHS Big data (M) + CPI (M2)	A	183	64-00
CEN (M), THYP (M2), CDNL (LP)	A	168	67-58
Informatique (L3), Mathématiques (L – M)	A	149	64-20
Gestion stratégique de l'info (M) + Humanités numériques (M), AVUN (M2), PTN (M2), NET (M) + Patrimoines et musées (MCPN) (M)	A	170	64-17



SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

	Secrétariat		Téléphone 01 49 40 ...
	Bâtiment	Salle	
UFR – Psychologie www.ufr-psycho.univ-paris8.fr			
Directrice : Sabine Guéraud Responsable administrative : Roxane Bordes	A	273	68-88
Psychologie (L1)	A	278	64-71
Psychologie (L2 – L3)	A	277	68-03
Psychologie (M1)	A	275	64-70
Psychologie (M2)	A	276	64-72
UFR – Sciences de l'éducation, psychanalyse et français langue étrangère (SEPF) www.ufr8.univ-paris8.fr			
Directeur : Stéphane Bonnéry Responsable administrative : Nathalie Méziane	A	457	66-50
Responsable des secrétariats des Sciences de l'éducation	A	433	66-54
Sciences de l'éducation (L)	A	435	66-84
Sciences de l'éducation (M)	A	434	66-62
Psychanalyse	A	454	68-00
Communication/FLE	A	330	66-58
UFR – Sciences du langage (SDL) www.ufr-sdl.univ-paris8.fr			
Directrice : Brigitte Garcia Directrice adjointe : Marzena Watorek Responsable administratif : François Lopez	A	145	64-18
Sciences du langage (L)	A	145	67-71
Sciences du langage (LADILLS, DDL, ILSF) (M), MEEF LSF	A	145	70-93
Langue des signes française (DPCU, DU, LP, DESU)	C	008-1	70-99
UFR – Textes et Sociétés www.ufr-textes-et-societes.univ-paris8.fr			
Directeur : Arnaud Laimé Responsable administrative : Marie Huguet	B2	338	68-14
Histoire (L)	B2	346	68-25
Histoire (M), archives (M), MEEF	B2	347	68-24
Lettres (L)	B2	343	68-11
Lettres (M), Création littéraire (M), Littérature comparée (M), MEEF	B2	341	68-16
Sociologie (L)	B2	349	68-26/68-19
Sociologie (M), MEEF (sciences économiques et sociales)	B2	348	68-18
Genre(s) (M)	B2	342	68-13
Science politique (L)	B2	334	68-67/66-31
Science politique (M)	B2	333	70-75



SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

	Secrétariat		Téléphone 01 49 40 ...
	Bâtiment	Salle	
Institut d'enseignement à distance www.iedparis8.net			
Directeur : Gilles Bernard			
Responsable administrative : Claire Geeraerts	D	241	72-48
Responsable de la scolarité : Samuel Julien	D	243	72-10
Droit (L), DU Criminologie	D	247	72-16
Informatique (L)	D	244	72-19
Psychologie (L)	D	237/247	72-13/14/35/57
Psychologie (M), DESU Pratique clinique et arts visuels	D	242/244	72-17/18/50
Sciences de l'éducation (L3 – M)	D	244	72-15
Institut d'études européennes http://iee.univ-paris8.fr			
Directrice : Anne-Marie Autissier			
Responsable administrative : Catherine Husson-Theullier	A	246	66-67
Études européennes et internationales (M)	A	246	65-92/65-93
Commerce (LP-M)	A	246	65-92/65-90
Institut français de géopolitique www.univ-paris8.fr/geopo ou www.geopolitique.net			
Directrice : Barbara Loyer			
Responsable administrative : Carine Moin	D	310	73-15
Géopolitique (M)	D	305	73-00
IUT de Montreuil www.iut.univ-paris8.fr			
Directeur : André-Max Boulanger			
Responsable administrative : Khamphou Flauraud			01 48 70 37 06
Département Informatique			01 48 70 37 12
Département Gestion administrative et commerciale des organisations			01 48 70 37 09
Département Qualité, logistique industrielle et organisation			01 48 70 37 43
Département Information-Communication			01 48 70 34 69
IUT de Tremblay-en-France www.iu2t.univ-paris8.fr			
Directeur : Mohammed Raddadi			
Responsable administrative : Catherine Renault			01 41 51 12 47
Secrétariat de direction : Emmanuelle Clain			01 41 51 12 22
Département Génie industriel et maintenance			01 41 51 12 64
Département Gestion logistique et transports			01 41 51 12 26
Département Gestion des entreprises et des administrations			01 41 51 12 66

Centre documentaire

Poursuites d'études et métiers

1500 ouvrages à consulter au SCUIO-IP

250 documents électroniques

<http://scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr>

Ateliers de technique de recherche d'emploi

- CV et lettre de motivation
- Préparation à l'entretien de recrutement
- Valorisation des acquis de compétences

scuio@univ-paris8.fr

Les lundis de l'insertion pro

Mini conférences :

- les clés de la recherche de stages
- réussir son stage
- SOS stages
- réseaux sociaux et réseaux pro...

en 2016

7623 offres de stage

4591 offres d'emploi

220 offres de jobs

Entretiens individuels

sur rendez-vous pour votre
poursuite d'études et
votre projet perso ou pro

Tél. 01 49 40 67 17

Site Reso 8

- Recevez par mél les offres de stage et d'emploi correspondant à votre profil, votre diplôme ou vos centres d'intérêts
- Faites relire lettre de motivation et CV
- Postulez en ligne

www.univ-Paris8/scuio/reso8

SCUIO - IP

Service Commun Universitaire d'Orientation
et d'Insertion Professionnelle

Horaires d'accueil

lundi et vendredi : 9h30 - 12h30

mardi : 9h30 - 12h30 et 14h - 18h

mercredi et jeudi : 9h30 - 12h30 et 14h - 17h



SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

Services utiles aux étudiants

	Secrétariat		Téléphone 01 49 40 ...
	Bâtiment	Salle	
Point accueil information	Entrée université		69-00
SCUIO-IP (Service information, orientation et insertion professionnelle)	A	347	67-17/67-60
Service de la scolarité	G	112	64-30
• Admission étudiants étrangers	G	016	64-33/64-34/ 71-03/73-06
• Inscriptions et transferts	G	017	64-35/37/40/ 42/65-21
• Diplômes 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e niveaux :			
– UFR AES-Économie et gestion + IUT Tremblay (DUT + lic. pro)	G	014	64-54
– UFR Arts (arts plastiques, photo, théâtre, danse, ATI, coop. artist. inter.)	G	012	64-49
– UFR Arts (philo, musique, cinéma) + UFR Droit	G	013	65-81
– UFR MITSIC + IEE	G	011	64-55
– UFR LLCER-LEA	G	012	64-53
– UFR Psychologie + UFR SEPF (psychanalyse)	G	013	64-51
– Psychologie (IED) + Informatique (IED) + Sc. éduc. (IED) + Droit (IED)	G	014	67-09
– UFR SEPF (Sciences éducation) + Infocom	G	014	65-85
– UFR SDL + ériTES + IFG + IUT Montreuil	G	011	65-01
– UFR Textes et Sociétés (socio, histoire, science po, lettres) + HDR	G	013	64-58
Service accueil handicap	A	048	67-92/71-74
Service de la vie étudiante – Maison de l'étudiant	ME	03	71-69/71-88
Pôle Accompagnement et soutien aux étudiants étrangers – Maison de l'étudiant	ME	08	68-23
Pôle événementiel et initiatives étudiantes – Maison de l'étudiant	ME	06	66-23
Vie associative et FSDIE – Maison de l'étudiant	ME	06	66-23/68-65
Médiateur artistique et culturel régional – Maison de l'étudiant	ME	Coupole 3	64-68
Bureau des bourses et des aides sociales – Maison de l'étudiant	ME	019	64-07/70-26
Service social (CROUS) – Maison de l'étudiant	ME	09	70-80
Médecine préventive – Maison de l'étudiant	ME	018	65-10
Bureau d'appui à la pédagogie numérique	C	E1/E2	68-62
Bureau MEEF	C	RDC et entresol	70-70
CDL (Centre de langues)	B1	204/205	68-43
Formation continue	C	RDC et entresol	70-70
VAE (Validation des acquis et de l'expérience)	C	RDC et entresol	70-70
Bibliothèque universitaire	Bibliothèque		69-69
Service de la coordination des écoles doctorales	D	212	70-53
Bureau des thèses	D	227	65-76
Relations internationales	A	0178/0179	64-12/70-68
Service des sports	A	001	65-30
ACA (Action culturelle et artistique) – Billetterie spectacles	Entrée université		65-28/65-09
Infirmierie	C	001/002	65-14/71-05
Objets perdus	A	035	65-54
N° d'urgence sécurité			66-66/71-00



Pour vivre ensemble,
étudier et réussir
avec son handicap
à Paris 8, le service
Accueil Handicap
met en place :

Des aménagements de cours

- Adaptations des documents pédagogiques
- Interprètes en LSF
- Codeurs en LPC
- Preneurs de notes

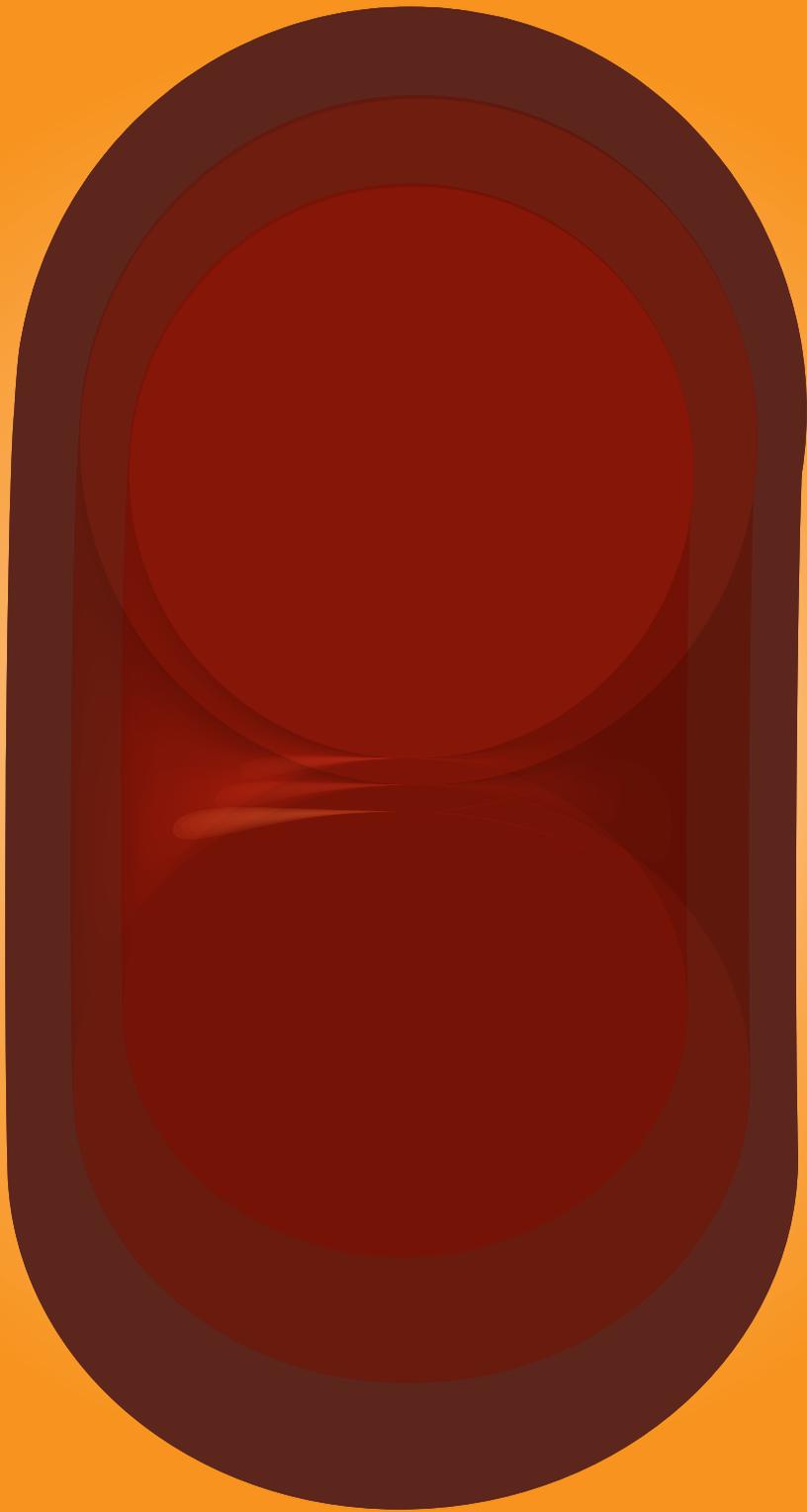
Des aménagements d'examens

- Temps majoré pour les épreuves écrites, orales et pratiques
- Salle particulière
- Secrétaire / surveillant d'examen
- Adaptations des sujets

ADMISSION ET INSCRIPTIONS

- 29 ● L'admission
- 35 ● Les inscriptions
- 37 ● L'enseignement à distance
- 38 ● Auditeur libre
- 39 ● La Sécurité sociale des étudiants

2





Cette démarche concerne tous les étudiants qui désirent s'inscrire pour la première fois à l'université Paris 8, quel que soit leur niveau d'études (licence, master, doctorat). La procédure d'admission concerne également les étudiants déjà inscrits à Paris 8 qui souhaitent changer de cursus, ou les étudiants inscrits en L3, M1 et M2 et qui souhaitent accéder au niveau supérieur.

Cette démarche est personnelle ; toutefois, à titre exceptionnel, une tierce personne peut agir en tant que délégataire d'un étudiant empêché, sous réserve qu'elle soit en possession d'une procuration et d'une pièce d'identité de celui-ci.

La demande d'admission peut être traitée par correspondance.

Bacheliers de l'enseignement secondaire français (ou diplôme français admis en dispense du bac)¹

Tout étudiant français ou étranger, titulaire du baccalauréat français ou d'un diplôme français admis en dispense du bac, n'ayant jamais été inscrit dans une université française² peut être admis, en première année de licence (L1), à l'université Paris 8 dans la limite des capacités d'accueil.

- Baccalauréat acquis avant 2016
- Baccalauréat obtenu en 2016
- Baccalauréat français obtenu à l'étranger

Saisie des vœux sur www.admission-postbac.fr entre le 20 janvier et le 20 mars 2016³. Les candidats peuvent émettre jusqu'à 36 vœux, dont 12 maximum dans la même catégorie (ex : 12 vœux en Licence ou 12 vœux en IUT) qu'ils doivent classer en fonction de leur préférence.

En fonction de l'ordre des vœux, une admission sera proposée.

Une aide dans le choix est apportée aux candidats à travers le **dispositif d'orientation active**. Se connecter sur www.admission-postbac.fr entre le 20 janvier et le 20 mars 2016³.

Les candidats affectés à l'université Paris 8 reçoivent un message dans leur espace APB, partie « message établissement » qui leur donnera la procédure à suivre pour prendre rendez-vous et venir procéder à leur inscription administrative.

Titre admis en dispense du bac : Si vous souhaitez vous inscrire en première année de licence (L1), vous devez saisir vos vœux sur www.admission-postbac.fr **entre le 20 janvier et le 20 mars 2016³** ou en procédure complémentaire **à partir du 24 juin 2016**.

Si vous souhaitez vous inscrire en première année de DUT, vous devez saisir vos vœux sur www.admission-postbac.fr **entre le 20 janvier et le 20 mars 2016³**.

Si votre candidature est retenue, vous serez contacté par l'IUT, en vue de procéder à votre inscription administrative (voir page 35).



1. L'arrêté du 25 août 1969 et suivants dressent la liste des titres et diplômes français admis en dispense du baccalauréat en vue de l'admission à l'Université. Parmi les plus courants on peut citer : la capacité en Droit (12/20 de moyenne), les brevets de technicien supérieur, certains brevets de technicien, l'ESEU, le DAEU.
2. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française, quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert (voir page 33).
3. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2017-2018.



Étudiants étrangers

Admission en 1^{re} année de licence (L1)

Ressortissants de l'EEE/UE¹ titulaires d'un diplôme étranger

vous devez saisir vos vœux sur www.admission-postbac.fr entre le **20 janvier** et le **20 mars 2016**.

Les étudiants étrangers doivent posséder le titre ou le diplôme qui permet d'accéder à l'Université dans le pays où il a été obtenu.

Ressortissants hors EEE/UE¹

La demande d'admission préalable (DAP) est obligatoire pour tout étudiant étranger hors espace économique européen¹ s'inscrivant pour la première fois dans une université française au niveau licence (L1)². Les dates de retrait et de dépôt des dossiers étaient fixées du **15 novembre 2015 au 22 janvier 2016** pour la rentrée universitaire 2016/2017 et sont fixées du **15 novembre 2016 au 22 janvier 2017** pour la rentrée universitaire 2017/2018 (bureau de l'admission des étudiants étrangers, bât. G, salle 016).

Les étudiants en 1^{re} année de BTS ou DUT doivent candidater par la procédure APB sur www.admission-postbac.fr entre le **20 janvier** et le **20 mars 2016**.

● Si vous résidez à l'étranger

Dans l'un des pays suivants (à procédure CEF³)

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Île Maurice, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam, vous devez effectuer une préinscription en ligne sur l'Espace Campus France du pays dans lequel vous résidez : www.nomdupays.campusfrance.org — ex : www.algerie.campusfrance.org.

Votre dossier sera traité par le CEF³ de votre pays de résidence. La transmission et le suivi de votre candidature s'effectueront ensuite par voie électronique entre le CEF et les établissements que vous avez sélectionnés.

Dans un pays hors procédure CEF

Vous devez soit retirer le dossier au service culturel de l'Ambassade de France du pays dans lequel vous résidez, soit le télécharger à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html (dossier blanc). Le dossier doit ensuite être transmis à l'université par l'ambassade.

● Si vous résidez sur le territoire français

Vous devez télécharger le dossier sur internet à l'adresse suivante : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html. Puis vous devez le déposer au bureau de l'admission des étudiants étrangers (Bât. G, salle 016).

Cas de dispense de l'admission préalable :

- les titulaires d'une bourse du gouvernement français, du baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du bac⁴, du baccalauréat européen ; les apatrides, les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire titulaires de la carte de l'OFPPRA ; les diplomates en poste en France ainsi que leurs conjoints et leurs enfants ; les boursiers étrangers d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé ; les étudiants venus en France pour effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre gouvernements ou dans le cadre d'une convention interuniversitaire établie dans les conditions fixées par les articles D.123-15 et suivants du code de l'éducation. **Dépôt et retrait des dossiers de candidature du 2 mai au 30 juin 2016 inclus (bât. G, salle 016) ;**
- les étudiants étrangers pouvant justifier d'une inscription dans une formation postbaccalauréat dispensée par un établissement français d'enseignement l'année précédant l'année universitaire pour laquelle ils présentent leur demande d'admission.

Saisie des vœux sur www.admission-postbac.fr entre le **20 janvier** et le **20 mars 2016** (étudiants de moins de 26 ans).

Saisie des vœux sur www.univ-paris8.fr à partir du **1^{er} mars 2016** (étudiants de plus de 26 ans).

1. Liste des pays de l'espace économique européen et de l'Union européenne : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Saint-Marin, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Grande-Bretagne + Irlande du Nord), Saint-Siège (Vatican), Slovaquie, Slovénie, Suède.

2. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française, quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert (voir page 33).

3. CEF : Centre pour les Études en France.

4. Voir page 29.



Toute demande d'admission est suivie d'une **vérification des connaissances de la langue française du candidat.**

Sont dispensés de cette épreuve, les ressortissants des pays où le français est la langue officielle ou administrative¹, les titulaires du DALF C1 ou C2 (diplôme approfondi de langue française) ou du DELF B2 (diplôme d'études en langue française), les élèves étrangers issus des sections bilingues d'établissements figurant sur une liste établie conjointement par les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères, les titulaires du « test d'évaluation du français » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et qui ont obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite.

Les candidats étrangers non-bacheliers ou ne possédant pas les titres requis dans leur pays pour accéder aux études envisagées peuvent éventuellement être admis dans les mêmes conditions que les non-bacheliers français².

Admission en DUT

- Les candidats ressortissants de l'espace économique européen (EEE) ainsi que les ressortissants de pays hors EEE et hors procédure CEF³ doivent candidater via l'application admission-postbac.fr du **20 janvier au 20 mars 2016**⁴.
- Les candidats ressortissants d'un pays hors EEE à procédure CEF doivent candidater sur l'espace Campus France (www.nomdupays.campusfrance.org)

Admission en 2^e et 3^e année de licence (L2 et L3), et en master

Tout étudiant étranger n'ayant jamais été inscrit dans une université française⁵ et qui possède un diplôme universitaire étranger dont il estime qu'il donne accès en L2, L3 ou en master, doit selon sa situation effectuer l'une des démarches suivantes :

Ressortissants de l'EEE titulaires d'un diplôme étranger

Rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**⁴.

Ressortissants hors EEE

- *Si vous résidez en France*

rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**⁴.

- *Si vous résidez à l'étranger*

Dans l'un des pays suivants (à procédure CEF)

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du sud, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Île Maurice, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam, vous devez effectuer une préinscription en ligne sur l'Espace Campus France du pays dans lequel vous résidez : www.nomdupays.campusfrance.org

Exemple : si vous résidez au Maroc, vous devez vous connecter sur le site : www.maroc.campusfrance.org

Votre dossier sera traité par le CEF de votre pays de résidence qui vous fera passer un entretien de motivation pour détailler votre projet d'études. La transmission et le suivi de votre candidature s'opèrent ensuite par voie électronique entre le CEF et les établissements que vous avez demandés. Vous disposerez d'un accès au suivi de votre dossier sur le site du CEF.

Dans un pays hors procédure CEF

rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**⁴.

Toute demande d'admission doit comporter une copie et la traduction, établie par un traducteur assermenté en France ou légalisée par les services culturels français, du diplôme

1. Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Vanuatu (pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle, la dispense du test linguistique n'est acquise qu'aux élèves ayant effectué leur scolarité secondaire dans un établissement francophone).

2. Voir Admission par validation des acquis pour candidats non-bacheliers (page 32).

3. CEF : Centre pour les études en France.

4. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2017-2018.

5. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert (voir page 33).



ou des attestations de réussite pour l'ensemble des études effectuées permettant d'établir l'équivalence ainsi qu'une copie du diplôme français attestant du niveau de langue.

Si l'équivalence est accordée, l'inscription administrative a lieu :

— pour les L2 et L3, les M1 et M2 au bâtiment C du 8 au 22 juillet et du 1^{er} au 30 septembre 2016, sur présentation des originaux des formulaires d'équivalence (double transmis au bureau de l'admission des étudiants étrangers) ainsi que du formulaire d'admission délivré par le secrétariat de l'UFR ou du département ou pour les candidats des pays à procédure CEF, l'attestation de préinscription délivrée par Campus France, de l'original du diplôme admis en équivalence et de sa traduction, du titre de séjour, du récépissé de demande de carte de séjour ou d'une pièce d'identité.

En outre, les étudiants désireux de s'inscrire en master recherche ou en doctorat doivent obtenir, au préalable, l'accord d'un directeur de recherche.

Attention

Un refus d'admission en L2, L3, ou en master n'ouvre pas droit à l'admission en L1. Il est conseillé aux candidats hors EEE de procéder par mesure de précaution à l'admission préalable en licence L1 (voir page 30).

Admission en doctorat

Voir modalités d'admission page 34.

Admission par validation des acquis pour candidats non-bacheliers

Le décret n° 85-906 du 23 août 1985, art. 3, fixe les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux d'études de l'enseignement supérieur.

Les candidats étrangers non-bacheliers ou ne possédant pas les titres requis dans leur pays pour accéder aux études envisagées peuvent éventuellement être admis dans les mêmes conditions que les non-bacheliers français.

Vous êtes concerné par cette procédure si :

- Vous n'êtes pas bachelier, mais aurez au moins 20 ans au 1^{er} octobre 2016, avez interrompu vos études initiales depuis 2 ans au moins et avez travaillé 3 ans en France (ou élevé en France un enfant pendant au moins 3 ans) ;
- ou avez travaillé moins de 3 ans, mais pouvez attester soit de formations ou de stages, soit d'acquis personnels dont vous pensez qu'ils peuvent être reconnus par l'université (**les dossiers doivent être solidement étayés**).

Démarches à accomplir

1. Télécharger le dossier VAPP sur le site de Paris 8 à **partir du 1^{er} mars 2016¹** (www.univ-paris8.fr/-Inscription- > suivez la procédure d'admission ou d'inscription qui correspond à votre situation > déposez une demande d'admission).
2. Transmettez votre dossier par voie postale au bureau des inscriptions, **au plus tard le 13 mai 2016¹**.
3. Votre candidature sera examinée par la commission pédagogique de l'UFR qui gère la formation que vous souhaitez entreprendre.

Cette commission déterminera :

- si un entretien complémentaire avec vous est nécessaire ;
 - si vous pouvez être dispensé de l'examen obligatoire de vérification d'aptitude à entrer dans l'enseignement supérieur ;
 - votre niveau d'accès à l'université.
4. À l'issue de l'examen d'aptitude, la commission se réunira à nouveau pour définitivement retenir ou rejeter votre candidature.
 5. Vous serez informé par courrier de la décision et de la procédure d'inscription administrative **au mois de juillet**.

Une décision d'admission par validation des acquis vous sera adressée.

1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2017-2018.



Transfert

Tout étudiant, français ou étranger, ayant déjà été inscrit dans une université française depuis 10 ans ou moins de 10 ans en licence, master et doctorat, désireux de reprendre ou de poursuivre ses études à Paris 8, doit faire TRANSFÉRER son dossier (Décret n° 71-376 du 13 mai 1971)¹.

Transfert arrivée : complet ou partiel

Titulaire ou non d'un diplôme (DEUG, licence, master...) donnant un accès direct à la formation souhaitée (licence, master), rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**².

Le dossier de demande d'admission dans le diplôme sera examiné par la commission pédagogique de la formation concernée. Puis l'étudiant sera informé de la décision pédagogique par la formation. En cas d'avis favorable, il sera contacté par le bureau des inscriptions dès le mois de juillet, afin de procéder à son inscription administrative.

Un étudiant inscrit dans une université peut solliciter une **seconde inscription** auprès d'une autre université pour préparer un second diplôme dont la formation n'existe pas dans la première. Une **double inscription** donne lieu à une double perception des droits universitaires, une dans chacune des universités concernées.

Transfert départ : complet ou partiel

L'étudiant de Paris 8 désirant transférer son dossier universitaire dans une autre université doit se renseigner auprès de son université d'accueil sur les modalités d'admission. Dès son acceptation, l'étudiant télécharge le formulaire de transfert départ sur le site de Paris 8 : www.univ-paris8.fr/formulaires-en-telechargement, rubrique Transfert.

Ce formulaire doit ensuite être retourné au bureau des inscriptions, **dès le 1^{er} juin 2016**, accompagné impérativement du justificatif d'admission de l'université d'accueil ainsi que du quitus de la bibliothèque de Paris 8.

Liste des établissements de l'enseignement supérieur ne nécessitant pas de procédure de transfert du dossier universitaire :

- CNAM, EHESS, EPHE, IEP, INALCO, IPAG, IUT, BTS, CPGE et Grandes Écoles publiques ou privées

Étudiants de CPGE

Si vous souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre de votre première année de CPGE ou si vous souhaitez suivre une formation en parallèle de votre préparation, renseignez-vous auprès du **bureau des inscriptions** (bât. G, Rdc) pour connaître les formations qui peuvent vous être proposées ou sur le site de l'université, www.univ-paris8.fr. Des modalités spécifiques sont prévues à votre attention. Renseignements : cpg@univ-paris8.fr

Réorientation en 1^{re} année de Licence

- Les étudiants de moins de 26 ans inscrits en 1^{re} année postbaccalauréat en 2015-2016 à Paris 8 ou dans un autre établissement et qui souhaitent se réorienter dans une formation d'une autre discipline proposée à l'université Paris 8 doivent s'inscrire sur le **site APB** (www.admission-postbac.fr) **du 20 janvier au 20 mars 2016** ou à **partir du 26 juin 2016** en procédure complémentaire.

- Pour les candidats de plus de 26 ans, rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016** (consulter les dates de candidature propres à chaque formation).

Admission par validation des acquis et/ou par équivalence³

Tous les candidats à une admission à Paris 8 qui ne rentrent pas dans les catégories citées aux paragraphes précédents sont soumis à une procédure d'admission par équivalence ou par validation des acquis⁴.

1. Les candidats français ou ressortissants de l'espace économique européen ayant déjà été inscrits en IUT, BTS, pharmacie, médecine, odontologie... ne sont pas soumis à la procédure de transfert. Pour toute admission en licence (L1), rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**.

2. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2017-2018.

3. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française, quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert de dossier (voir § précédent).

4. Décret n° 85-906 du 23 août 1985 (voir page 80).



Si vous êtes dans ce cas : rendez-vous sur le site de Paris 8, www.univ-paris8.fr/-Inscription-, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**¹. Ce dossier sera étudié par la commission pédagogique responsable de l'enseignement que vous souhaitez suivre.

Dépôt des dossiers : selon le calendrier des commissions pédagogiques de chaque UFR.

Si votre demande est acceptée : une attestation d'équivalence/de validation des acquis et une attestation d'admission vous seront délivrées et vous permettront de procéder à votre inscription administrative.



Nota bene

Les candidats d'origine étrangère non ressortissants de l'espace économique européen sollicitant une admission en L2, L3 ou master, mais n'obtenant une équivalence que pour la L1 sont soumis obligatoirement à la procédure d'admission préalable².

Dans tous les cas, l'inscription ne sera possible que sur présentation de l'original de la décision d'équivalence, du formulaire de préadmission pédagogique et de l'original des diplômes qui ont été produits à l'appui de cette décision.

Admission en doctorat

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en doctorat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant à son titulaire le grade de master.

Des dérogations peuvent être accordées :

- aux titulaires de diplômes étrangers de niveau équivalent ;
- par validation des acquis de l'expérience (VAE + VAPP)³.

L'accord écrit d'un directeur de thèse acceptant d'encadrer les travaux de recherche est préalable à toute admission.

L'admission en 1^{re} année de doctorat se fait par une procédure informatisée auprès des secrétariats des écoles doctorales ou à distance (*via* internet) pour les étudiants déjà inscrits à l'université Paris 8 l'année précédente.

L'information détaillée sur cette procédure est disponible sur le site de l'université onglet « INSCRIPTIONS » ou onglet « RECHERCHE », rubrique « Doctorats ».

1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2017-2018.

2. Voir page 30.

3. Voir page 80.



Les inscriptions

Première inscription administrative

Rendez-vous sur le site de Paris 8, onglet Inscriptions, **dès le 8 juillet 2016** et suivez la procédure d'inscription.

L'adhésion à la Sécurité sociale régime étudiant se fait au moment de l'inscription administrative¹.

Réinscription

Elle ne concerne que les étudiants qui ont déjà été inscrits à Paris 8.

Les réinscriptions ont lieu à partir du 8 juillet 2016, sous réserve que le jury de votre formation se soit tenu.

Tous les étudiants déjà inscrits à Paris 8 en 2015-2016 recevront un courriel sur leur messagerie étudiante. Ils devront se rendre sur le site de Paris 8, onglet Inscriptions, et suivre la procédure d'inscription.

La carte d'étudiant sera délivrée au moment du paiement des droits qui peut s'effectuer par chèque, carte bancaire, en espèces ou par télépaiement.

Le paiement en 3 mensualités successives est possible jusqu'au 30 septembre par carte bancaire.

Attention : à l'issue de la 2^e échéance et si après relance vous n'avez toujours pas honoré votre paiement, l'Université procédera à l'**annulation** de votre inscription administrative pour l'année en cours.

Remarque importante

L'émission d'un chèque sans provision entraînera, outre les poursuites légales, l'annulation de l'inscription administrative et de la couverture sociale ainsi que le refus de la délivrance des attestations d'UE et de diplômes.

Certains documents peuvent en outre être exigés dans les cas suivants :

Changement de discipline ou de formation en L2, L3, M1 et M2

- L'étudiant désireux de changer de majeure ou de formation devra se rendre sur le site de Paris 8, onglet Inscriptions, et suivre la procédure d'admission, **dès le 1^{er} mars 2016**².

Réorientation en 1^{re} année de Licence

À l'intersemestre :

si vous souhaitez vous réorienter dans une formation de l'université Paris 8 à l'issue du premier semestre, **contactez le SCUJO-IP** (bât. A, salle 347) à partir du mois de novembre afin de connaître les modalités spécifiques à chaque formation.

- L'étudiant ayant **déjà obtenu un diplôme à Paris 8 et désirant préparer un autre diplôme dans une autre formation** devra se rendre sur le site de Paris 8, onglet Inscriptions, et suivre la procédure d'admission, **dès le 1^{er} mars 2016**².

Double cursus

Rendez-vous sur le site de Paris 8, onglet Inscriptions, et suivez la procédure d'admission **dès le 1^{er} mars 2016**².

Les étudiants en réinscription, admis à préparer conjointement deux diplômes à Paris 8, dans le respect des règles de scolarité, devront le signaler sur leur dossier de réinscription et acquitter les droits de scolarité correspondants.

Les inscriptions au 1^{er} comme au 2nd cursus ont lieu obligatoirement au début de l'année universitaire même dans le cas de validation des acquis, l'inscription à l'université étant annuelle.

1. Voir page 39 La Sécurité sociale des étudiants.

2. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2017-2018.



Attention

En 1^{re} année de licence (L1), les changements d'orientation doivent être régularisés (en février-mars) auprès du bureau des inscriptions.

Pour tous les autres niveaux les changements d'orientation doivent être enregistrés au bureau des inscriptions lors de la réinscription administrative, le diplôme préparé devant figurer sur la carte d'étudiant. Signaler les changements d'adresse.

Réinscription après interruption d'études

Les anciens étudiants de Paris 8 qui souhaitent reprendre des études doivent se rendre sur le site de Paris 8 **dès le 1^{er} mars 2016** (www.univ-paris8.fr/-Inscription- > suivez la procédure d'admission ou d'inscription qui correspond à votre situation > déposez une demande d'admission).

Votre carte d'étudiant

Une carte d'étudiant vous est délivrée à l'issue de votre inscription administrative.

Cette carte multiservices est à la fois une carte d'étudiant et un porte-monnaie électronique.

Inscription pédagogique

Outre l'inscription administrative et la préadmission pédagogique pour certains diplômes, chaque étudiant doit procéder chaque semestre, à une inscription pédagogique aux cours (EC) devant servir à établir les listes d'inscrits par cours et à traiter informatiquement les résultats pédagogiques.

Cette inscription est obligatoire et peut comprendre une ou plusieurs procédures dont les modalités seront précisées par chaque secrétariat.

Enseignement de 1^{re} année de licence (L1)

Les étudiants inscrits en licence (L1) devront se présenter auprès du secrétariat de la formation choisie pour constituer le « dossier pédagogique de l'étudiant ». Ce dossier que l'étudiant gardera pendant toute sa scolarité permettra la gestion administrative et pédagogique de son parcours.

Test de niveau de langue

Pour s'inscrire dans les formations de langue ou pour suivre les cours de langue étrangère, l'étudiant doit passer un test de niveau obligatoire dans certaines langues (notamment en anglais et en espagnol), qui détermine les enseignements de langue qu'il pourra suivre. Modalités d'inscription aux tests selon la langue choisie, consultables sur le site du CDL (Centre de langues) www.univ-paris8.fr/CDL

Votre compte numérique Paris 8

Vous bénéficiez d'une messagerie électronique prenom.nom@etud.univ-paris8.fr et d'un espace de services numériques dont l'utilisation sera indispensable pendant toute la durée de vos études, notamment pour recevoir et gérer vos informations et vos échanges d'ordre pédagogique et administratif, les offres de stages, d'emplois ou de jobs, ainsi que pour connaître les activités et les événements culturels, sportifs ou scientifiques de Paris 8.

Découvrez l'espace : « **MA SCOLARITÉ** » qui vous est réservé en activant votre compte numérique ! Pour activer votre compte, rendez-vous sur <http://compte-numerique.univ-paris8.fr>. Vous pourrez alors accéder à votre espace de services numériques en allant sur <http://e-p8.univ-paris8.fr>



www.iedparis8.net

Compte tenu du développement des moyens d'information et de communication et de la formation tout au long de la vie, l'enseignement à distance est l'une des priorités de l'université Paris 8. L'**Institut d'Enseignement à Distance (IED)** propose ainsi une offre de formation dans de nombreux domaines.

Il dispense les enseignements suivants :

En psychologie

- Licence (L1, L2 et L3) mention **psychologie**
- Master (M1 et M2) mention psychologie, parcours **psychologie clinique et psychothérapies**
- Master (M1 et M2) mention psychologie, parcours **psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psychosociaux**
- Master (M1 et M2) mention psychologie, parcours **psychologie de l'enfance et de l'adolescence**
- DESU Pratique clinique et arts visuels

En sciences de l'éducation

- Licence (L3) mention **sciences de l'éducation**
- Master (M1 et M2) mention sciences de l'éducation, parcours **éducation tout au long de la vie**

En droit

- Licence (L1, L2 et L3) mention **droit**
- Master (M1) mention **droit de la santé**
- Master (M1) mention **droit privé**
- Master (M1) mention **droit public**
- DU **Criminologie**

En informatique

- Licence (L1, L2 et L3) mention **informatique**



Inscriptions

Le dossier de candidature et/ou d'inscription est à renseigner et à imprimer sur le site de l'IED : www.iedparis8.net, dans la rubrique « inscriptions ».

Les conditions d'admission sont identiques à celles appliquées aux candidats s'inscrivant en présentiel à l'université Paris 8 (voir pages 29 et suivantes).

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter aux informations figurant sur le site de l'Institut d'Enseignement à Distance : www.iedparis8.net



Auditeur libre

Une autre façon de suivre les enseignements à Paris 8

Les candidats qui souhaitent obtenir un **complément de formation dans un domaine spécifique sans intention d'obtenir un diplôme, même s'ils ne remplissent pas les conditions d'accès à l'université** définies précédemment, peuvent suivre les enseignements dans différentes disciplines.

Pour être admis dans les enseignements qu'ils souhaitent suivre, les auditeurs libres doivent :

- effectuer une procédure de **préinscription pédagogique au mois d'octobre 2016**. Cette préinscription doit se faire pour chacun des enseignements choisis, auprès des enseignants sur un formulaire à télécharger sur le site de Paris 8 ([www.univ-paris8.fr/-Inscription->Auditeur libre](http://www.univ-paris8.fr/-Inscription->Auditeur+libre)). Elle est accordée dans la limite des places disponibles après l'inscription pédagogique des étudiants en formation initiale ;
- se présenter au **bureau des inscriptions** munis du document de préinscription pédagogique du **10 octobre au 9 décembre 2016** ;
- payer le montant des droits d'inscription pour auditeurs libres.

Les auditeurs libres ne passent pas d'examen. Par conséquent, ils ne peuvent prétendre à la délivrance d'attestation d'EC, d'unités d'enseignement ou de diplôme. Seule une attestation d'assiduité pourra leur être délivrée sur demande.

Les auditeurs libres sont considérés comme usagers de l'université, mais ne **bénéficient pas du statut d'étudiant**. Ils ne peuvent bénéficier ni des œuvres universitaires (bourses, logement...) ni du régime étudiant de la Sécurité sociale.

Pour tout renseignement sur l'offre de formation s'adresser au :

SCUIO-IP

Bât. A – salle 347

Tél. 01 49 40 67 17

Mél. scuio@univ-paris8.fr

ou consulter le site internet de l'université

www.univ-paris8.fr

onglet FORMATIONS, rubrique Diplômes





La Sécurité sociale des étudiants

Bât. G – rez-de-chaussée – Salle 017

Le choix d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale s'opère au moment de l'inscription administrative. La période annuelle d'affiliation et de couverture s'étend du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Le bénéficiaire du régime étudiant d'assurance-maladie s'applique à tous les étudiants sans restriction de nationalité (arrêté interministériel du 29.06.99).

Étudiant de 20 à 28 ans

L'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est OBLIGATOIRE pour tout étudiant âgé de 20 ans à 28 ans ou qui aura 20 ans entre le 01/10/2016 et le 30/09/2017 inclus. Les réfugiés politiques et les apatrides, titulaires d'une carte délivrée par l'OFPRA en cours de validité, sont aussi affiliables. Les étudiants boursiers sont affiliés sans avoir à payer la cotisation.

Cas de dispense de rattachement ou d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale :

- Ayant droit d'un conjoint ou concubin assuré social d'un régime autre que le régime étudiant dont les droits à l'assurance-maladie sont constamment ouverts.
- Étudiant ressortissant de l'Espace Economique Européen (EEE) + Suisse (hors France).
- Ayant droit de parents bénéficiant d'un régime particulier UNESCO, SNCF, Banque de France, Marine marchande.
- Étudiant salarié : l'activité doit être permanente et continue durant toute l'année universitaire.
- Affilié à la Sécurité sociale étudiante au titre d'un autre établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire considérée.
- Bénéficiaires d'une formation dans le cadre de la formation continue (PARE, CIF...).

Le droit aux prestations du régime général est supprimé aux étudiants affiliés au régime général au titre d'une activité salariée exercée pendant les vacances dès qu'ils (re)prennent le statut d'étudiant : l'affiliation au régime étudiant est dans ce cas OBLIGATOIRE.

Étudiant de 16 à 20 ans (loi 99-641 du 27/07/99 et décret 99-1049 du 15/12/99)

L'affiliation au régime étudiant est obligatoire sans avoir à acquitter la cotisation forfaitaire annuelle, l'étudiant restant ayant droit d'un de ses parents.

Cas de dispense de rattachement ou d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale :

- Tout enfant de moins de 20 ans d'un parent exerçant une profession non salariée non agricole (commerçants, profession libérale, artisan) reste sous le régime de ses parents jusqu'à l'âge de 20 ans.

Étudiant de plus de 28 ans

Les étudiants âgés de plus de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire rentrent dans un cas d'exclusion du régime étudiant de Sécurité sociale. Toutefois, il peut y avoir une prolongation d'affiliation à ce régime pour raisons médicales, handicap, études longues.

Les mutuelles des étudiants

L'adhésion à une mutuelle est facultative. Il suffit d'avoir la qualité d'étudiant pour adhérer, mais il n'est pas nécessaire d'être affilié au régime étudiant de la Sécurité sociale.

Les étudiants peuvent bénéficier de la **CMU complémentaire** sous certaines conditions (<http://www.univ-paris8.fr/Securite-sociale-et-mutuelles>).

Les formalités pour l'adhésion doivent être accomplies après l'inscription administrative.

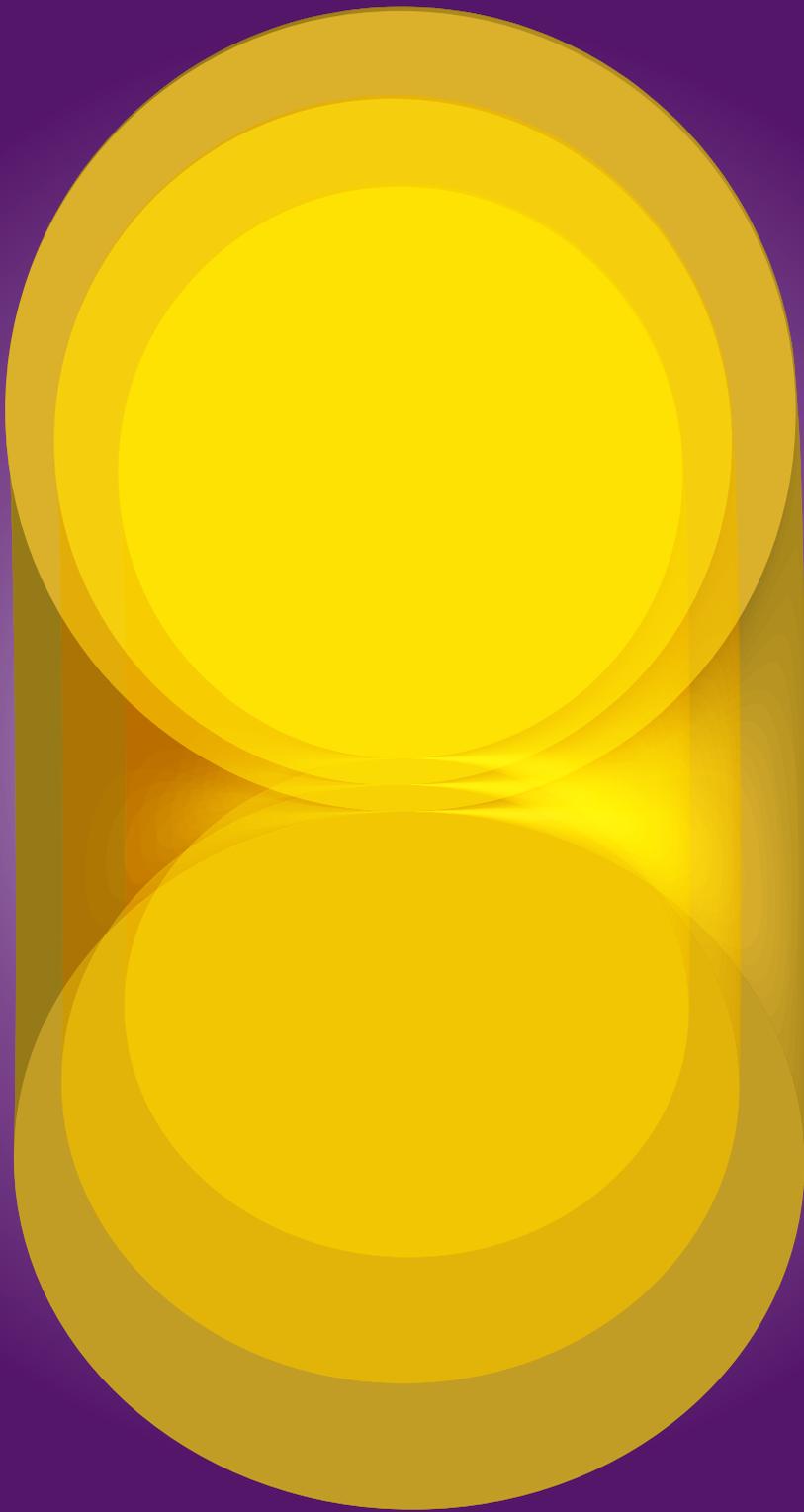
Un accueil est assuré toute l'année à Paris 8 par :

- **La Mutuelle des Étudiants (LMDE)**
Mutuelle complémentaire
TSA 97001 > 59779 Lille cedex 9
Tél. 0811 505 633 > www.lmde.com
Accueil Paris 8 :
le lundi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
du mardi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- **La SMEREP**
54, boulevard Saint-Michel – 75006 Paris
Tél. 01 56 54 36 34 > www.smerep.fr
Accueil Paris 8 :
le mardi de 9 h à 13 h et de 13 h 45 à 17 h

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

- 43 • Organisation générale des études
- 45 • Architecture des études
- 46 • Liste des diplômes délivrés

3



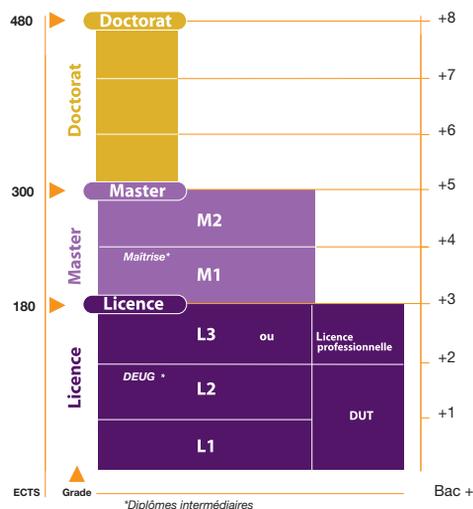


Organisation générale des études

Le schéma LMD

L'offre de formation de Paris 8 est organisée selon le schéma LMD (LICENCE-MASTER-DOCTORAT) dans le cadre de l'harmonisation européenne des parcours de formation qui a pour objectifs :

- de **construire un espace européen** de l'enseignement supérieur ;
- de faciliter l'amélioration de la qualité pédagogique de l'**information**, de l'**orientation** et de l'accompagnement de l'étudiant ;
- de permettre l'**orientation progressive** de l'étudiant et la **personnalisation des parcours d'études** en fonction des projets personnels et professionnels en proposant des parcours diversifiés et des passerelles entre les différents types de formation ;
- d'intégrer les besoins de formation professionnelle aux différents niveaux et répondre aux aspirations de la formation tout au long de la vie ;
- de faciliter et généraliser la mobilité des étudiants et les échanges au niveau de l'Union européenne.



Aide à la réussite en licence

Soucieuse de vous aider dans votre adaptation à l'enseignement supérieur, l'université Paris 8 a mis en place **des actions d'accompagnement tout au long de l'année** :

- une semaine d'accueil à la rentrée, pour découvrir l'université, mieux connaître les cursus, rencontrer les enseignants ;
- des tuteurs d'accueil et d'accompagnement (étudiants en master ou en doctorat) connaissant très bien la licence pour aider les étudiants dans leur intégration puis pour leur apporter une aide méthodologique ;
- des dispositifs d'aide et d'accompagnement (cours de soutien, aide à la construction du parcours universitaire, enseignants référents...), au sein de chaque licence ;
- la possibilité de se réorienter à l'issue du 1^{er} semestre ;
- un accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet personnel et professionnel (conférences métiers, CV, lettre de motivation, entretien, forum emploi...).

Règles relatives aux études

Conformes à la réglementation en vigueur, elles régissent la scolarité des étudiants : structuration de l'offre de formation, délivrance des diplômes, modalités d'admission, modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques, contrôle des connaissances, ...

Elles sont disponibles sur le site de l'université

www.univ-paris8.fr/Regles-de-scolarite-et-examens

Textes de référence

- Décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations
- Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif au grade de licence
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de master
- Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale
- Loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche



Le plagiat

Définition

Toutes les œuvres de l'esprit sont protégées par le droit d'auteur conformément à l'article L112-1 du code de la propriété intellectuelle et cela quelle que soit leur forme (texte, production littéraire, graphique, image,...).

Le fait de copier tout ou partie du contenu d'une œuvre protégée à des fins d'insertion dans sa production personnelle (mémoire, thèse, devoir,...) sans mettre entre guillemets les passages empruntés et sans citer l'auteur de l'œuvre (dans le corps du texte ainsi que, le cas échéant, dans la bibliographie) est constitutif d'un plagiat.

Quels sont les risques ?

L'étudiant soupçonné d'avoir réalisé un plagiat peut être déféré devant la section disciplinaire de l'université conformément aux articles R712-9 à R712-46 du code de l'éducation. Les sanctions encourues sont les suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit, exclusion temporaire ou définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Le déferrement devant la section disciplinaire peut être couplé, le cas échéant, de poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat serait constitutif d'une contrefaçon conformément aux articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

La césure

Elle permet à un étudiant de suspendre ses études pour 1 ou 2 semestres consécutifs dans le but d'acquérir une expérience personnelle tout en conservant le statut d'étudiant (il doit être inscrit administrativement pendant la période de césure). La période de césure débute nécessairement en même temps qu'un semestre universitaire et se déroule seulement au sein du cursus universitaire diplômant (au sein de la Licence, du DUT, du Master ou du Doctorat).

La réintégration dans la formation est automatique à l'issue de la césure.

L'intérêt de la césure

L'étudiant développe et réalise un projet personnel en :

- suivant une formation dans une autre discipline à Paris 8 ou dans un autre établissement,
- effectuant un stage ou une période de formation en milieu professionnel pendant un semestre, sans bénéficier pour autant d'un encadrement pédagogique,

- travaillant au sein d'une entreprise ou de tout autre organisme privé ou public,
- s'engageant dans un service civique ou comme volontaire dans une association,
- créant une entreprise avec le statut d'auto-entrepreneur,
- envisageant toute autre initiative personnelle ou professionnelle.

Il conserve parallèlement le statut d'étudiant en continuant à bénéficier de ses droits relatifs aux services du CROUS, à l'octroi d'une bourse sur critères sociaux et aux conventions de stage, à l'accès aux bibliothèques universitaires et aux activités culturelles et sportives, ...

En revanche, la période de césure ne donne pas lieu à une prise en compte des compétences acquises ni à l'obtention de crédits ECTS, sauf en cas de service civique ou d'un stage (si celui-ci donne lieu à un accompagnement pédagogique).

La sécurité sociale étudiante

Le droit à la sécurité sociale étudiante est maintenu mais reste soumis au paiement de la cotisation, sauf si l'étudiant exerce une activité salariée ou bénévole qui lui assure une couverture prenant en charge les frais de santé.

La procédure de demande de césure

Le formulaire de demande de césure doit être déposé auprès du secrétariat pédagogique de la formation jusqu'au 9 septembre 2016 pour une césure au 1^{er} semestre ou pour l'année universitaire, et jusqu'au 9 décembre 2016 pour une césure au 2nd semestre. **Il est conseillé à l'étudiant d'avoir pris contact avec le SCUJO-IP, qui peut l'accompagner avant le dépôt de son formulaire.**

Une lettre de motivation, une copie du relevé de notes 2015-2016, si l'étudiant était déjà à Paris 8 et qu'il n'a pas encore validé son cursus, ou de l'attestation d'admission dans la formation, une lettre d'engagement de la structure d'accueil, s'il y a lieu, font partie des documents à prévoir.

Pour plus d'informations :

scujo@univ-paris8.fr

<https://apps.univ-paris8.fr/osticketdevu>



Architecture des études

L'architecture des études de l'enseignement supérieur s'articule autour de **3 grades ou niveaux de sortie** :

- **L** : Licence (bac + 3)
- **M** : Master (bac + 5)
- **D** : Doctorat (bac + 8)

Les diplômes intermédiaires DEUG (bac + 2) et maîtrise (bac + 4) sont délivrés uniquement sur demande de l'étudiant.

L'offre de formation est structurée en domaines de formation qui correspondent aux champs de compétences de l'université.

Paris 8 propose

5 domaines en licence (bac + 3)

- Arts
- Droit, économie, gestion
- Lettres et langues
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologies, santé

5 domaines en master (bac + 5)

- Arts
- Droit, économie, gestion
- Lettres et langues
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologies, santé

Les domaines se déclinent :

- pour les licences, en mentions, éventuellement assorties de **parcours** et/ou de **spécialisations**
- pour les masters, en **mentions** éventuellement assorties de **parcours**.

Exemple : Licence domaine Arts, mention Arts de la scène, parcours Danse

Les doctorats sont organisés au sein des écoles doctorales.

Les formations sont découpées en **semestres représentant chacun un nombre de crédits européens dits ECTS** (European Credit Transfer System) capitalisables (définitivement acquis) et transférables d'une université à l'autre en France et en Europe. À chaque grade correspond un nombre d'ECTS :

- **Licence** (6 semestres) 180 ECTS
- **Master** (4 semestres)
120 ECTS supplémentaires soit 300
- **Doctorat** (6 semestres)
180 ECTS supplémentaires soit 480

Les diplômes sont composés d'**unités d'enseignement (UE)** obligatoires, optionnelles ou libres, elles-mêmes généralement découpées en **éléments constitutifs (EC)** qui correspondent à un cours hebdomadaire pendant un semestre. À chaque EC et/ou UE est affecté un nombre de crédits (ECTS), prenant en compte le volume d'heures de cours, le travail personnel, les stages, les mémoires... et le poids de l'UE dans le diplôme.

Un élément constitutif est dit « **optionnel** » lorsqu'un étudiant peut choisir l'EC au sein d'une liste limitée. On peut aussi parler dans certaines formations d'EC « **découverte** ».

Un élément constitutif est dit « **libre** » lorsqu'un étudiant peut choisir l'EC parmi une liste comprenant obligatoirement soit l'ensemble des EC identifiés comme tels par sa formation ou par une autre, soit l'ensemble des **EC transversaux mutualisés** (sport, accompagnement du handicap, ...), qui ne sont pas directement disciplinaires.

Les formations sont organisées en **parcours-types correspondant à un ensemble cohérent d'UE** et permettant une individualisation des parcours.

L'étudiant peut construire son parcours de formation en fonction de son projet personnel et professionnel avec l'aide de l'équipe pédagogique du diplôme.

Cet accompagnement de l'étudiant doit :

- faciliter son orientation progressive ;
- assurer la cohérence pédagogique de son parcours ;
- augmenter ses chances de réussite et d'insertion professionnelle.



Liste des diplômes délivrés

DIPLÔMES NATIONAUX

DUT¹

- Génie industriel et maintenance
- Gestion administrative et commerciale des organisations
- Gestion des entreprises et des administrations, options : Petites et moyennes organisations – Ressources humaines
- Gestion logistique et transport
- Information-communication, option communication des organisations
- Informatique
- Qualité, logistique industrielle et organisation

Licence

Domaine Arts

- **Mention Arts plastiques**, parcours :
 - Arts plastiques, arts et technologies de l'image (L3), photographie (L3)
- **Mention Arts du spectacle**, parcours cinéma
- **Mention Arts du spectacle**, parcours danse (L3)
- **Mention Arts du spectacle**, parcours théâtre
- **Mention Musicologie**

Domaine Droit, économie, gestion

- **Mention Administration économique et sociale (AES)**
- **Mention Droit** (en présentiel et à distance)
- **Mention Économie et gestion**

Domaine Lettres et langues

- **Mention Langues étrangères appliquées**, parcours :
 - Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe
- **Mention Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales (LLCER)**, parcours :
 - Anglais, arabe, espagnol, études européennes et internationales
- **Mention Lettres**

Domaine Sciences humaines et sociales

- **Mention Géographie et aménagement**
- **Mention Histoire**
- **Double licence : Histoire – Science politique**
- **Mention Information-communication**
- **Mention Philosophie**
- **Mention Psychologie** (en présentiel et à distance)
- **Mention Sciences de l'éducation** (en présentiel et à distance en L3)
- **Mention Sciences du langage**
- **Mention Science politique**
- **Mention Sociologie**

Domaine Sciences, technologies, santé

- **Mention Informatique** (en présentiel et à distance)
 - parcours : Micro-informatique et machines embarquées (MIME) (L3)
- **Mention Mathématiques**
- **Mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)**

Licence professionnelle

- **Commerce et distribution**
- **E-commerce et marketing numérique**
- **Gestion et accompagnement de projets pédagogiques**, parcours :
 - Enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire
- **Logistique et pilotage des flux**, parcours :
 - Logistique des filières aéroportuaires
- **Management des processus logistiques**, parcours :
 - Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise
- **Métiers du commerce international**
- **Métiers de la communication : chef de projet communication**, parcours :
 - Communication interactive et multimédia

1. DUT : Diplôme Universitaire de Technologie.



- **Métiers de la GRH : assistant**, parcours :
 - Droit social et ressources humaines
- **Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens**, parcours :
 - Droit et gestion de copropriété et syndic
- **Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse**, parcours :
 - Techniques journalistiques pour les nouveaux médias
- **Métiers de l'informatique : applications web**, parcours :
 - Objets communicants intelligents
- **Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels**, parcours :
 - Concepteurs de systèmes d'information, développeur J2E/AGILE (CSID)
- **Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web**, parcours :
 - Création et développement numérique en ligne

Master

Domaine Arts

- **Mention Arts de la scène et du spectacle vivant**, parcours :
 - Projet culturel et artistique international
 - Scènes du monde, histoire et création
- **Mention Arts plastiques**, parcours :
 - Esthétique, pratique, histoire de l'art contemporain
 - Média, design et art contemporain
 - Médiation de l'art contemporain
 - Photographie et art contemporain
- **Mention Cinéma et audiovisuel**, parcours :
 - Réalisation et création
 - Théorie, esthétique et mémoire du cinéma
 - Valorisation des patrimoines cinématographiques et audiovisuels
- **Mention Création numérique**, parcours :
 - Arts et technologies de l'image virtuelle
- **Mention Danse**
- **Mention Musicologie**, parcours :
 - Création musicale et sonore
 - Théories et pratiques de la musique

Domaine Droit, économie, gestion

- **Mention Droit de la santé**, parcours :
 - Droit de la gestion des établissements de santé sanitaires, sociaux et médico-sociaux
 - Droit médical et de la santé
 - Propriété industrielle et industries de santé
- **Mention Droit privé**, spécialisations :
 - Droit des affaires et fiscalité
 - Droit des personnes, de la famille et du patrimoine
- **Mention Droit public**, spécialisations :
 - Droit international européen
 - Droit public des affaires
- **Mention Économie des organisations**, parcours :
 - Économie et management des projets publics et privés
 - Emploi et économie sociale et solidaire
 - Histoire de la pensée économique
- **Mention Management**, parcours :
 - Conseil en organisation et management du changement
- **Mention Management et commerce international**, parcours :
 - Commerce extérieur trilingue
- **Mention Monnaie, banque, finance, assurance**, parcours :
 - Marché, institution, finance

Domaine Lettres et langues

- **Mention Civilisations, cultures et sociétés**, parcours :
 - Études juives et hébraïques
- **Mention Création littéraire**
- **Mention Études sur le genre**, spécialisations :
 - Arts, littératures, études culturelles
 - Histoire, société, politique
- **Mention Langues et sociétés**, parcours :
 - Médias, culture, 2 langues
- **Mention Lettres**, parcours :
 - Littératures du monde : anglophones, arabe, allemande, hispanophones, italienne, lusophones, russe
 - Littératures française et francophones
 - Littérature générale et comparée
- **Mention Traduction et interprétation**, parcours :
 - Lettres, interfaces numériques et sciences humaines



Domaine *Sciences humaines et sociales*

- **Mention Archives**
- **Mention Civilisations, cultures et sociétés**, parcours :
 - Méditerranée, Maghreb, Europe
- **Mention Culture et communication**, parcours :
 - Communication numérique et conduite de projets
 - Industries culturelles et créatives
 - Médias internationaux : Enjeux et pratiques
- **Mention Études européennes et internationales**, parcours :
 - Commerce international et marketing export
 - Politiques et gestion de la culture en Europe
 - Union européenne et mondialisation
 - Villes, métropoles et dynamiques sociales en Europe
- **Mention Études sur le genre**, spécialisations :
 - Arts, littératures, études culturelles
 - Histoire, société, politique
- **Mention Géographie, aménagement, environnement et développement**, parcours :
 - Expertise des territoires, concertation et communication environnementale
 - Géomatique, géodécisionnel, géomarketing et multimédia
 - Territoires et mondialisation : ressources, vulnérabilités et développements
- **Mention Géopolitique**, parcours :
 - Géopolitique : territoires et enjeux de pouvoir
 - Géopolitique locale et gouvernance territoriale (aménagement, concertation)
- **Mention Histoire**, parcours :
 - Langues, espaces, cultures
 - Pouvoirs, échanges et savoirs, de l'Antiquité à nos jours
- **Mention Humanités numériques**, parcours :
 - Analyse et valorisation des usages numériques
 - Création et édition numérique
 - Gestion stratégique de l'information
 - Numérique : enjeux et technologies
 - Pratiques textuelles numériques
- **Mention Patrimoines et musées**, parcours :
 - Médiation culturelle, patrimoine et numérique
- **Mention Philosophie**, parcours :
 - Philosophie et critique contemporaine des arts et de la culture
 - Philosophie et connaissance des mondes sociaux, juridiques et politiques
- **Mention Psychanalyse**
- **Mention Psychologie**, parcours :
 - Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne
 - Psychologie clinique et neuropsychologie
 - Psychologie clinique et psychothérapies
 - Psychologie de la cognition
 - Psychologie de l'enfance et de l'adolescence
 - Psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psycho-sociaux
- **Mention Sciences de l'éducation**, parcours :
 - Dynamiques éducatives des sujets et des institutions
 - Éducation tout au long de la vie
 - Formation de formateurs et d'encadrants
- **Mention Sciences du langage**, parcours :
 - Didactique des langues
 - Interprétation, Langue des signes française/français
 - Linguistique, acquisition, didactique, linguistique des langues des signes
- **Mention Science politique**, parcours :
 - Diversités, discriminations et représentations
 - Politique transnationale
- **Mention Sciences sociales**, parcours :
 - Anthropologie de la mondialisation
 - Enquêtes, terrains, analyses sociologiques



Domaine *Sciences, technologies, santé*

- **Mention Informatique**, parcours :
 - Conduite de projets informatiques
 - Informatique des systèmes embarqués
 - MIASHS : Big data et fouille de données
 - Technologies de l'hypermédia
- **Mention Mathématiques et applications**, parcours :
 - Mathématiques pour la protection de l'information
- **Mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales**, parcours :
 - Géomatique, applications et accessibilité
 - Technologie et handicap

Métiers de l'enseignement

Master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)*

- **Mention MEEF 1^{er} degré**¹
- **Mention MEEF 2nd degré**, parcours :
 - Anglais
 - Arts plastiques
 - Éducation musicale et chant choral
 - Espagnol
 - Histoire-Géographie
 - Langue des signes française (LSF)
 - Lettres
 - Sciences économiques et sociales

Doctorat

École doctorale : *Esthétique, Sciences et Technologies des Arts*

- **Esthétique, sciences et technologies des arts**
 - spécialité Arts plastiques et photographie
 - spécialité Cinéma et audiovisuel
 - spécialité Images numériques
 - spécialité Musique
 - spécialité Théâtre et danse

École doctorale : *Pratiques et théories du sens*

- **Études de genre**²
- **Études hispaniques**
- **Études italiennes**
- **Études juives et hébraïques**
- **Études portugaises, brésiliennes et d'Afrique lusophone**
- **Histoire et civilisations**
- **Histoire et civilisations**
 - spécialité Histoire ancienne
- **Histoire et civilisations**
 - spécialité Histoire contemporaine
 - spécialité Histoire médiévale
 - spécialité Histoire moderne
- **Langue, littérature et études germaniques**
- **Langues et littératures françaises**
- **Langues, littératures et civilisations des pays anglophones**
- **Littérature générale et comparée**
- **Philosophie**
- **Psychanalyse**
- **Science politique**
- **Sciences de l'éducation**

École doctorale : *Cognition, langage, interaction*

- **Ergonomie**
- **Informatique**
- **Mathématiques**
- **Productique-Génie industriel**
- **Psychologie**
- **Sciences de l'information et de la communication**
- **Sciences du langage**

1. Inscription première à l'ÉSPÉ (espe.u-pec.fr), avec une deuxième inscription exonérée de frais d'inscription à l'université Paris 8.
2. Déclinaison possible en spécialités disciplinaires.



École doctorale : *Sciences sociales*

- Anthropologie
- Droit médical
- Droit privé et sciences criminelles
- Droit public
- Études slaves – cultures et civilisations contemporaines
- Géographie
 - spécialité Géographie humaine et régionale
 - spécialité Géopolitique
- Informatique
- Sciences de gestion
- Sciences de l'éducation (avec Paris 13)
- Sciences de l'information et de la communication
- Sciences économiques
- Sociologie

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ¹

Le diplôme d'université : DU (niveau bac + 3)

- Clinique juridique – Justice, procès et procédure
- Criminologie
- Études européennes et internationales

Le diplôme d'études supérieures d'université : DESU (niveau bac + 4)

- Criminologie
- Pratique clinique et arts visuels

LES CERTIFICATIONS ET LES PRÉPARATIONS

L'objectif d'une certification est d'attester de compétences spécifiques indépendantes du contexte de la formation suivie.

Certificat Informatique et Internet² (C2i)

Niveau 1 : Compétences transversales au niveau licence sur la maîtrise des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

Niveau 2 (master) : Compétences numériques communes et nécessaires à l'ensemble des professions concernées pour l'exercice de leurs métiers (enseignants, métiers du droit, métiers de l'environnement et de l'aménagement durables)

Test Of English for International Communication³ (TOEIC) et Test of English as a Foreign Language³ (TOEFL)

Le CDL propose des préparations aux TOEIC et TOEFL pour les étudiants de l'Université. Ces tests permettent d'évaluer les compétences de compréhension écrite et orale en anglais utilisés dans un contexte professionnel (TOEIC) ou universitaire (TOEFL) pour les niveaux intermédiaire à avancé. Les inscriptions à ces préparations se font, au début de chaque semestre, au bureau B204/205 (niveau en anglais B1 minimum exigé).

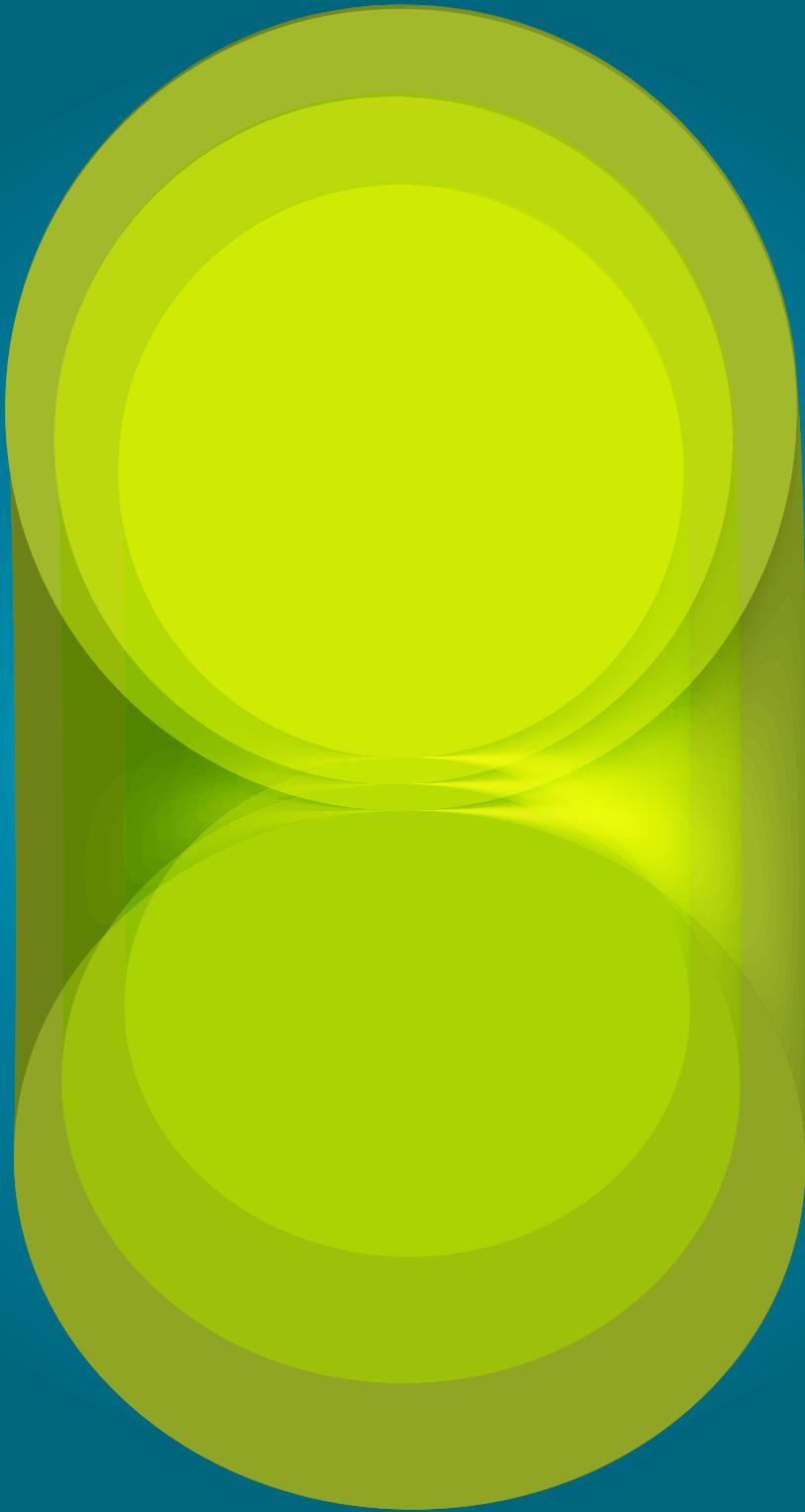
1. Voir aussi page 77 et suivantes les diplômes d'université proposés dans le cadre de la formation continue.

2. Pour toute demande d'information consulter le site : bapn.univ-paris8.fr

3. Pour toute demande d'information, s'adresser à : cdl@univ-paris8.fr ou consulter le site : www2.univ-paris8.fr/cdl

LA RECHERCHE

- 53 ● La recherche –
La commission de la recherche
- 54 ● La direction des services de la recherche
- 55 ● Les écoles doctorales
- 56 ● acc&ss Paris-Nord
(doctorants/chercheurs étrangers)
- 57 ● La Maison des Sciences de l'Homme
Paris Nord





LA RECHERCHE

La recherche

Par son histoire, depuis sa création comme Centre expérimental à Vincennes en 1968 puis son déménagement à Saint-Denis en 1980, l'université Paris 8 est l'une des plus originales d'Île-de-France. Les enseignements supérieurs qui y sont dispensés, à dominante Lettres et Sciences humaines, mais aussi Arts et Sciences sociales, ont toujours eu pour objectif premier d'amener les étudiants à une meilleure compréhension du monde contemporain en plaçant au cœur de leur propos l'étude des sociétés humaines et des œuvres des femmes et des hommes qui les composent.

Dans cette perspective, la recherche a su garder depuis sa création un caractère innovant en s'ouvrant à des domaines traditionnellement peu présents à l'Université tels que la psychanalyse ou le genre... Les chercheurs et les doctorants de Paris 8 ont maintenu des orientations interdisciplinaires en Sciences humaines et intégré les problématiques liées aux technologies numériques. Ces spécificités s'accompagnent d'une réflexion menée sur la valeur des méthodologies de recherche et sur la continuité entre les projets théoriques et leurs applications, entre la création de connaissances nouvelles et leur utilisation.

Fort de ses **33 unités de recherche (UR)**, d'un **Labex** et de ses **4 Écoles doctorales**, l'université Paris 8 se distingue par son excellence scientifique dans les champs de recherche qui sont les siens, ainsi que par sa volonté de maintenir un lien très fort entre la recherche et l'enseignement. La grande majorité des enseignants sont aussi des chercheurs qui bénéficient d'une notoriété nationale et internationale et qui défendent les vertus de la formation à et par la recherche. Les chercheurs de Paris 8 sont des enseignants soucieux d'adapter leurs cours à un public d'étudiants très diversifié qui attend souvent de l'Université qu'elle leur permette de s'intégrer dans le monde du travail et qu'elle accompagne leur quête intellectuelle. À Paris 8, la recherche est étroitement liée à des méthodes pédagogiques innovantes qui ont pour vocation de s'adapter à tous les publics et de dispenser une formation pour tous.

À partir de 2018, une Maison de la Recherche rassemblera l'essentiel des unités, services et équipements dédiés à la recherche. Résolument tournée vers l'avenir, Paris 8 s'inscrit dans un paysage scientifique d'excellence au sein de la COMUE université Paris Lumières au côté du CNRS et de l'université Paris Ouest. Elle est aussi un des membres fondateurs du Campus Condorcet, futur pôle de recherche international consacré aux humanités et aux sciences sociales.



La commission de la recherche

La commission de la recherche forme, avec la commission de la formation et de la vie universitaire, le conseil académique. Elle assure la liaison entre l'enseignement et la recherche et est associée à la définition des orientations de la politique scientifique de l'établissement. Elle est notamment chargée de répartir l'enveloppe budgétaire allouée à la recherche par le conseil d'administration. Elle a en outre la possibilité d'émettre des vœux sur l'ensemble des questions ayant trait à son domaine de compétence.

La commission de la recherche est composée de représentants élus des différentes catégories de personnels et d'usagers (enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels BIATOSS, doctorants) et de personnalités extérieures. Elle est élue pour quatre ans.





LA RECHERCHE

La direction des services de la recherche

Entrée de l'Université – Hall d'exposition
(de septembre 2016 à janvier 2018)

Tél. 01 49 40 70 43

Fax 01 49 40 67 84

<http://recherche.univ-paris8.fr>

La direction de la recherche regroupe le service d'appui aux unités de recherche, le service valorisation de la recherche ainsi que le service de la coordination des écoles doctorales.

- Le service d'appui aux unités de recherche est le support de l'activité administrative, budgétaire et scientifique des unités de recherche. Il assiste et aide les chercheurs dans l'accomplissement de leurs missions (organisation de colloques, journée d'études,...).

Contact : 01 49 40 64 62

- Le service de la valorisation de la recherche assure la mise en relation des laboratoires avec le monde institutionnel, économique et social. Il informe les chercheurs de toute possibilité de financement national ou européen et accompagne les porteurs de projets dans les démarches contractuelles ainsi que dans le montage des projets nationaux et internationaux. Il veille également à la protection des résultats de la recherche issus des projets collaboratifs. À cet effet, il diffuse les appels d'offres nationaux (ANR ; ministères ; collectivités locales ; fondations...) et internationaux (H2020 notamment). Il accompagne ensuite les chercheurs au montage de projets ainsi que les doctorants souhaitant poursuivre une thèse dans le cadre d'une convention CIFRE.

Contact : 01 49 40 64 60

Le service de la coordination des écoles doctorales définit et met en œuvre un plan d'action, en cohérence avec la politique doctorale de l'établissement. Il contribue à la réalisation de rapports, réponses aux enquêtes, évaluations sur l'organisation et la coordination des 4 écoles doctorales.

Contact : 01 49 40 70 53 (salle D 212)

Les unités de recherche

L'université compte 33 UR dont 25 équipes d'accueil (EA) et 8 unités mixtes de recherche (UMR), auxquelles s'ajoutent 4 structures fédératives, un Labex et la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord. Les responsables des unités de recherche se réunissent au moins 4 fois par an en commission des directeurs d'unité. La commission est une instance de concertation et d'information pour tout ce qui concerne la gestion des unités de recherche. Elle est présidée par le vice-président Recherche.

Les axes de recherche et la composition des équipes de recherche sont consultables sur le site : <http://recherche.univ-paris8.fr> ou sur les sites des écoles doctorales.





Bât. D – Salle 212

Tél. 01 49 40 70 53 – Fax 01 49 40 70 41

Mél. coordination.ed@univ-paris8.fr

Les écoles doctorales rassemblent des équipes de recherche reconnues autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'établissement ou le cas échéant, des établissements associés.

Elles offrent aux étudiants un encadrement scientifique et organisent une formation à et par la recherche sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur à l'issue d'un cursus de trois années après l'obtention d'un master. Elles offrent un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs tant aux plans national, européen, qu'international.

Les quatre écoles doctorales

ED 31 « Pratiques et théories du sens »

Directeur : Yves Abrioux

Directrice-adjointe : Catherine Verna

ED 159 « Esthétique, sciences et technologies des arts »

Directrice : Isabelle Ginot

Directrice-adjointe : Christa Blümlinger

ED 224 « Cognition, langage, interaction »

Directeur : Emmanuel Sander

Directeur-adjoint : Joaquim Brandão de Carvalho

ED 401 « Sciences sociales »

Directeur : Alphonse Yapi-Diahou

Directeur-adjoint : André Filler

Le service de la coordination des écoles doctorales pilote des projets d'évolution technique et organisationnelle de la structure. Il développe et promeut l'attractivité internationale dans le cadre des cotutelles de thèses et des programmes d'échanges favorisant la mobilité des doctorants pour effectuer des séjours de recherche au sein des universités étrangères. L'autre activité de ce service est de conseiller et d'accompagner les directeurs des écoles doctorales sur les stratégies technico-administratives et scientifiques, conformément au cadre réglementaire édicté par l'arrêté du 7 août 2006 et du conseil académique de la recherche.

Enfin, le service de la coordination des écoles doctorales établit et propose le budget de ces dernières, contrôle sa répartition et son exécution et assure une veille sur les sources potentielles de financements (appels à projets, appels de fonds...).

Il initie des actions de communication en interne et en externe, et développe des outils de suivi et d'évaluation. Il assure la remontée des informations sur le suivi des doctorants.

Ce service est également chargé des campagnes d'allocations de recherche. En appui aux missions des écoles doctorales, il propose des sessions de formation à la connaissance de l'environnement socio-économique, aux débouchés professionnels et aux stratégies de recherche d'emploi (rencontres avec des professionnels d'entreprises ou du secteur public, sessions de techniques de recherche d'emploi en collaboration avec le SCUIO-IP).

Cotutelle de thèses

La cotutelle de thèses est une procédure régie par un arrêté (6 janvier 2005) qui permet à un étudiant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, française et étrangère. L'étudiant s'engage à suivre alternativement des enseignements et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme défini par les deux parties.

Les subventions de cotutelles de thèses, allouées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont pour objectif de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers, dans le cadre d'une thèse en cotutelle, afin d'instaurer et de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères.

Il existe un appel d'offre spécifique pour les cotutelles franco-italiennes.

Les dossiers sont disponibles au service de la recherche à partir du mois de mars.

Contact : 01 49 40 70 53 (salle D 212)

Financement de thèses

Les écoles doctorales financent des aides à la mobilité. Les procédures de demande ainsi que les offres de bourses ou appels à projets sont affichés sur les sites des écoles.



LA RECHERCHE

acc&ss Paris-Nord (doctorants/chercheurs étrangers)

Entrée de l'Université – Hall d'exposition
Tél. 01 49 40 71 06 – 01 34 25 72 19
Mél. access-parisnord@ciup.fr
www.access.univ-paris8.fr

Depuis 2005-2006, l'université Paris 8 accueille le centre acc&ss Paris-Nord, qui est un centre de services « EURAXESS » (réseau européen d'accueil des chercheurs en mobilité) dédié à l'accueil et à l'accompagnement des doctorants et chercheurs étrangers (doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs, professeurs invités...) de tout laboratoire implanté dans le nord de l'Île-de-France (Seine-Saint-Denis, Val d'Oise).

acc&ss Paris-Nord

Missions : avant et pendant le séjour en France, acc&ss Paris-Nord se met à la disposition des doctorants et chercheurs internationaux et à celle de leur laboratoire d'accueil pour apporter un accompagnement administratif et logistique, destiné tant à préparer leur arrivée qu'à leur apporter un soutien tout au long de leur séjour sur tous les sujets liés à leur installation et mobilité :

-  aide administrative (obtention du visa, carte de séjour, système de couverture santé, impôts...);
-  aide à la recherche de logement;
-  informations pratiques (assurances, transports, ouverture d'un compte en banque...);
-  apprentissage du français;
-  culture et loisirs (programme de visites culturelles...).

En partenariat avec l'université Paris 8, l'université Paris 13 et l'université de Cergy-Pontoise... le centre acc&ss Paris-Nord est un service d'accueil délocalisé de la Cité internationale universitaire de Paris (CiUP) et est soutenu par la région Île-de-France.

Il est membre des réseaux acc&ss Paris-Île-de-France et Euraxess.

acc&ss Paris Île-de-France



Accueil physique et téléphonique

Université Paris 8

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
Tél. 01 49 40 71 06

Université de Cergy-Pontoise

Maison internationale de la recherche
Tél. 01 34 25 72 19



LA RECHERCHE

La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

Directeur : Alain Bertho
20, avenue George Sand
93210 St-Denis La Plaine
Tél. 01 55 93 93 00 – Fax 01 55 93 93 01
www.mshparisnord.fr
mshpn-communication@mshparisnord.fr

Missions et axes de recherche

Installée à Saint-Denis depuis 2001, la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH Paris Nord) est une structure d'accueil, d'impulsion, de promotion et de diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales. Elle a pour ambition d'occuper une position de premier plan, au sein de la communauté scientifique internationale, sur les axes suivants : « Industries de la culture & arts », « Corps, santé et société », « Mondialisation, régulation, innovation », « Penser la ville contemporaine » et « Archives numériques de l'audio-visuel ». Elle est une Unité mixte de service et de recherche du CNRS et des universités Paris 8 et Paris 13.

Elle bénéficie également d'un soutien de l'Inserm et elle est lauréate du label « Grand Paris » 2012.

Elle accueille plusieurs structures fédératives :

- le Gis « Institut du Genre » ;
- le Gis « Participation du public, décision, démocratie participative » ;
- le Labex ICCA « Industries culturelles et création artistique » ;
- le Labex Arts H2H « Laboratoire des arts et médiations humaines » ;
- la structure scientifique IDEFI-CréaTIC.

La MSH Paris Nord soutient, pour des durées maximum de deux ans, des programmes de recherche labellisés par son conseil scientifique en réponse à l'appel à projets qu'elle lance chaque année au mois de juin. Le conseil scientifique est composé de personnalités scientifiques françaises et étrangères ; il est présidé par l'anthropologue Maurice Godelier.

Diffusion des savoirs de la recherche en sciences humaines et sociales

Conformément à ses missions, la MSH Paris Nord contribue également à la diffusion des connaissances. Elle est membre du Pôle Média Grand Paris et du Pôle de compétitivité Cap Digital. Elle participe à de grands programmes tels que le Cluster de la création, la Maison de l'Innovation et de l'Entreprenariat (MIE). Avec ses partenaires, elle soutient et accueille des séminaires, des colloques et des conférences, ainsi que des manifestations scientifiques et artistiques ouvertes au grand public.

Valorisation d'un territoire

La MSH Paris Nord contribue au développement de la recherche sur ses axes sur le territoire de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, dans le reste de l'Île-de-France et à l'échelle nationale et internationale.

Depuis 2015, la MSH Paris Nord s'est installée dans ses nouveaux locaux de près de 8 000 m². Ce bâtiment lui permet de déployer ses activités et d'accueillir :

- le Pôle Média Grand Paris ;
- Educalab de Cap Digital ;
- l'antenne parisienne de l'EHESP (École des hautes études en santé publique) ;
- l'équipe administrative du Campus Condorcet.

À l'intérieur, les chercheurs et doctorants disposent ainsi d'un auditorium (300 places), d'un amphithéâtre (150 places) et de plusieurs salles de réunion et de formation.



Rejoignez #Paris8

#actus



#photos

#vieétudiante

#concours

#renseignements



[instagram.com/univparis8/#](https://www.instagram.com/univparis8/)

twitter.com/Univparis8

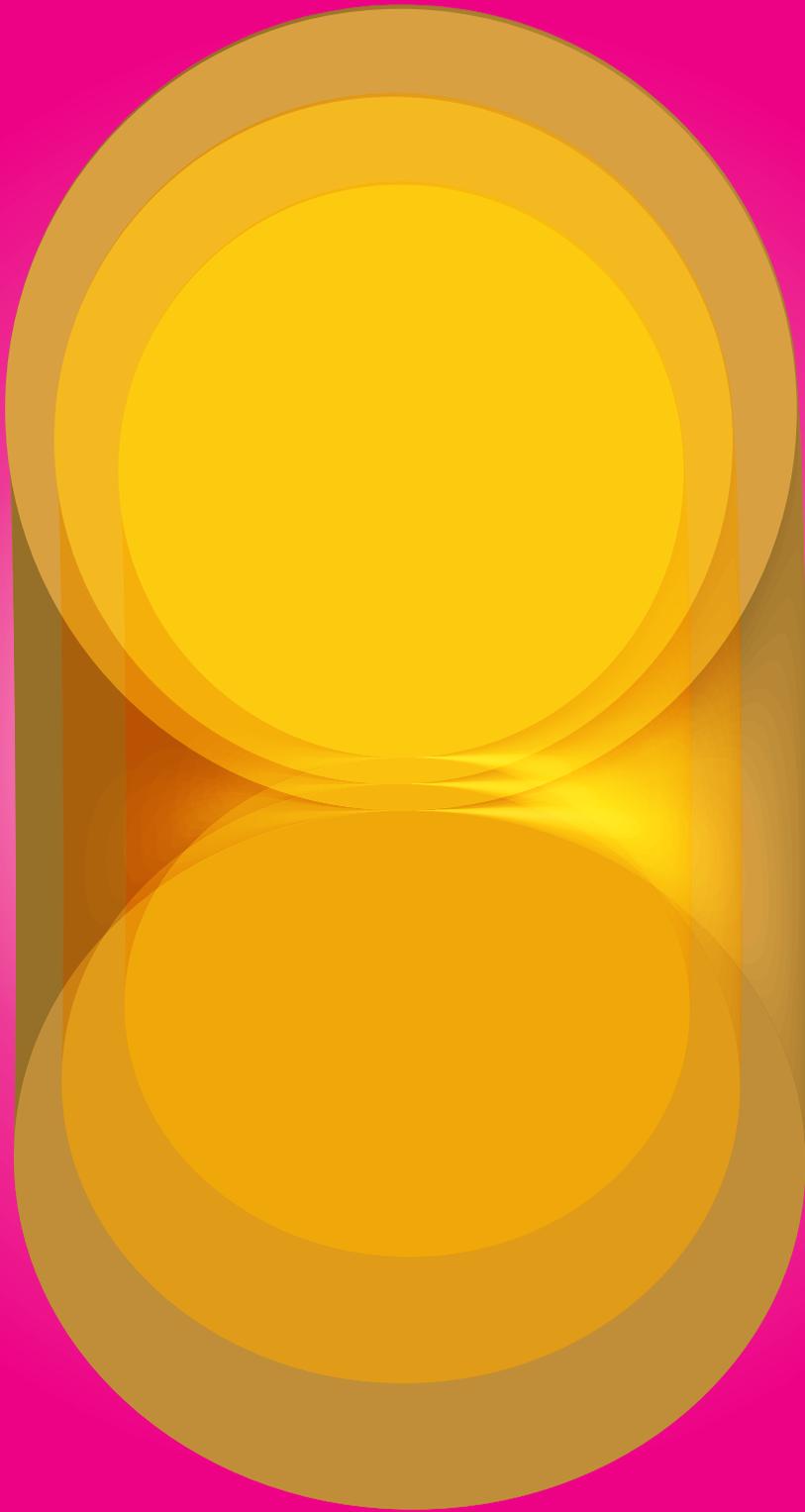
plus.google.com/+paris8

facebook.com/paris8

STRUCTURES ET VIE DE L'UNIVERSITÉ

- 61 • Composantes de l'Université
- 62 • Fonctionnement de l'Université
- 64 • Organigramme

5





Composantes de l'Université

11 unités de formation et de recherche (UFR)

- AES – Économie et gestion (AES-EG)
- Arts, philosophie, esthétique (ARTS)
- Culture et communication (CC)
- Droit
- éri Territoires, environnements, sociétés (éri TES)
- Langues et cultures étrangères (LLCER-LEA)
- Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication (MITSIC)
- Psychologie
- Sciences de l'éducation, psychanalyse et français/langue étrangère (SEPF)
- Sciences du langage (SDL)
- Textes et Sociétés

3 institut

- Institut d'enseignement à distance (IED)
- Institut d'études européennes (IEE)
- Institut français de géopolitique (IFG)

2 institut universitaires de technologie (IUT) comprenant 6 départements

- Génie industriel et maintenance
- Informatique
- Gestion logistique et transport
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Gestion administrative et commerciale
- Gestion des entreprises et des administrations

UFR et Instituts sont dirigés par un conseil élu qui élit en son sein un directeur pour 5 ans, dont le mandat est renouvelable une fois.

Dans chacune de ces structures une commission pédagogique est chargée de statuer sur les questions d'équivalences et de validation des acquis.

L'université comporte également plusieurs services communs ou généraux

- Le service commun de la documentation (bibliothèque)
- Le service commun de la formation continue
- Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SCUIO-IP)
- Le bureau MEEF
- L'observatoire de la vie étudiante (OVE)
- Le service des relations et de la coopération internationales (SERCI)
- Le service de la recherche
- Les presses universitaires de Vincennes (PUV)
- Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- Le service de l'action culturelle et artistique (ACA)
- Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)
- Le bureau d'appui à la pédagogie numérique



Fonctionnement de l'Université

Les missions

Les missions de l'université, conformément à l'article L123-3 du Code de l'éducation, sont les suivantes :

- la formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société ;
- l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- la diffusion de la culture humaniste et l'information scientifique et technique ;
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la coopération internationale.

La présidente

La présidente de l'Université, par ses décisions, le conseil d'administration, le conseil académique (regroupant la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire), par leurs délibérations, leurs avis et leurs vœux, assurent l'administration de l'université.

La présidente dirige l'université. Elle préside le conseil d'administration et le conseil académique. Elle est élue pour 4 ans à la majorité absolue des membres du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable une fois. Elle est assistée par le bureau de l'université, la directrice générale des services et l'agent comptable.

Les vice-présidents

L'université compte 5 vice-présidents :

- vice-président du conseil d'administration
- vice-président de la commission de la recherche
- vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire
- vice-président aux relations internationales
- vice-président étudiant

Le vice-président étudiant

Issu des représentants des usagers titulaires de la commission de la formation et de la vie universitaire, il est élu pour 2 ans, après appel à candidature, par le conseil académique en formation plénière. Il représente le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) dans les différents conseils et instances. Il développe la citoyenneté étudiante par l'organisation

d'actions, assure la liaison entre les associations, les syndicats étudiants et les composantes de l'université, étudie les projets ayant trait à la vie universitaire dans son ensemble, représente l'université et ses étudiants auprès des différents partenaires de la vie étudiante.

Les conseils

L'université est dotée de 2 conseils dont les membres sont élus pour 4 ans. Les représentants des étudiants sont élus pour 2 ans.

Les vice-présidents

Chaque conseil élit un vice-président qui assiste le président dans les missions liées aux domaines de compétences du conseil concerné.

Le conseil d'administration est composé

de 34 membres dont :

- la présidente de l'Université
- 16 enseignants
- 4 personnels BIATOSS
- 6 étudiants
- 8 personnalités extérieures

Le conseil académique est composé de 77 membres.

Il regroupe :

- la commission de la recherche (40 membres) :
 - 13 professeurs et personnels assimilés
 - 3 titulaires d'une habilitation à diriger les recherches
 - 6 docteurs (autres)
 - 4 non docteurs (enseignants et chercheurs)
 - 5 ingénieurs et techniciens
 - 1 parmi les autres personnels BIATOSS
 - 4 doctorants
 - 4 personnalités extérieures
- la commission de la formation et de la vie universitaire (37 membres) :
 - 14 enseignants
 - 5 personnels BIATOSS
 - 14 étudiants
 - 4 personnalités extérieures

Ces différents conseils sont dotés d'un bureau et assistés de commissions ou groupes de travail.



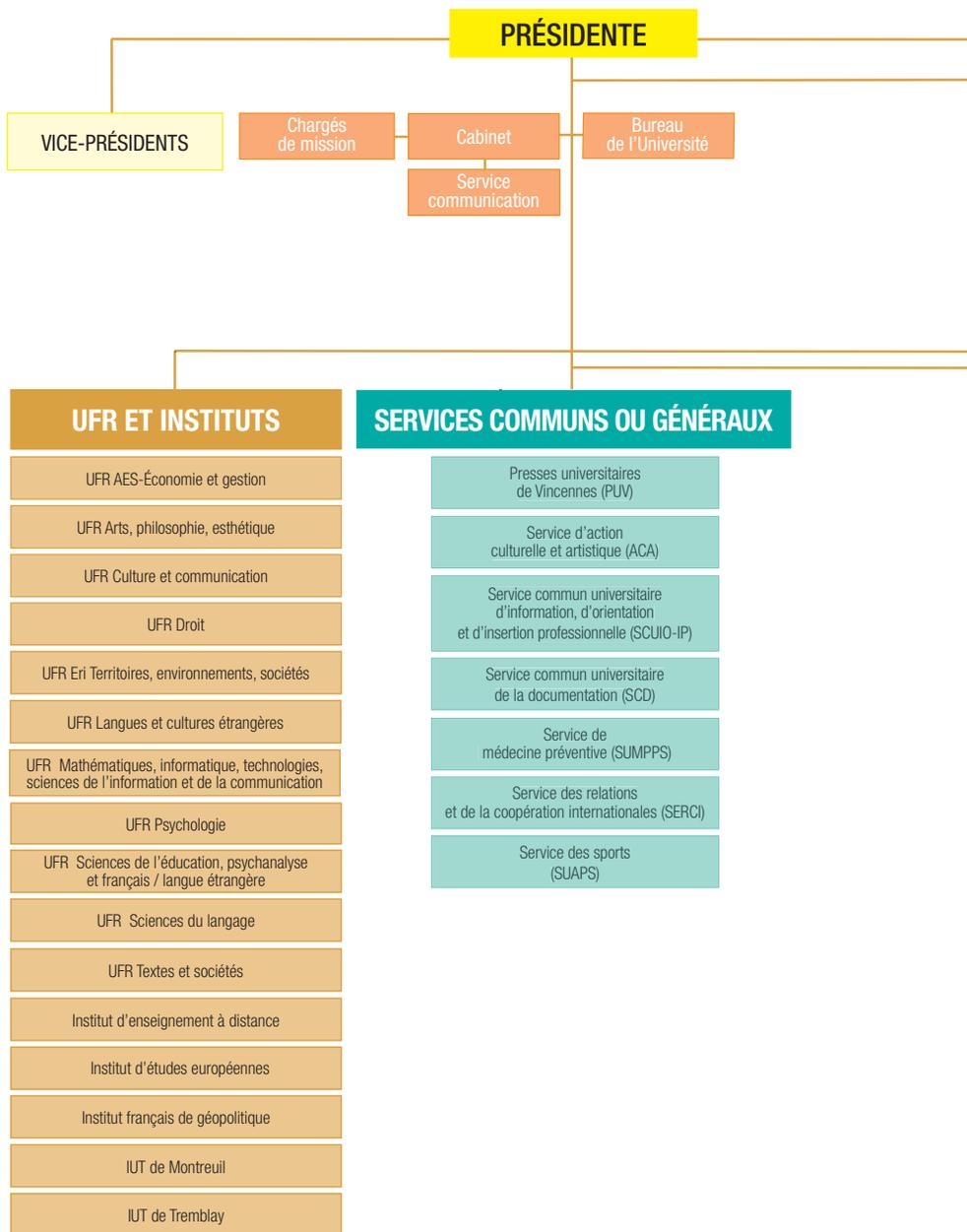
Des commissions permanentes

- un comité technique (CT) ;
- un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- une commission paritaire d'établissement (CPE) ;
- un conseil des directeurs de composantes ;
- les sections disciplinaires du conseil académique compétentes à l'égard des usagers et des enseignants.

Le **directeur général des services** exerce ses fonctions en lien étroit avec l'équipe de la présidence. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement, veille à son application opérationnelle. Il anime et coordonne l'ensemble des services administratifs et techniques, pilote les actions d'amélioration et de modernisation de la gestion.



Organigramme



DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

AGENT COMPTABLE

SERVICES CENTRAUX





Votre espace numérique :

- calendrier universitaire
- inscriptions
- cours en ligne
- notes et résultats
- bibliothèque en ligne
- messagerie
- agenda
- recherche stages et emplois : Reso 8...

Connectez-vous :

<http://e-p8.univ-paris8.fr>

SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

- 69 ● Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
- 70 ● La maison de l'étudiant
- 71 ● Le service de la vie étudiante
- 74 ● La bibliothèque universitaire
- 77 ● La formation continue
- 79 ● Accueil des adultes en reprise d'études
- 80 ● La validation des acquis
- 81 ● La démarche VAE diplômante à Paris 8
- 82 ● Alternance Université-Entreprise
- 84 ● Le bureau d'appui à la pédagogie numérique
- 85 ● Le bureau MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)
- 86 ● Le service des relations et de la coopération internationales (SERCI)
- 89 ● Les presses universitaires de Vincennes
- 90 ● Le service communication
- 91 ● Le service d'action culturelle et artistique
- 93 ● Le service universitaire des activités physiques et sportives
- 94 ● Le service accueil handicap
- 95 ● Le service social du CROUS
- 96 ● Les bourses et les aides sociales
- 98 ● Le logement universitaire
- 99 ● La restauration universitaire
- 100 ● L'infirmerie
- 101 ● Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
- 102 ● Vie associative et citoyenneté étudiante
- 103 ● Les associations étudiantes
- 110 ● Adresses utiles aux étudiants

Centre documentaire

Poursuites d'études et métiers

1500 ouvrages à consulter au SCUIO-IP

250 documents électroniques

<http://scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr>

Ateliers de technique de recherche d'emploi

- CV et lettre de motivation
- Préparation à l'entretien de recrutement
- Valorisation des acquis de compétences

scuio@univ-paris8.fr

Les lundis de l'insertion pro

Mini conférences :

- les clés de la recherche de stages
- réussir son stage
- SOS stages
- réseaux sociaux et réseaux pro...

en 2016

7623 offres de stage

4591 offres d'emploi

220 offres de jobs

Entretiens individuels

sur rendez-vous pour votre
poursuite d'études et
votre projet perso ou pro

Tél. 01 49 40 67 17

Site Reso 8

- Recevez par mél les offres de stage et d'emploi correspondant à votre profil, votre diplôme ou vos centres d'intérêts
- Faites relire lettre de motivation et CV
- Postulez en ligne

www.univ-Paris8/scuio/reso8

SCUIO - IP

Service Commun Universitaire d'Orientalion
et d'Insertion Professionnelle

Horaires d'accueil

lundi et vendredi : 9h30 - 12h30

mardi : 9h30 - 12h30 et 14h - 18h

mercredi et jeudi : 9h30 - 12h30 et 14h - 17h



Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP)

Bât. A – Salle 347

Tél. 01 49 40 67 17 / 67 60 / 66 74

Mél. scuio@univ-paris8.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et vendredi : 9 h 30-12 h 30

Mardi : 9 h 30-12 h 30 et 14 h-18 h

Mercredi et jeudi : 9 h 30-12 h 30 et 14 h-17 h

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) agit en relation avec les enseignants et les différents départements et services pour permettre à l'université d'assurer sa mission d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle.

Son action contribue à :

- **Inform**er les futurs étudiants (lycéens, salariés...) et les étudiants sur l'organisation et le déroulement des études supérieures (universitaires et autres) à Paris 8 et ailleurs. Il organise ou participe à toutes les actions permettant de faire connaître l'offre de formation de l'université : journées portes ouvertes, forums, salons...
- **Conseiller** les étudiants dans la construction de leur parcours de formation en fonction de leur projet personnel et professionnel : entretiens individuels, ateliers d'orientation, sessions de réorientation...

Relecture CV/Lettre de motivation

Permanence pour des conseils de rédaction

Tous les mardis : 10 h-12 h et 15 h-17 h

Prise de RV au 01 49 40 67 17

- **Faciliter l'insertion professionnelle** des étudiants en les accompagnant dans leur recherche de stage ou de premier emploi : conférences-métiers, sessions de techniques de recherche de stages ou d'emplois, forum-emploi. Le site **RESO8**, créé et animé par le SCUIO-IP, propose des offres de stages, d'emplois, et de jobs, ainsi que des services d'accompagnement en ligne www.univ-paris8.fr/scuio/reso8.
- **Répondre aux demandes des enseignants** pour les aider à assurer leur mission d'information pédagogique, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.
- **Constituer et gérer un fonds documentaire** en recueillant l'information auprès des organismes extérieurs d'informations (CIO, ONISEP, CIDJ...). Cette documentation est mise à disposition du public en consultation sur place ou en ligne (scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr/opac).
- **Créer et diffuser les outils de communication** permettant une meilleure lisibilité de l'offre de formation et une meilleure connaissance du fonctionnement de l'université (guide de l'étudiant, fiches diplômes, dépliants...).
- **Développer des partenariats** avec les milieux socio-économiques et les associations agissant dans le domaine de l'insertion professionnelle (APEC...).

Point Premier accueil

Hall d'entrée de l'université

Un lieu pour se repérer sur le campus, s'informer sur les formations dispensées à Paris 8 et sur les services de la vie étudiante.

Horaires

Lundi à vendredi : 8 h 30-18 h 30

Samedi : 8 h 30-12 h 30



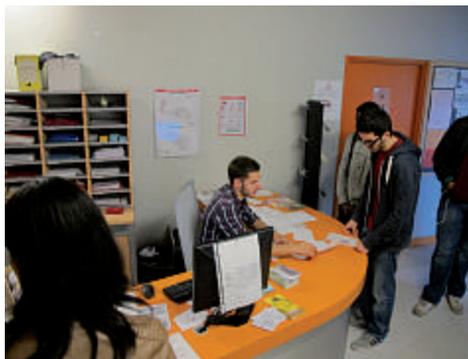
La maison de l'étudiant

La maison de l'étudiant : un lieu d'accueil privilégié

La création de la maison de l'étudiant témoigne de la volonté de l'université Paris 8 d'accorder une place particulièrement importante à la vie étudiante.

Lieu de rencontres et d'échanges, la maison de l'étudiant est un lieu de convergence qui a vocation à rassembler dans ses locaux, les acteurs de la vie étudiante et à les rendre accessibles à tous. Les activités qui s'y déroulent doivent contribuer à renforcer le lien social à l'université.

À la maison de l'étudiant, de nombreux services sont à votre disposition, vous accueillent et vous accompagnent dans votre vie étudiante. Ils sont à votre écoute pour vous conseiller et vous aider au moment de la rentrée universitaire et tout au long de l'année. Vous pouvez également y recevoir des informations et des conseils pour monter des projets et pour vos démarches administratives, sociales et universitaires.



Vous y trouverez :

- L'accueil de la maison de l'étudiant
- Le service de la vie étudiante
- La vice-présidence étudiante
- Le service social du Crous de Créteil
- Le bureau des bourses et des aides sociales
- Le pôle événementiel et les initiatives étudiantes
- Le bureau de la vie associative et d'aide au financement des projets (FSDIE)
- Un médiateur artistique et culturel régional
- Le pôle d'accompagnement et de soutien aux étudiants étrangers (PASEE) (hors programme d'échanges)
- L'espace numérique de travail
- Le service de la médecine préventive
- Les associations étudiantes
- Des salles de réunion et d'animation

La maison de l'étudiant reste l'endroit privilégié pour rencontrer les interlocuteurs qui faciliteront la réalisation de vos projets (monter un projet culturel et demander une aide sociale).

Elle vous propose des activités culturelles variées (danse, concert, théâtre, conférences, expositions...) et donne aux étudiants l'occasion de s'exprimer. Vous êtes invités à y participer ou y assister.





Le service de la vie étudiante

Maison de l'étudiant – Salle ME-03

Tél. 01 49 40 71 69 / 71 88

Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

L'université Paris 8, ayant particulièrement à cœur de promouvoir la vie étudiante, a mis en place un service de la vie étudiante dont le rôle est de concourir à l'amélioration de l'accueil des étudiants en menant des actions d'information, d'accompagnement dans les démarches administratives des étudiants, d'action sociale (logement, aides sociales). Ce service contribue au mieux-être des étudiants et collabore avec les autres services de l'université et les organismes extérieurs afin de mener à bien ses missions. Ce service est également chargé de développer la vie culturelle, notamment en soutenant les initiatives étudiantes et les associations.

Le pôle d'accompagnement et de soutien aux étudiants étrangers (hors programmes d'échanges)

Pour l'université Paris 8, la question de l'ouverture aux étudiants étrangers, du Nord comme du Sud, a toujours été considérée comme essentielle. Elle accueille des étudiants de 143 nationalités différentes. Elle propose un dispositif d'accueil visant à l'amélioration des conditions d'accueil de ces étudiants et au renforcement de l'attractivité de notre université.

Le pôle d'accompagnement et de soutien aux étudiants étrangers constitue un lieu de ressources polyvalent où ces étudiants peuvent trouver, en un lieu unique, une offre coordonnée de différents services adaptés à leurs besoins et à leurs attentes. Il les oriente dans leur quotidien vers les bons interlocuteurs et les conseille sur les différentes procédures qu'ils ont à réaliser avant, et au moment de leur arrivée en France puis durant leur séjour d'études.

Salle ME-08 – Tél. 01 49 40 68 23
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

Il a pour objectifs

- L'information administrative et l'identification des procédures (DAP¹, Campus France, séjour, visite médicale à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), visa).
- L'accueil physique et téléphonique des étudiants étrangers.
- La prise de rendez-vous et la constitution de dossiers pour la demande et le renouvellement du titre de séjour (remise de récépissé sur place), la prise de rendez-vous avec l'OFII de septembre à janvier et le suivi des dossiers en lien avec la préfecture de la Seine-Saint-Denis (93) et l'OFII pendant toute l'année universitaire.
- La possibilité de suivre des cours de français pour une remise à niveau.
- La prise de rendez-vous avec un avocat en cas de recours.

Organiser son événement

Vous souhaitez organiser une réunion d'information, une conférence, un événement, réserver une salle ou un stand pour promouvoir votre association, votre projet étudiant ? C'est possible ! La Maison de l'étudiant fait l'interface entre les différents services de l'université pour vous accompagner dans vos démarches d'initiatives étudiantes. Lorsque vous aurez conçu votre projet, il sera nécessaire de remplir un dossier à la MDE pour formaliser la demande.

Le service de la vie étudiante prendra alors contact avec :

- le service du planning ;
- l'ACA pour la mise à disposition des techniciens de l'université ;
- le service hygiène et sécurité de l'établissement qui veillera à ce que l'organisation de votre événement soit conforme aux règlements en vigueur.

Pôle événementiel et initiatives étudiantes

Maison de l'étudiant – Salle ME-06
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 66 23

1. Dispense d'admission préalable.



Le bureau d'accompagnement aux porteurs de projets et gestion du FSDIE

Vous pouvez obtenir une aide financière pour un projet d'intérêt collectif, et qui a des retombées pour l'université, par l'intermédiaire du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Le service de la vie étudiante vous aide à constituer le dossier.

Salle ME-06 – Tél. 01 49 40 68 65
Mél. vie.étudiante@univ-paris8.fr

Aide pour les projets étudiants (FSDIE)

Le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est une enveloppe budgétaire au sein de votre université destinée à financer les projets des étudiants et des associations étudiantes.

Comment est géré le FSDIE ?

Le service de la vie étudiante gère l'administration des fonds et le suivi des dossiers. Il est chargé en particulier :

- d'assurer la promotion du FSDIE auprès des étudiants et des associations étudiantes de Paris 8 ;
- de collecter vos demandes et de vous soutenir dans l'élaboration du dossier ;
- de s'assurer de la complétude et de la conformité du dossier lors du dépôt ;
- de veiller au respect des conditions de versement des subventions et du suivi des dossiers validés ;
- de rendre compte de son utilisation auprès de la direction de l'Université.

Sont éligibles les projets qui concernent :

- les arts et la culture : musique, théâtre, danse, arts plastiques, festivals, expositions ;

- le sport : démonstration, participation à des compétitions ;
- l'humanitaire et la citoyenneté : aides au développement, alphabétisation, soutien scolaire.

Sont recevables les projets portés par des étudiants de Paris 8 et/ou soutenus par une association étudiante.

Attention

Sont exclus les projets notés, s'inscrivant dans le cadre d'une validation universitaire, ainsi que le financement des dépenses courantes de fonctionnement (transports, repas et réceptions diverses...) n'impliquant aucun projet particulier.

L'attribution des fonds s'effectue selon les critères suivants :

- faisabilité du projet ;
- pertinence du projet (cf. éligibilité des projets) ;
- créativité ;
- gratuité du projet pour la communauté universitaire.

Pour effectuer une demande de subvention, vous devez faire une demande de dossier au bureau de la vie associative. Vous y trouverez les explications et le soutien nécessaire pour construire votre projet et ce à toutes les étapes de celui-ci. Un examen du budget prévisionnel permettra en outre d'en définir la faisabilité. Une fois votre dossier déposé, vous passerez en commission qui validera ou non votre demande de financement. Les avis de la commission sont soumis au vote du Conseil d'administration de l'Université. Le bureau de la vie associative suivra votre projet du retrait du dossier jusqu'au bilan final après réalisation de l'événement.

Renseignements et retrait des dossiers

Service de la vie étudiante
Maison de l'étudiant – Salle ME-06
Mél. vie.étudiante@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 68 65



Autres soutiens aux projets culturels

Culture-ActionS du CROUS

Culture-ActionS est un dispositif officiel qui permet au CROUS de Créteil de subventionner des projets étudiants.

Pour être éligibles, les projets doivent être d'initiative étudiante, portés par des étudiants inscrits, et à destination des étudiants de l'académie. L'ensemble des critères, conditions, et explications sont en ligne sur le site Internet du CROUS de Créteil, rubrique « Culture ».

Renseignements et téléchargement des dossiers

www.crous-creteil.fr

Mél. culturel@crous-creteil.fr

et à la maison de l'étudiant – Salle ME-06

Tél. 01 49 40 68 65

Les concours étudiants

Chaque étudiant peut participer aux concours nationaux réunissant tous les CROUS ; ces concours concernent les nouvelles, les bandes dessinées, les courts métrages et la photographie. Chaque année un thème est imposé. Un projet Culture-ActionS peut être présenté aux concours qu'il soit subventionné ou pas.

Renseignements : www.crous-creteil.fr

Le bureau des associations et de la citoyenneté étudiante

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie associative ? Vous voulez rejoindre une association, ou créer la vôtre ? Contactez-nous, vous aurez toutes les informations, conseils et soutiens nécessaires afin de réaliser vos projets.

Pour plus de renseignements, se reporter à la page 102.

Salle ME-06 – Tél. 01 49 40 66 23 / 68 65

Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

L'espace numérique de travail

Des ordinateurs sont mis à votre disposition en libre-service avec un accès gratuit à internet après inscription à l'accueil de la Maison de l'étudiant.

Accueil – Tél. 01 49 40 71 69 / 71 88

Heures d'ouverture Lundi à vendredi : 9h à 18h30



La bibliothèque universitaire

Tél. 01 49 40 69 69 (Accueil)

Fax 01 49 40 69 82

www.bu.univ-paris8.fr

Mél. info.bu@univ-paris8.fr

Les bibliothécaires vous accueillent :

- aux bureaux d'information (dans le hall d'accueil et dans les autres salles) ;
- dans les espaces publics avec un service mobile d'information ;
- sur Internet à l'adresse : info.bu@univ-paris8.fr

Heures d'ouverture

Horaires pleins

Lundi à vendredi : 9 h à 20 h

Samedi : 10 h à 17 h 30

Horaires réduits pendant les vacances de printemps, en juillet et en septembre :

Lundi à vendredi : 10 h à 17 h 30

Samedi : fermé sauf les deux derniers samedis de septembre

Fermeture durant les congés de Noël et au mois d'août.

Les collections

Les disciplines : les collections de la bibliothèque couvrent les besoins en documentation des disciplines enseignées à l'université : lettres, sciences humaines et sociales, arts, droit...

Les types de documents : 450 000 livres imprimés, 300 000 livres électroniques, 775 abonnements à des revues imprimées, 19 000 abonnements à des revues électroniques, 21 bases de données, 10 000 documents audiovisuels, plus de 22 500 thèses et mémoires imprimés, 650 thèses en ligne.

Libre accès et réserves : plus de 250 000 ouvrages sont en libre accès. Les ouvrages conservés en magasin (réserves en sous-sol) sont à demander à la banque centrale du hall d'accueil.

La bibliothèque possède aussi des fonds spécialisés

- Fonds RDA-Nouveaux Länder (fonds spécialisé sur l'Allemagne orientale depuis 1945)
- Fonds Armand Gatti, Fonds Vincennes (histoire de l'université de Paris 8), Fonds Claude Simon, Fonds Dresch, Fonds Macciocchi
- Livres d'artistes, tests de psychologie

Les salles thématiques

Elles sont identifiées par des bannières de couleur :

- **Salle d'actualité** : guides d'orientation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi, guides méthodologiques, manuels de préparation aux concours, dictionnaires et encyclopédies
- **Salle bleue** : Philosophie, Religion, Informatique, Sciences et techniques
- **Salle violette** : Sciences politiques, Économie et gestion, Histoire, Géographie, Urbanisme
- **Salle verte** : Droit
- **Salle rouge** : Sociologie, Ethnologie, Psychologie, Linguistique générale et comparée, Sciences de l'éducation, Info-Doc-Médias
- **Salle orange** : Langues et Littératures étrangères
- **Salle brune** : Littérature générale et comparée/ Langue et littérature françaises et francophones, langues et littératures classiques (latin et grec)
- **Salle rose** : Arts plastiques, Cinéma, Musique, Photographie, Arts du spectacle

L'accès à la bibliothèque se fait grâce à la carte d'étudiant ou à défaut sur présentation d'une pièce d'identité.

La bibliothèque dispose de 1 500 places assises.

La salle des périodiques

Elle contient 775 revues auxquelles la bibliothèque est abonnée sous forme imprimée. Ces titres couvrent l'ensemble des disciplines enseignées à l'université. Ils sont multilingues. La bibliothèque possède en outre plus de 2 000 abonnements clos dont les fascicules sont stockés majoritairement en magasin. Les revues ne sont pas empruntables.



L'espace audiovisuel

Cet espace de 250 m² permet de visionner et d'emprunter 8 000 films de fiction et films documentaires, sur blu-ray, DVD, cassettes vidéo. En outre, 2 000 CD de musique peuvent être également empruntés ou écoutés sur place. Le fonds de partitions est aussi en libre accès.

- 14 postes pour la consultation des films, CD ou documents audiovisuels sur clé USB
- possibilité de consultation seul ou en groupe

La salle de la Recherche

Salle de travail réservée aux doctorants et aux enseignants. Pour accéder à cette salle, s'adresser à l'accueil de la bibliothèque. Les mercredis et vendredis, elle héberge des formations. Elle accueille parfois d'autres jours de la semaine des manifestations culturelles et scientifiques.

Les postes informatiques en libre accès

104 ordinateurs sont à la disposition du public dans les salles de lecture et proposent :

- un accès au portail documentaire de la BU
- un accès à internet
- la suite Libre Office
- ports USB

Les services

Service du prêt à domicile

- Étudiants en Licence : 6 livres empruntables pour 2 semaines + une semaine de prolongation possible.
- Étudiants en Master, étudiants en situation de handicap, stagiaires de la formation permanente : 9 livres empruntables pour 4 semaines + 2 semaines de prolongation possible (réservations possibles).
- Étudiants de l'IED : 6 livres empruntables pour 8 semaines.
- Doctorants et enseignants de Paris 8 : 9 livres empruntables pour 4 semaines + 2 semaines de prolongation possible, 1 livre exclu du prêt pour 1 semaine, 3 fascicules de périodiques (à l'exception du dernier numéro) pour 1 semaine.

Tous ces types de lecteurs ont droit en plus à : 6 CD audio et 2 partitions pour 2 semaines ; 2 livres à prêt court et 3 DVD pour 1 semaine.





Service du prêt entre bibliothèques

Service payant réservé aux lecteurs inscrits au prêt pour faire venir des documents d'autres bibliothèques françaises ou étrangères. Le dépôt des demandes se fait auprès des bibliothécaires en salle de lecture ou directement depuis le formulaire en ligne sur le site web de la bibliothèque.

Renseignements : peb.bu@listes.univ-paris8.fr

Les services en ligne

Le site web de la bibliothèque www.bu.univ-paris8.fr donne accès à de nombreux services en ligne :

- le catalogue général signale les livres imprimés et plus de 4 000 livres électroniques, les revues imprimées, les thèses, les documents audiovisuels et les partitions détenus par la bibliothèque de Paris 8 ;
- un catalogue spécialisé regroupe les revues électroniques sélectionnées par la bibliothèque (plus de 55 000 titres) et les revues imprimées ;
- les ressources électroniques disponibles pour chaque discipline (livres et revues électroniques, bases de données, sélection de sites web...);
- la bibliothèque numérique qui donne accès à des documents numérisés à partir des fonds spécialisés de la bibliothèque, à des thèses de l'université et à des colloques s'étant tenus à Paris 8 ;
- le portail Hal Paris 8 des publications des chercheurs de l'Université ;
- la plate-forme d'autoformation à la recherche documentaire Arbradoc ;
- la visite virtuelle de la bibliothèque ;
- le service de Questions-réponses à distance « rue des facs » des bibliothèques universitaires d'Île-de-France www.ruedesfacs.fr

Visites et formations

- **Visites de la bibliothèque** : des visites de la bibliothèque avec initiation aux principaux outils de recherche documentaire sont proposées toute l'année. Elles sont organisées à la demande et sur rendez-vous :
Mél. visites-formations.bu@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 69 89
- **Formations à la recherche documentaire** : formations à l'ensemble des ressources électroniques disponibles destinées à des groupes d'étudiants accompagnés de leurs enseignants. Elles comprennent des travaux pratiques.
Mél. visites-formations.bu@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 69 55

Reproduction et impression de documents

La bibliothèque dispose de huit photocopieurs, dont un photocopieur couleur et quatre avec fonction scan, et d'imprimantes reliées aux postes informatiques en libre accès. Les photocopies et impressions sont payantes.

Le paiement se fait par cartes rechargeables, vendues dans les distributeurs situés à la banque d'accueil (espèces) et devant la salle violette (carte bancaire).

Accueil des publics en situation de handicap

La bibliothèque propose des services spécifiques aux étudiants en situation de handicap permanent ou temporaire (hospitalisation, maladie de longue durée...) et aux femmes enceintes : accueil personnalisé sur rendez-vous, recherche documentaire à distance, droit de prêt élargi, prêt des documents à distance, réservation d'ouvrages. Une salle pourvue d'équipements spécifiques est également mise à disposition des usagers déficients visuels.

Mél. handi.bu@univ-paris8.fr

Tél. 01 49 40 69 89

Les bibliothèques associées

Sur le campus

- **Cartothèque** : cartes de géographie consultables par tous les étudiants de Paris 8 dans le bâtiment D, salle 139 (département de géographie – Tél. 01 49 40 72 82)

Éloignées

- **Bibliothèque de l'IUT de Montreuil**
Possibilité de transfert de documents entre Saint-Denis et Montreuil et inversement.
140, rue de la Nouvelle France – 93100 Montreuil
Tél. : 01 48 70 37 00 (standard)
- **Bibliothèque de l'IUT de Tremblay-en-France**
3, rue de la Râperie – 93290 Tremblay-en-France
Tél. : 01 41 51 12 22 (administration)



La formation continue

Bât. C – Rez-de-chaussée et entresol

Tél. 01 49 40 70 70 – Fax 01 49 40 65 57

www.fp.univ-paris8.fr

Mél. info-df@univ-paris8.fr

Le service formation continue

- **Propose** une offre dédiée en matière de formation continue et accueille également les publics en reprise d'études.
- **Conçoit** des programmes de formation sur mesure à la demande des entreprises.
- **Appuie les étudiants et les demandeurs d'emploi** souhaitant suivre une formation de l'université Paris 8 en contrat de professionnalisation.
- **Accompagne** les personnes souhaitant valider les acquis de leur expérience – VAE – afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme national (DUT, Licence, Master) proposé par l'université Paris 8.

Nos missions

- Élaborer des programmes de formation
- Être acteur du développement économique et social
- Adapter et perfectionner les compétences des individus

Notre métier

- Informer, conseiller
- Accompagner les individus dans leurs démarches de formation continue
- Valoriser les expériences et les savoirs

L'offre de formation **s'adapte aux exigences professionnelles** à plusieurs niveaux :

- le rythme de formation est compatible avec une activité professionnelle
- nous proposons un parcours personnalisé dans le rythme et le choix des formations (parcours complet ou modulaire)

- les équipes pédagogiques associent enseignants-chercheurs et professionnels
- les contenus allient apports théoriques, méthodologiques et pratiques

Accueil du public

du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Les formations accueillant un public relevant de la formation continue

Master

- Archives
- Culture et communication, parcours **Communication numérique et conduite de projets**
- Droit de la santé, parcours **Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, médico-sociaux et sociaux**
- Droit de la santé, parcours **Propriété industrielle et industries de santé**
- Études européennes et internationales, parcours **Commerce international et marketing export**
- Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours **Expertise des territoires, concertation et communication environnementale**
- Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours **Géomatique, géodécisionnel, géomarketing, multimédia**
- Humanités numériques, parcours **Gestion stratégique de l'information**
- Informatique, parcours **Conduite de projets informatiques**
- Management, parcours **Conseil en organisation et management du changement**
- Sciences du langage, parcours **Interprétation LSF/ français**



DFSSU¹

- Clinique familiale et pratiques systémiques
- Consultant en bilan des compétences et ressources humaines
- Interventions en protection de l'enfance
- Pratiques de la psychothérapie et psychopathologie clinique
- Professionnalisation du coaching en entreprise

DESU²

- Audit public et gestion
- Droit et gestion des collectivités territoriales
- Gestion et ingénierie de projets européens
- Médiateur-relais sourds/entendants
- Pratiques du coaching
- Prévention des conduites à risque
- Prises en charge des addictions
- Professionnel bilingue LSF/Français : Médiateur-relais Sourds/Entendants

Licence professionnelle

- Gestion et accompagnement de projets pédagogiques, parcours **Enseignement de la langue des signes française (LSF) en milieu scolaire**
- Métiers de la GRH : assistant, parcours **Droit social et ressources humaines**
- Métiers de l'immobilier, parcours **Droit et gestion de la copropriété et syndic**
- Métiers du commerce international
- Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web, parcours **Création et développement numériques en ligne**
- Métiers de l'informatique : applications web, parcours **Objets communicants intelligents**

DIU³

- Psychopathologies et affections neurologiques

DU⁴

- Animation de groupes d'entraide mutuelle
- Assistant juridique et ressources humaines
- Droit et stratégies de l'action humanitaire : Santé, urgence et développement
- Formation de formateurs (DUFA)
- Pratique approfondie de la langue des signes française (LSF)
- Techniques du corps et monde du soin
- Violences faites aux femmes

DPCU⁵

- Spécialisation d'enseignement de la langue des signes française (LSF)

Renseignements et inscriptions

Service formation continue

Tél. : 01 49 40 70 70

Fax : 01 49 40 65 57

Mél. info-df@univ-paris8.fr

Possibilité de télécharger les dossiers d'inscription sur notre site www.fp.univ-paris8.fr

1. Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée d'Université (niveau bac + 5).

2. Diplôme d'Études Supérieures d'Université (niveau bac + 4).

3. Diplôme interuniversitaire.

4. Diplôme d'Université (niveau bac + 3).

5. Diplôme de Premier Cycle d'Université (niveau bac + 2).



Accueil des adultes en reprise d'études

Service formation continue
Bât. C – Rez-de-chaussée et entresol
Tél. 01 49 40 70 70
Mél. info-df@univ-paris8.fr

Le public des adultes en reprise d'études – salariés bénéficiant d'un congé individuel de formation (CIF), ou d'une formation au titre du plan de formation, et les demandeurs d'emploi – peuvent suivre une formation initiale de l'Université : DUT, licence, licence professionnelle, master, doctorat ou un diplôme d'université.

Si vous avez identifié un diplôme

Vous devez réaliser une inscription pédagogique dans l'UFR correspondant au diplôme souhaité et vous adresser au service formation permanente pour le suivi de votre dossier administratif.

Si vous n'avez pas identifié le diplôme adapté à votre besoin

- S'adresser au SCUIO-IP pour connaître l'offre de formation de l'Université et choisir le diplôme adapté.
- Le Service de la Formation Permanente instruit le dossier de demande de financement auprès des OPACIF (Fongecif, Promofaf, Uniformation...) ou des Pôles Emploi. En cas d'acceptation, il effectue le suivi du dossier.

SCUIO-IP

Bât. A – salle 347
Tél. : 01 49 40 67 14
Mél. scuio@univ-paris8.fr



La validation des acquis

La validation des acquis est une démarche qui permet de valoriser les connaissances et les compétences en vue de s'inscrire dans une formation universitaire (validation des acquis professionnels et personnels VAPP – décret du 19 août 2013 – articles D. 613-38 à D. 613-50) ou d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (validation des acquis de l'expérience VAE – loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et décret n° 2013-756 du 19 août 2013).

La validation des acquis pour reprendre des études (VAPP) ou demande d'équivalence

Vous avez un projet de reprise d'études. Vous souhaitez, au regard de votre expérience, un accès dérogatoire si vous ne disposez pas du niveau requis pour intégrer un cursus. Constituez dès avril une ou plusieurs demandes d'admission sur www.univ-paris8.fr/-Inscription- et informez-vous auprès des secrétariats de chaque diplôme (cf. pages 20 et suivantes). Votre demande sera traitée par une commission pédagogique de la formation que vous voulez suivre.

La démarche VAE diplômante

Vous avez une expérience conséquente et souhaitez valider les acquis de celle-ci afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme national (DUT, Licence, Master). Le bureau VAE accueille et accompagne votre projet :
Bât. C – Rez-de-chaussée et entresol
Tél. 01 49 40 70 70
<https://vae.validexper.fr> – Mél. vae@univ-paris8.fr

Voici les deux premières étapes :

La réunion d'information

La démarche commence par la participation à une réunion d'information, inscription sur <https://vae.validexper.fr>, qui vous permettra :

- d'appréhender les coulisses de la VAE,
- d'élaborer votre projet,
- de bénéficier d'un conseil individualisé à l'issue de la réunion.

Demande de recevabilité/faisabilité pédagogique

Remplissez le dossier de recevabilité/faisabilité pédagogique sur vae.validexper.fr, y ajouter votre CV.

De nombreux acquis peuvent être pris en compte :

- le parcours initial d'études
- les activités professionnelles
- les études informelles et formations professionnelles
- les activités bénévoles : sociales, associatives
- les autoapprentissage et réalisations personnelles

Information et orientation

Pour identifier le diplôme le plus en adéquation avec votre projet :

Consultez les fiches diplômes sur le site de l'université www.univ-paris8.fr onglet FORMATIONS, rubrique Diplômes.

Informez-vous auprès du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) sur le contenu des diplômes :

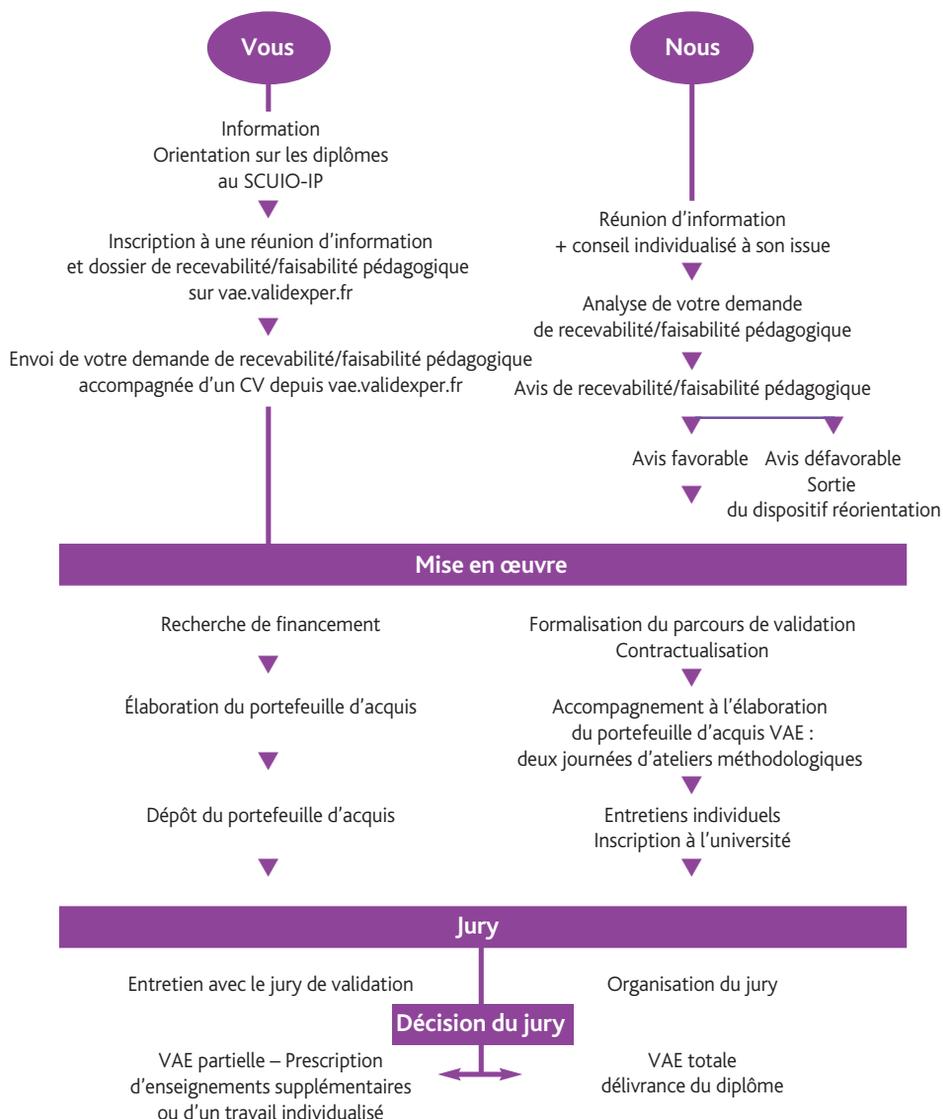
Tél. 01 49 40 67 17
Bâtiment A – Salle 347
Mél. scuio@univ-paris8.fr



La démarche VAE diplômante à Paris 8 (décret 2002)

Bât. C – Rez-de-chaussée et entresol

Tél. 01 49 40 70 70 – Mél. vae@univ-paris8.fr – <https://vae.validexper.fr>





Alternance Université-Entreprise

Bureau Alternance

Bât. C – Rez-de-chaussée et entresol

Tél. 01 49 40 70 70

www.fp.univ-paris8.fr

Mél. alternance@univ-paris8.fr

Vous avez moins de 26 ans ou êtes demandeur d'emploi de plus de 26 ans et vous souhaitez suivre une Licence pro ou un Master tout en vous formant aux savoir-faire professionnels et à la culture de l'entreprise :

- Les formations de l'université Paris 8 vous accueillent en contrat de professionnalisation :
 - Le planning de l'alternance assure une présence hebdomadaire en entreprise pendant 1 an
 - Vous bénéficiez d'un tutorat Compétences assuré par un enseignant (entretiens, visites en entreprise, jours dédiés recherche et veille professionnelle)
 - Vous percevez un salaire ($\geq 80\%$ du SMIC)

Étudiants, vous pouvez débiter votre contrat en alternance 1 mois avant la rentrée et jusqu'à 1 mois après le début de votre formation.

- Le Bureau Alternance est votre interlocuteur : **demandez le Kit Info Alternance** et consultez la rubrique « Alternance/Entreprise » sur www.fp.univ-paris8.fr pour connaître :
 - L'offre en alternance de l'Université.
 - Les spécificités et valeurs ajoutées du dispositif pour votre cursus et votre insertion professionnelle.
 - Les démarches pour chercher puis contractualiser avec une entreprise.

Toute personne de nationalité étrangère (hors primo-migrant) peut bénéficier d'un **contrat d'alternance**, sous réserve de disposer d'une autorisation provisoire de travail avant le début du contrat.

Liste des diplômés adaptés au contrat de professionnalisation

Informatique et multimédia

- LP¹ : Création et développement numérique en ligne
- M : Informatique, parcours **Conduite de projets informatiques**
- M : Informatique, parcours **Informatique des systèmes embarqués**
- M : Informatique, parcours **MIASHS : Big data et fouille de données**
- M : Informatique, parcours **Technologies de l'hyper-média**

Gestion et valorisation de contenus numériques

- M2 : Archives
- M : Culture et communication, parcours **Communication numérique et conduite de projets**
- M2 : Humanités numériques, parcours **Analyse et valorisation des usages numériques**
- M : Humanités numériques, parcours **Création et édition numérique**
- M : Humanités numériques, parcours **Gestion stratégique de l'information**
- M2 : Humanités numériques, parcours **Numérique : enjeux et technologies**

Ressources humaines

- DU² : Assistant juridique et ressources humaines
- LP : Droit social et ressources humaines

1. Licence professionnelle (bac+3).

2. DU : Diplôme d'Université (niveau bac+3).



Organisation - Commerce

- LP : Métiers du commerce international
- M2 : Économie des organisations, parcours **Emploi et économie sociale et solidaire**
- M : Études européennes et internationales, parcours **Commerce international et marketing export**
- M : Études européennes et internationales, parcours **Politiques et gestion de la culture en Europe**
- M : Études européennes et internationales, parcours **Villes, métropoles et dynamiques sociales en Europe**
- M : Management, parcours **Conseil en organisation et management du changement**
- M : Monnaie, banque, finance, assurance
- M2 : Sciences sociales, parcours **Enquêtes, terrains, analyses sociologiques**

Art et Littérature

- M2 : Cinéma et audiovisuel, parcours **Réalisation et création**
- M2 : Création numérique, parcours **Arts et technologies de l'image virtuelle**
- M2 : Traduction et interprétation, parcours **Lettres et interfaces numériques appliquées aux sciences humaines**

Droit

- LP : Droit et gestion de copropriété et syndic
- M2 : Droit privé, spécialisation **Droit des affaires et fiscalité**
- M2 : Droit privé, spécialisation **Droit des personnes, de la famille et du patrimoine**
- M2 : Droit public, spécialisation **Droit public des affaires**

Droit et santé

- M2 : Droit de la santé, parcours **Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux**
- M2 : Droit de la santé, parcours **Propriété industrielle et industries de santé**

Gestion des territoires

- M : Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours **Expertise des territoires, concertation et communication environnementale**
- M³ : Géographie, aménagement, environnement et développement, parcours **Géomatique, géodécisionnel, géomarketing et multimédia**
- M2³ : Géopolitique, parcours **Géopolitique locale et gouvernance territoriale**
- M2³ : Géopolitique, parcours **Géopolitique : Territoires et enjeux de pouvoir**

LSF

- DPCU⁴ : Spécialisation d'enseignement de la LSF
- DU⁵ : Pratique approfondie de la langue des signes française

Nb : la démarche d'adaptation des **formations aux dispositifs de l'alternance est progressive ; si le diplôme visé n'est pas référencé, contactez le bureau Alternance.**

3. Intégralement ouvert à l'apprentissage.

4. DPCU : Diplôme de Premier Cycle d'Université.

5. DU : Diplôme d'Université (niveau bac +3).



Le bureau d'appui à la pédagogie numérique

Bât. C – Salles E1 et E2

Tél. 01 49 40 68 62

Mél. sec-ipt@univ-paris8.fr

Le bureau d'appui à la pédagogie numérique est une **structure pédagogique transversale destinée à l'ensemble des étudiants et des enseignants de l'université Paris 8.**

Préparation au C2i (Certificat Informatique et Internet)

Une des missions de ce service est d'assurer la préparation, ainsi que l'organisation des épreuves conduisant à l'obtention du **Certificat Informatique et Internet (C2i)** (<https://c2i.enseignementsup-recherche.gouv.fr>).

Tout étudiant régulièrement inscrit en vue de la préparation d'une licence à Paris 8 a la possibilité de s'inscrire au C2i. Depuis 2016, la préparation au C2i est obligatoire pour toutes les formations ; **les étudiants sont invités à se reporter aux plaquettes de leur formation et à se rapprocher de leur secrétariat.**

Conformément à la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011, les modalités de certification comprennent deux parties :

- une partie théorique, d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 60 questions couvrant les cinq domaines du référentiel national ;
- une partie pratique, couvrant les cinq domaines du référentiel, sous forme d'activités concrètes. Ces activités sont intégrées dans la préparation et réparties sur un semestre.

Les cours sont semestriels, **les inscriptions pédagogiques** dans un groupe s'effectuent sur Apogée (votre espace personnel sur le portail e-p8 : <https://e-p8.univ-paris8.fr>) la semaine précédant la rentrée de chaque semestre.

Renseignements concernant le C2i sur :

bapn.univ-paris8.fr

Bâtiment C, salle E1

Autres formations dispensées

Le service propose également aux étudiants des formations sous forme d'ateliers dans les domaines suivants :

- informatique appliquée aux domaines de l'art et multi-média ;
- informatique appliquée aux sciences humaines et sociales.

Ces formations s'intègrent dans les cursus mis en place par les formations. Le nombre d'ECTS délivrés dépend du cursus suivi.

Salle informatique en libre-service – Salle C 201

Une salle en libre service est mise à disposition des étudiants.

Plusieurs postes informatiques reliés à Internet permettent aux étudiants :

- de consolider et d'approfondir les connaissances acquises dans les ateliers ;
- de réaliser des travaux personnels ;
- d'utiliser des programmes bureautiques et des logiciels spécifiques (Photoshop, SPSS, Arcgis...) liés à leurs projets pédagogiques.

Développement de la pédagogie numérique

Le service assure aussi une mission de développement de la pédagogie numérique à l'Université. Il propose une assistance aux enseignants pour l'hébergement de leurs cours, la configuration de la plate-forme d'enseignement en ligne (Moodle), la mise en place d'ateliers de formation ainsi qu'un accompagnement spécifique.

Accompagnement des projets TICE

Le service accompagne les enseignants dans la réalisation de projets TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), que ce soit pour la mise en place de formations hybrides (une partie en présentiel, une partie à distance), de formations à distance ou de MOOC (Massive Open Online Course).

Pour plus d'informations : bapn.univ-paris8.fr



Le bureau MEEF

(Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation)

Bât. C – Rez-de-chaussée et entresol

Tél. 01 49 40 70 70

Mél. info-df@univ-paris8.fr

Information des étudiants

Le bureau MEEF informe les étudiants sur les masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) : Premier degré, Professeur des écoles/Second degré (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP)/Encadrement éducatif (CPE).

Les étudiants souhaitant uniquement préparer un concours de recrutement de l'enseignement (candidats déjà titulaires d'un master ou dispensés de master – sportifs de haut niveau, mères de trois enfants, candidats au 3^e concours) peuvent s'inscrire à une préparation dans le cadre d'une Attestation d'Études Universitaires (AEU).

Le bureau MEEF informe les étudiants candidats au concours du CRPE (enseignement du 1^{er} degré), du CAPES, du CAPLP et de l'agrégation (enseignement du secondaire) et au concours de conseiller principal d'éducation (CPE).

Préparation aux concours de l'enseignement secondaire

Le bureau MEEF peut également préinscrire et informer les étudiants sur les préparations à l'agrégation organisées par certaines disciplines de Paris 8 (arts plastiques, arabe).



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Le service des relations et de la coopération internationales (SERCI)

Bât. A –
Salles 0179 (mobilité sortante) –
0178 (étudiants internationaux entrants)

Tél. 01 49 40 64 12 / 70 68

Fax 01 49 40 65 16

www.univ-paris8.fr/international

Le service des relations internationales vous renseigne sur les opportunités de mobilité qui vous sont proposées et les financements possibles et vous accompagne dans votre projet de mobilité. Il renseigne également les enseignants chercheurs désireux de travailler avec des partenaires étrangers sur les possibilités de développement à l'international.

Les programmes de mobilité permettent aux étudiants de suivre un ou deux semestres de cours dans une université étrangère partenaire. Ils sont exonérés des frais d'inscription dans l'université d'accueil et leur période de mobilité est reconnue pour l'obtention de leur diplôme à Paris 8.

Pourquoi partir à l'étranger dans le cadre de ses études ou d'un stage ?

Partir à l'international pour étudier ou réaliser un stage représente une réelle opportunité académique, linguistique, culturelle et humaine. Découverte d'une autre réalité culturelle, perfectionnement linguistique, enrichissement humain, découverte d'un autre système éducatif, gain en autonomie, atout appréciable dans le marché du travail... les avantages sont innombrables. L'université Paris 8 dispose actuellement de plus de 250 accords de coopération permettant la mobilité, et offre donc à ses étudiants un large choix de destinations.

Quelles sont les démarches ?

Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la rubrique dédiée du site web :

www.univ-paris8.fr/international

Il est impératif de consulter le site avant de se présenter au service des relations internationales ou auprès des enseignants référents responsables des relations internationales.

Pour être mené à bien, tout projet de mobilité nécessite une anticipation des démarches. De manière générale, il faut prévoir pratiquement **un an à l'avance** un séjour d'études.

Il en va de même pour la pratique linguistique : s'il l'un des objectifs de la mobilité est bien le perfectionnement linguistique, il reste néanmoins évident qu'un niveau de langue minimum est requis pour être en mesure de suivre des enseignements à l'étranger. Les étudiants doivent donc anticiper leur éventuel besoin de formation en langue avant leur départ.

En stage : Le service des relations internationales n'intervient qu'au niveau du financement des stages. Il gère les bourses de mobilité du Conseil régional d'Île-de-France et du CROUS. Ces aides peuvent être attribuées à des étudiants partant en stage à l'étranger. Les étudiants souhaitant bénéficier d'une aide pour financer leur stage doivent se présenter au service des relations internationales seulement après avoir obtenu une convention de stage tripartite, dûment signée par chacune des parties.

Pour une aide à la recherche de stage, consulter le **SCUIO-IP** (bât. A, salle 347, tél. 01 49 40 67 14 ou scuio@univ-paris8.fr).

Pour une période d'études : plusieurs programmes, accords de coopération et diplômes en partenariat international permettent aux étudiants de réaliser un séjour d'études dans une université partenaire. Avant de faire une demande de mobilité, les étudiants doivent prendre connaissance au préalable de la liste des accords existants entre l'université Paris 8 et les universités partenaires pour les destinations proposées.

Chaque accord existant définit le cadre de mobilité prévu pour les étudiants : il concerne une (ou plusieurs) discipline(s), un (ou plusieurs) niveaux, une durée limitée (généralement 1 ou 2 semestres).

Pour consulter la liste des accords de Paris 8 :
www.univ-paris8.fr/international >
étudiants de Paris 8 > mobilité d'études >
Erasmus / accords bilatéraux



Les programmes de mobilité

Les étudiants sont vivement invités à consulter le site des universités qui les intéressent, afin de se renseigner au mieux sur le contenu et la langue des enseignements ainsi que sur les prérequis pour l'admission, et pouvoir ainsi réaliser par la suite une mobilité en adéquation avec leurs objectifs.

Programme Erasmus + (Union Européenne)

Le programme **Erasmus +** a été créé pour l'Union européenne et concerne 34 pays européens.

Ce programme permet aux étudiants de financer leur séjour d'études avec des bourses Erasmus dans toute l'Europe.

Programmes bilatéraux (hors Europe) Asie, Afrique, Amérique Latine, Océanie

Les accords de coopération bilatérale (entre deux établissements) permettent aux étudiants de Paris 8 de partir dans une université partenaire un ou deux semestres (selon les accords) sans avoir à payer les frais d'inscription de celle-ci.

Ces accords sont ouverts aux étudiants à partir de la 3^e année de licence et prévoient la reconnaissance pédagogique par Paris 8 des cours suivis lors de ce séjour.

Programme BCI [CREPUQ] (France-Québec)

Le programme BCI CREPUQ (Bureau de Coopération Interuniversitaire – Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec), concerne les universités situées dans la Province de Québec. Certaines universités sont francophones, d'autres anglophones.

Programme MICEFA (Amérique du Nord) (Mission Interuniversitaire de Coordination des Echanges Franco-Américains)

Des universités de la région Île-de-France se sont regroupées dans un consortium afin de faciliter les échanges d'étudiants et d'enseignants nord-américains et franciliens.

Dans l'ensemble, toutes les disciplines de l'université sont concernées.

Il faut prévoir de passer le TOEFL (Test Of English as a Foreign Language) ou **IELTS** (International English Language Testing System) **avant début novembre** (score minimum requis 80/120 – TOEFL – et 6,5/10 – IELTS) et déposer son dossier début décembre.

Diplômes en partenariat international

Les diplômes en partenariat international permettent soit la délivrance d'un double diplôme (l'un de l'université Paris 8, l'autre de l'Université partenaire), soit la délivrance d'un diplôme conjoint (un seul diplôme marqué par le sceau des deux universités). Il concerne notamment les Master. Ils impliquent pour l'étudiant d'effectuer une période d'étude dans chacune des deux universités.

La liste des diplômes existants en partenariat international est consultable sur www.univ-paris8.fr/international > étudiants de Paris 8 > mobilité d'études > Erasmus / accords bilatéraux

Diverses opportunités supplémentaires existent au sein de l'université Paris 8 pour effectuer une mobilité à l'international : offres d'assistantat et de lectorat destinées aux doctorants, bourses de recherche, places éventuelles en « summer school » (école d'été), etc.

Consulter régulièrement la page d'actualité du service des relations internationales pour s'informer : www.univ-paris8.fr/international



Aides financières à la mobilité

Des aides à la mobilité peuvent être attribuées aux étudiants sélectionnés au titre d'un programme international ou en stage à l'étranger.

Des critères de sélection ont été fixés par les organismes qui financent : durée du séjour, critère social...

Il existe trois types d'aides financières à la mobilité internationale. Certaines de ces aides peuvent, sous certaines conditions, être cumulées.

Les étudiants candidats à une mobilité internationale doivent déposer leur demande de bourse en même temps que leur dossier de candidature de mobilité.

À noter : un délai de 3 à 4 semaines après réception de l'attestation d'arrivée de l'étudiant dans le pays d'accueil est à prévoir pour le premier versement de(s) aide(s) octroyée(s). Il est donc fortement conseillé aux étudiants d'anticiper financièrement les premières semaines de leur séjour.

Allocation Erasmus

Destinée à aider les étudiants effectuant un séjour d'études ou de stage dans l'un des 34 pays participant au programme Erasmus.

Le montant mensuel de cette aide est compris entre 200 et 250 euros pour les mobilités d'études (entre 350 et 450 euros pour les mobilités de stage). La durée du séjour d'études ne peut être inférieure à 3 mois ni supérieure à 12 mois consécutifs.

Aide à la mobilité internationale (AMI)

Cette aide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche est destinée à soutenir la mobilité internationale des **étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (dès l'échelon 0)** ou bénéficiaires d'une aide d'urgence (ASAP ou ASAA).

Le montant de cette aide s'élève à 400 euros mensuels. La durée du séjour à l'étranger (qu'il s'agisse d'un séjour d'études ou d'un stage) ne peut être inférieure à 2 mois ni supérieure à 9 mois consécutifs.

Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, un étudiant ne peut bénéficier du dispositif d'aide à la mobilité pour une durée cumulée supérieure à 9 mois.

Aide à la mobilité internationale étudiante (AMIE) du Conseil régional d'Île-de-France

Le Conseil régional d'Île-de-France verse aux universités franciliennes une subvention destinée à aider financièrement la mobilité internationale des étudiants pour tous les programmes de mobilité – Europe et hors Europe –, séjours d'études ou stages à l'étranger. **L'attribution de cette aide est soumise à des critères d'éligibilité.**

Le montant mensuel de cette aide varie entre 250 et 450 euros. La durée du séjour à l'étranger (qu'il s'agisse d'un séjour d'études ou d'un stage) ne peut être inférieure à 1 mois ni supérieure à 10 mois consécutifs.

Au cours de l'ensemble de ses études supérieures, un étudiant ne peut bénéficier du dispositif d'aide à la mobilité pour une durée cumulée supérieure à 10 mois.

Les bénéficiaires de ces aides financières à une mobilité d'études ou de stage font l'objet d'un contingent annuel et sont sélectionnés par l'Université.

Participation financière aux frais du TOEFL

Les étudiants candidats à une mobilité internationale, qui doivent obligatoirement passer le TOEFL, ont la possibilité de déposer auprès du service des relations internationales un dossier de demande de participation financière des frais afférents à l'examen. Pour ce faire, les demandes doivent être faites après le passage de l'examen et l'obtention des résultats. L'université Paris 8 prend en charge une partie du coût total de l'examen. Les candidats perçoivent rétroactivement cette participation financière.

À noter : le nombre de prises en charge financières du coût du TOEFL par l'université est limité, et son montant variable, en fonction du nombre de demandes déposées.

Pour connaître les dates-limites de dépôts des candidatures et les documents à fournir, connectez-vous sur www.univ-paris8.fr/international > étudiants de Paris 8

Horaires d'ouverture du pôle mobilité

Lundi et mercredi de 9 h 30 à 12 h 30
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h



Les presses universitaires de Vincennes (PUV)

Bât. A – Salle 2287

Vente directe au Bât. A – Salles 2270 et 2271

Tél. 01 49 40 67 50 / 67 51 / 67 52 /
67 88 / 67 99

Fax 01 49 40 67 53

Mél. puv@univ-paris8.fr

www.puv-editions.fr

Service commun de l'université placé sous la responsabilité de la présidence et le contrôle du conseil scientifique, les PUV sont une maison d'édition à diffusion internationale. Elles publient des livres et des revues d'horizons scientifiques diversifiés, dont les thèmes sont souvent en rapport avec les recherches menées par l'université.

La politique éditoriale des PUV est définie par un comité d'enseignants-chercheurs. Elle se manifeste dans les orientations spécifiques de ses collections, qui comprennent chacune des essais d'auteurs et des ouvrages collectifs.

- **Culture et Société** : Interférence des écrits et des institutions.
- **Essais et Savoirs** : Érudition, écriture : les pôles de la recherche.
- **Esthétiques hors cadre** : Sur le pluriel de l'art.
- **Intempestives** : Exercices de pensée, passages entre les disciplines.
- **La Philosophie hors de soi** : Marges et écarts de la philosophie.
- **Libre cours** : Des synthèses bien informées, un savoir accessible.
- **L'Imaginaire du Texte** : Le travail des textes, les trajets de l'imaginaire.
- **Littérature hors frontière** : Écritures mouvantes, au croisement des lieux et des cultures.

- **Manuscrits modernes** : Les chantiers de la génétique textuelle.
- **Médias** : Stratégies des acteurs socio-économiques et technologies de l'information et de la communication.
- **Sciences du langage** : Perspectives actuelles dans les linguistiques.
- **Temps et Espaces** : Territoires et temporalités.
- **Théâtres du monde** : Manifestations scéniques d'hier et d'aujourd'hui.
- **Série** : Grammaire critique de l'italien.

Les PUV éditent également 5 revues spécialisées, d'inspiration souvent interdisciplinaire, publiant chacune un ou deux numéros par an :

- **Médiévaux** : Langue Textes Histoire.
- **Théorie Littérature Épistémologie** : Littérature et cognition.
- **Extrême-Orient, Extrême-Occident** : Recherches comparatives.
- **Recherches linguistiques de Vincennes** : Autour de la linguistique contemporaine.
- **Marges** : Art contemporain.

Les ouvrages récents sont maintenant accessibles aux formats papier et numérique.

Les publications des PUV sont disponibles dans les grandes librairies françaises. On peut les acheter directement aux PUV avec une remise de 20 %, pour tous les usagers de Paris 8.
Notre librairie en ligne :
www.puv-editions.fr (paiement sécurisé).



Le service communication

Bât. G – Salles 203 – 204 – 205 – 206

Bât. A – Salle 263

Tél. 01 49 40 67 29

Mél. service.communication@univ-paris8.fr

Le service communication met en œuvre la stratégie de communication externe et interne de l'Université en cohérence avec la politique générale de Paris 8.

Il a pour objectif de promouvoir l'image et l'identité de l'établissement, de ses formations, de sa recherche ainsi que ses activités culturelles, sociales, sportives et de santé.

Les **cinq pôles** qui le composent (création audiovisuelle, événementiel, graphisme, rédaction-presse et web) ont pour mission de :

- **conseiller les différents acteurs** de l'Université dans leur démarche de communication et les assister dans leurs choix ;

- **concevoir et réaliser les outils de communication** : affiches, plaquettes, éléments d'exposition, sites internet, films... ;

- **animer** le site www.univ-paris8.fr et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google +, Instagram) ;

- **organiser des événements** institutionnels, scientifiques et grand public ;

- **gérer les relations avec la presse** : conférences, communiqués, revues de presse ;

- **créer et animer des réseaux** de correspondants.



Le service d'action culturelle et artistique

Entrée de l'université

Tél. 01 49 40 65 28 / 67 76

Mél. aca@univ-paris8.fr

Le service d'Action Culturelle et Artistique (ACA) a pour mission d'animer le campus universitaire en proposant aux étudiants, aux personnels enseignants et BIATOSS des activités culturelles et artistiques de qualité, en les incitant à présenter eux-mêmes leurs propres réalisations : concerts, pièces de théâtre, festivals, revues...



Musique

Des concerts dans l'amphi X, musiques variées (classique, contemporaine, jazz, musiques du monde).

- L'atelier d'initiation à la pratique musicale en partenariat avec la Philharmonie de Paris. Cet atelier propose une découverte de la pratique instrumentale encadrée par des professionnels. Des instruments sont mis à disposition.
- La fanfare de Paris 8 recrute toute l'année des étudiants de toutes les filières et ayant une pratique musicale pour participer à cet ensemble festif. Des prestations sont programmées toute l'année ainsi que des animations sur le campus. En collaboration avec la Philharmonie de Paris.
- L'atelier de composition musicale en liaison avec le département musique.
- Le petit chœur de Saint-Denis ouvert à tous (répétitions mardi 19 h-22 h). Invitation chaque année d'un chœur étranger ; en mai 2017, un chœur bulgare.

- La chorale de Paris 8 : chansons du monde pour amateurs motivés (répétitions vendredi 13 h-14 h).
- L'ensemble vocal Soli-Tutti, en résidence à l'Université et l'ensemble instrumental Densités.

Concours

- Un concours de nouvelles ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire et à tous les habitants et travailleurs de Seine-Saint-Denis, avec le soutien du département.

Théâtre

- Un atelier annuel de pratique théâtrale réservé aux étudiants est proposé en partenariat avec le Studio Théâtre de Stains. Improvisation, travail d'interprétation, mise en scène... tous les aspects du théâtre sont abordés. Inscription à partir de la rentrée.
- Un nouvel atelier d'improvisation ouvert aux étudiants et aux personnels de l'université offre la possibilité de découvrir les bases de l'improvisation et le savoir-être de l'improvisateur tout en s'amusant. Animé par Cyril Solbiac, élève de l'école « Impronaute » de la troupe d'improvisation « Eux ». Inscription à partir de la rentrée.

Cirque

En partenariat avec l'Académie Fratellini et animé par des professionnels du cirque, cet atelier ouvert à tous propose une initiation à la pratique du clown et des grandes disciplines du cirque (préinscription indispensable).

Rencontres

- Le Forum de la culture, en septembre, dans le cadre de la fête de rentrée Grand Huit, à partir de 11 h, sur le bâtiment-pont : théâtres, musées, cinémas, associations de Paris 8, présentent leurs saisons et leurs projets.
- Des rencontres avec des écrivains et des dramaturges en liaison avec les enseignants.
- Festival Hors Limites : Paris 8 accueille depuis 2013 le festival littéraire en Seine-Saint-Denis le temps d'une rencontre, d'un atelier ou d'un débat... (programmation à venir).



Billetterie de l'ACA

Entrée de l'université

Tél. 01 49 40 65 09 / 65 37

Mél. billetterie-aca@univ-paris8.fr

Accueil

lundi de 13 h à 17 h

mardi à jeudi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h

vendredi de 10 h à 13 h

Théâtre, concerts, opéra, musique, cirque

La billetterie Paris 8 est partenaire avec plus de 100 scènes culturelles d'Île-de-France et propose des tarifs réduits à l'ensemble de la communauté universitaire.

Règlement et réservations sur place uniquement.

Théâtre de la Ville, Théâtre de l'Odéon, Comédie Française, La Colline, MC93, Théâtre Gérard Philipe, Théâtre de la Cité Internationale, Espace 1789, Théâtre Nanterre-Amandiers, CND, la Cartoucherie, Académie Fratellini...

Festivals divers

Festival d'Automne, Banlieues Bleues, Festival Exit à la Maison des Arts de Créteil, Festival de l'Imaginaire à la Maison des Cultures du Monde, Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, etc.

Cinéma

Billets à tarif réduit vendus à l'unité pour des circuits comme UGC, MK2, TS30.

Billets pour le cinéma l'Écran de Saint-Denis : 4,50 € la place.

Invitations

Le service propose des invitations tout au long de l'année pour des manifestations et des spectacles divers. Pour en être informé, n'hésitez pas à venir à la billetterie et à vous inscrire à la lettre d'information.





Le service universitaire des activités physiques et sportives

Bât. A – Salle 001

Tél. 01 49 40 65 30

suaps.univ-paris8.fr

Mél. suaps@univ-paris8.fr

Service commun de l'université, le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) a pour mission d'offrir à toutes celles et ceux qui le désirent la **possibilité de pratiquer le sport de leur choix gratuitement**.

À l'université, sous la responsabilité d'enseignants spécialistes chacun pratique selon ses goûts, ses moyens physiques et son niveau. On peut pratiquer 2 activités différentes par semestre si on le désire.

Ces activités nombreuses et variées comprennent différents niveaux : découverte, initiation, perfectionnement, compétition.

Activités sportives

Abdos-fessiers, aikido, athlétisme, badminton, basketball, boxe, danse (contemporaine, hip-hop, orientale, rock, salsa, tango etc...), échecs, éducation physique féminine, escalade, fitness, football, football américain, futsal, golf, judo, kung-fu, musculation, natation, qi-gong, rugby, rugby à XIII, step, ski, tai-chi-chuan, tennis, volleyball, vtt, yoga et zumba (modifications possibles).

Le SUAPS organise également des stages de ski (payants) très prisés des étudiants et des personnels, mais aussi des stages plein air ou multiactivités (gratuits ou payants) au cours de l'année universitaire.

Des EC libres ou de découverte (élément constitutif) de sport sont également proposés. Les étudiants intéressés doivent retirer la brochure spécifique au secrétariat du service et se renseigner auprès de leur UFR respective.

Nota bene

Tous les étudiants pratiquant une activité sportive sont assurés par le SUAPS dans le cadre d'un contrat collectif souscrit auprès de la MAIF :

- au cas où ils n'auraient pas de mutuelle ;
- au cas où ayant une mutuelle, celle-ci ne couvrirait pas totalement les accidents sportifs survenus dans le cadre universitaire.





Le service accueil handicap

Bât. A – Salles 047, 048, 049

Tél. 01 49 40 67 92/71 74/71 75/71 47

Mél. accueil.handicap@univ-paris8.fr

Accueil du public

lundi et mercredi 10 h-12 h 30 et 14 h-17 h,
jeudi 14 h-17 h, vendredi 10 h-12 h 30

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné de nouvelles responsabilités aux universités.

Le **service accueil handicap** est dédié à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...), et quelle qu'en soit la durée.

Missions

- accueil et accompagnement dans les démarches administratives et pédagogiques ;
- construction d'un plan personnalisé d'accompagnement : mise en place d'aides humaines (preneurs de notes,

interprètes en LSF, secrétaires d'examens) et techniques (numérisations, agrandissements et transcriptions en braille de documents, mise en place de logiciels adaptés dans les salles de cours) en fonction des besoins attestés par : le médecin du **SUMPPS** (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), Maison de l'étudiant, 1^{er} étage – Tél. 01 49 40 65 10 et les **MDPH** (Maison départementale des personnes handicapées) ;

- mise à disposition d'une salle informatique équipée de matériel adapté : JAWS, ZOOM TEXT, grands écrans, terminal braille, scanner, photocopieur, imprimante ;
- partenariat avec la bibliothèque universitaire pour faciliter l'accueil personnalisé des publics en situation de handicap – Tél. 01 49 40 69 51 ;
- collaboration avec le service social du CROUS : Maison de l'étudiant, RDC – Tél. 01 49 40 70 80, et le bureau des bourses de l'université Paris 8 : Maison de l'étudiant – Tél. 01 49 40 64 07 ;
- mise à disposition d'un local aménagé avec un lit médicalisé et un sanitaire pour les étudiants à besoins spécifiques ;
- aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle avec nos partenaires :
 - **SCUIO-IP** (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) : Bât. A, 3^e étage, salle 347 – Tél. 01 49 40 67 17
 - **TREMLIN Études Handicap Entreprises** : <http://www.tremplin-handicap.fr/association>



Aide sociale, bourses et aides financières, logement, restauration

Le CROUS de Créteil (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants de l'académie à travers la gestion des bourses, la restauration universitaire, le logement social étudiant...



Le service social du CROUS

Maison de l'étudiant – Salle ME-09

Tél. 01 49 40 70 98 – Fax 01 48 21 04 46

Accueil du lundi au vendredi,
le matin sans RDV et l'après-midi sur RDV
(horaires précis affichés sur place)

Le service social du CROUS de Paris 8 est un **lieu d'accueil et d'écoute à la disposition des étudiants** ayant besoin d'une **aide momentanée ou prolongée**.

Présentes sur vos lieux d'études, les assistantes sociales peuvent vous informer, vous conseiller et vous aider en cas de difficultés personnelles, familiales ou matérielles.

Après un premier contact lors d'une permanence d'accueil, chaque étudiant(e) peut solliciter un rendez-vous avec l'assistant(e) social(e).

Les entretiens proposés réservent à chacun la possibilité d'exposer, et d'analyser sa situation, ses difficultés, ses préoccupations (qu'elles soient d'ordre social, familial, universitaire, psychologique, professionnel...).

Le travail d'accompagnement engagé par l'étudiant et l'assistant(e) social(e) qu'il rencontre peut se poursuivre sous forme d'information, de liaison, d'intervention, d'orientation auprès des différents services et institutions (internes et externes à la faculté et aux secteurs universitaires) notamment en direction des services d'accueil des étudiants, des services de la scolarité, des services sociaux, administratifs, juridiques, etc.

Le service social du CROUS de Paris 8 est également chargé de proposer aux étudiants, en cas de difficultés financières que ceux-ci peuvent rencontrer, deux types d'aides (voir page 96) :

- L'ASAP (Aide Spécifique Allocation Ponctuelle)
- L'ASAA (Aide Spécifique Allocation Annuelle)

Vous trouverez également un affichage régulièrement réactualisé des informations les plus importantes, qui est accessible y compris lorsque la permanence d'accueil est fermée.

Antenne départementale du CROUS de Créteil en Seine-Saint-Denis

Place du 8 mai 1945 – 93200 Saint-Denis

Bourses/logement/service social

Tél. 09 70 19 04 10

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 13 h
et mercredi de 9 h à 16 h

Pour prendre RDV avec une assistante sociale, s'adresser à l'accueil.

bourse@crous-creteil.fr

Un accueil polyvalent « bourses, aides sociales, logement, culture » est organisé dans cette antenne pour les étudiants inscrits dans le 93.



Les bourses et les aides sociales

Maison de l'étudiant – Salle ME-19

Tél. 01 49 40 64 07/70 26

Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

Accueil du public : lundi, mercredi, vendredi de 9 h 30 à 12 h, mardi de 14 h à 16 h (tous les jours de 9 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 16 h 15, de septembre à novembre)

Demande de dossier par Internet

Du 15 janvier au 30 avril – www.crous-creteil.fr

Bourses d'enseignement supérieur accordées sur critères sociaux (de L1 à M2)

Conditions d'âge

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire pour une première attribution (sauf dérogations prévues).

Conditions de nationalité

Être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne (ou d'un État faisant partie de l'espace économique européen) ou posséder un certificat de réfugié délivré par l'OFPRA. Pour les autres nationalités, l'étudiant doit bénéficier d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident, être domicilié en France depuis au moins deux ans et le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) doit être situé en France depuis au moins deux ans.

Conditions de scolarité

Les bourses sont attribuées par année universitaire. Il faut :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence pour une première année ;
- être inscrit en formation initiale, suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- répondre aux conditions d'assiduité, de présence aux examens et de scolarité ;
- ne pas avoir interrompu ses études au-delà de 28 ans (âge apprécié au 1^{er} octobre de l'année universitaire en cours).

Le renouvellement d'une bourse n'est pas automatique, l'étudiant doit en faire la demande chaque année.

L'étudiant boursier est exonéré en présentant son avis conditionnel :

- de la cotisation à la Sécurité sociale
 - des droits d'inscription à l'université pour un diplôme
- Il bénéficie aussi de l'aide au logement (ALS, APL, cf. CAF) et de la priorité dans l'attribution des chambres en cité universitaire à partir de l'échelon 5 et sauf cas particuliers.

Aides spécifiques : allocation ponctuelle (ASAP) et aide spécifique annuelle (ASAA)

L'aide d'urgence permet d'apporter une réponse aux étudiants en situation de précarité sous forme d'une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire.

- L'ASAP (Aide Spécifique Allocation Ponctuelle) : il s'agit d'une aide d'urgence pouvant être attribuée à titre exceptionnel aux étudiants rencontrant momentanément des difficultés financières.
- L'ASAA (Aide Spécifique Allocation Annuelle) : il s'agit d'une aide mensuelle attribuée aux étudiants ne remplissant pas certaines conditions pour obtenir une bourse sur critères sociaux. Les étudiants en indépendance avérée, en reprise d'études ou en rupture familiale peuvent bénéficier de cette allocation.

L'antenne départementale du CROUS de Créteil en Seine-Saint-Denis

Place du 8 mai 1945 – 93200 Saint-Denis

Bourses/logement/service social

Tél. 09 70 19 04 10

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 13 h et mercredi de 9 h à 16 h.

Pour prendre RDV avec une assistante sociale, s'adresser à l'accueil.

bourse@crous-creteil.fr

Un accueil polyvalent « bourses, aides sociales, logement, culture » est organisé dans cette antenne pour les étudiants inscrits dans le 93.



Aide au mérite

L'aide au mérite est un complément de bourse pour les étudiants, futurs boursiers ou boursiers bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux.

Elle est accordée :

- aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention Très bien, quelle que soit la formation supérieure envisagée.

Pour bénéficier de l'aide au mérite, l'élève ou l'étudiant doit avoir déposé un dossier social étudiant (DSE) sur le site Internet du Crous de Créteil. Par la suite, il n'a aucune démarche supplémentaire à accomplir.

Prix de la Chancellerie

La Chancellerie des universités de Paris décerne chaque année des prix portant le nom de « Prix solennels de la Chancellerie ». Ils s'adressent à tous les étudiants franciliens en droit et sciences politiques, sciences économiques et gestion, médecine et sciences, lettres et sciences humaines et pharmacie.

Le dossier doit être déposé auprès du service des écoles doctorales (Bât. D, salle 212).

La procédure de candidature est à retrouver sur le site de la Chancellerie : www.sorbonne.fr

D'autres aides financières

Connectez-vous sur le site du CNOUS : www.cnous.fr

Dispositif d'accueil d'étudiants étrangers : bourses master Île-de-France

Cette aide s'adresse aux étudiants étrangers primo-arrivants, âgés au maximum de 30 ans dans l'année de sélection, souhaitant préparer un diplôme de master en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France, quel que soit le domaine d'études choisi.



L'étudiant doit effectuer lui-même les démarches auprès de l'établissement universitaire francilien qu'il désire intégrer en précisant qu'il souhaite en parallèle déposer sa candidature pour l'obtention de la bourse régionale.

Pour plus d'information : www.iledefrance.fr

Bourses des collectivités locales

Vous résidez en Seine-et-Marne et vous avez moins de 25 ans, le Conseil départemental de la Seine-et-Marne peut vous accorder une bourse.

Demande du 1^{er} septembre au 31 octobre

Service des bourses départementales

Cité administrative
Boulevard Pré-Chamblain – 77010 Melun cedex
Tél. 01 64 41 26 64



Le logement universitaire

Le CROUS de Créteil, opérateur naturel en matière de logement étudiant, gère une vingtaine de résidences universitaires dont dix en Seine-Saint-Denis.

Comment demander un logement ?

Quelle que soit votre situation vous devez formuler votre demande de logement entre **le 15 janvier et le 31 mai** qui précède la rentrée universitaire. La demande de logement se fait en même temps que la demande de bourse *via* le dossier social de l'étudiant. Pour demander un logement, vous devez remplir votre dossier social étudiant (DSE) même si vous ne demandez pas de bourse sur le site du CROUS de Créteil : www.crous-creteil.fr/demanderune-bourse/constituer-dossier-social-etudiant. Le CROUS vous répondra à partir du mois de juillet.

Le CROUS affecte les étudiants dans la résidence la plus proche de leur lieu d'études, en fonction des places disponibles. Les étudiants retenus sur la liste d'attente peuvent être affectés en cours d'année en fonction des désistements.

L'obtention d'un logement n'est pas automatique et dépend du nombre de places disponibles. Nous conseillons donc, compte tenu des difficultés pour trouver à se loger en résidence universitaire, de vous rapprocher également d'autres structures.

Lokaviz

Lokaviz est la première plate-forme de l'hébergement des étudiants mise en place par le ministère de l'enseignement supérieur.

Cette centrale du logement vous permet d'effectuer des recherches de chambre, studio, T1, T2, colocation, dans la France entière, afin de poursuivre vos études.

Lokaviz répertorie tous les logements vides des résidences universitaires des CROUS de France, mais également les offres de logement des particuliers.
www.lokaviz.fr

Autres possibilités de se loger

Résidences étudiantes privées

Il existe des résidences étudiantes privées qui sont ouvertes à tous. Ces structures proposent plusieurs logements étudiants en Île-de-France (www.univ-paris8.fr rubrique « Vie étudiante »).

Colocation

Différents sites Internet proposent des annonces de colocation :

- www.appartager.com
- www.recherche-colocation.com

La maison de l'étudiant et le SCUIO-IP de l'université Paris 8 affichent également des annonces de logement.

Les aides au logement

Les aides de la Caisse d'allocations familiales

La Caisse d'allocations familiales propose deux types d'aide au logement dont vous pouvez bénéficier :

- L'Allocation Logement à caractère Social (ALS).
- L'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : www.caf.fr rubrique "étudiants".

Le LOCA-PASS : une autre aide au logement

Il offre deux types d'aides :

L'avance remboursable Loca-Pass qui couvre le dépôt de garantie directement auprès du bailleur. Cette avance est sans intérêt et remboursable sur 3 ans maximum.

La garantie Loca-Pass qui est une caution solidaire valable 3 ans. Elle peut couvrir jusqu'à 18 mensualités (loyers et charges) en cas d'impossibilité de paiement par le locataire.

Renseignements sur les sites :
www.aidologement.com
www.astria.com/loca-pass



La restauration universitaire

Le CROUS de Créteil

L'équipe du CROUS vous souhaite la bienvenue et propose pour vous restaurer sur le campus de Paris 8 différents pôles de restauration :

Le restaurant universitaire et sa cafétéria

Le restaurant universitaire propose chaque jour un repas équilibré avec un choix de formules variées :

- Formule plat du jour (4 plats chauds au choix).
- Formule pizza (2 pizzas au choix).
- Formule grillade.

Ouvert du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h

Prix du repas pour les étudiants : 3,25 € (tarif 2015/2016)

La cafétéria au rez-de-chaussée vous propose un choix de formules rapides, sandwiches, pâtisseries diverses, glaces, salades, boissons chaudes ou froides, formules sandwiches.

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

Des brasseries et des cafétérias

Pour grignoter à toute heure et en toute liberté, des sandwiches froids ou chauds, des salades, des tartes ou des gourmandises...

- **La Grande Cafétéria, une restauration rapide et conviviale pour des envies spécifiques**
Pizzas, grillades frites, sandwicherie, croque-monsieur, glaces...
Hall du bât. A
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h 30 à 14 h 30
- **Le Gai Savoir, une restauration rapide pour les pauses gourmandes**
Paninis, pizzas, salades, tartes et muffins
Bât. A (1^{er} étage)
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Distributeurs automatiques

Répartis dans l'université, les distributeurs automatiques vous permettront de faire une pause café.

Paiement par espèces ou grâce à votre carte d'étudiant

La carte d'étudiant multiservices vous permet d'accéder aux services du CROUS et fonctionne comme un porte-monnaie électronique.

Vous pouvez la recharger directement en ligne via votre compte Izly par carte bleue (minimum de 30 €) ou par virement (minimum de 5 €). Un rechargement contre espèces est également possible au niveau de l'accueil du restaurant et de la Grande Cafétéria. En téléchargeant l'**application Izly**, il est également possible de payer grâce à son **smartphone** en générant un **QR code**. *Un mél d'activation sera envoyé sur la boîte mél étudiante afin de permettre l'activation du compte Izly.*



En dehors du CROUS

Quatre points de restauration rapide

- **Chez Karim**
Parvis du bât. B
Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 15 à 18 h 30
Le vendredi de 8 h 15 à 17 h 30
Le samedi de 8 h 30 à 15 h 30
- **La boîte à Frites**
Parvis du bât. A
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30
- **Le Campus**
Entrée de l'université
Ouverture du lundi au samedi de 8 h à 22 h
- **La Petite Créperie**
Entre bât. C et D
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h



L'infirmierie

Bât. C – Salles 001, 002

Tél. 01 49 40 65 14 / 71 05

En cas d'absence ou d'urgence, appeler le PC sécurité incendie (situé en face des escalators, bâtiment A) au 01 49 40 71 00

Heures d'ouverture

Accueil sans rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Accueil sur rendez-vous :

Les étudiants seront reçus, à leur demande, par les infirmières les lundi et vendredi.

Pour ce faire, prendre rendez-vous avec l'infirmierie en contactant le 01 49 40 65 14 ou le 01 49 40 71 05.

Les horaires peuvent être modifiés par nécessité de service.

Missions

- Le personnel infirmier reçoit, informe, oriente et effectue les soins ;
- Les informations restent confidentielles ;
- Vous êtes malade ; vous vous êtes blessé ; vous avez besoin de pansements ou d'injections prescrits par un médecin ;
- Vous vous sentez seul ; vous avez un coup de blues, de déprime, des idées noires... Vous vous sentez stressé ;
- Vous avez un retard de règles ;
- Vous avez besoin d'un avis concernant le dépistage du SIDA, des hépatites B et C et autres infections sexuellement transmissibles.





SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

Maison de l'étudiant – Salle ME-18

Tél. 01 49 40 65 10

Mél. medecine.preventive@univ-paris8.fr

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Il est composé de médecins, infirmières, psychologues, d'une diététicienne, d'une conseillère conjugale et de secrétaires.

Il reçoit tous les étudiants inscrits à l'université Paris 8 pour la **visite médicale de dépistage systématique** (consultation obligatoire selon le décret du 7 octobre 2008).

Pour tous les étudiants inscrits à l'université Paris 8, qui le désirent pour : conseil, information, certificat médical (bourses, prêts d'honneur, aptitudes ou contre-indications aux activités physiques et sportives, séjours à l'étranger, travail, vaccinations).

Pour les étudiants handicapés : certificats médicaux pour le 1/3 temps et conseils divers pour l'aménagement des études, assistances diverses, en liaison avec le service « accueil handicap » de l'université (voir page 94).

Il propose également des consultations gratuites sur rendez-vous (tél ou mél) :

- consultation **diététique** ;
- consultation de **gynécologie** gratuite ;
- consultation avec une **conseillère conjugale et familiale** ;
- consultation d'**aide psychologique** ;
- consultation en **tabacologie** ;
- **vaccination** (en collaboration avec le Conseil départemental) ;
- **dépistage de la tuberculose** (en collaboration avec le Conseil départemental) ;
- dépistages des **troubles de la vue** (par ergovision) et de l'**audition**.

Bilan sanguin gratuit

Avec possibilité de sérologies (VIH, hépatites) effectué une ou deux fois par mois (les dates sont affichées ou données par téléphone).

Le service organise aussi **une action mensuelle d'éducation à la santé** sur :

- la contraception ;
- les IST (infections sexuellement transmissibles) ;
- l'alimentation, l'activité physique, le stress, le sommeil ;
- les dépendances (tabac, alcool, drogue) ;
- les violences ;
- la tuberculose ;
- le dépistage des troubles de la vue (par ergovision).



La vie associative de l'université Paris 8 se caractérise par la richesse et la diversité de l'engagement étudiant. De nombreuses associations développent des actions en direction de la communauté étudiante. Elles participent à l'animation du campus en proposant des concerts, spectacles, colloques, pièces de théâtre, expositions, journaux, musique... Les associations étudiantes sont également des acteurs de l'ouverture de l'université vers l'extérieur.

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie associative ?
Vous voulez rejoindre une association, ou créer la vôtre ?

Contactez-nous, vous aurez toutes les informations, conseils et soutiens nécessaires afin de réaliser vos projets :

- organisation d'événements culturels et citoyens ;
- domiciliation de votre association ;
- subvention de vos projets par le FSDIE ;
- recherche de financement ;
- aide logistique ;
- prêt de matériel ;
- réservation de salles ;
- prêt de casiers, boîte aux lettres.

Nous pouvons vous aider à rédiger votre projet et à établir un budget prévisionnel, ou encore vous mettre en contact avec des partenaires susceptibles de vous soutenir.

Contact :

Maison de l'étudiant – salle ME-06
Mél. vie.étudiante@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 66 23 / 68 65

Citoyenneté étudiante à l'université

Les étudiants ont la possibilité de prendre part aux débats universitaires et à la vie de leur université en participant aux élections et en siégeant dans les différentes instances. Chaque étudiant inscrit à l'université peut y participer pour élire ses représentants ou être élu dans les conseils de l'université.





SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Les associations étudiantes

Associations de filière

Association des étudiants Maghreb Europe



Elle regroupe tous les étudiants, de tout horizon, unis dans l'échange culturel et le

partage des valeurs universelles pour défendre les droits des étudiants et promouvoir les échanges de toute nature entre le Maghreb et l'Europe ; pour ce faire, l'association, trait d'union entre les deux rives de la méditerranée, organise diverses manifestations culturelles : conférences, débats, concerts ; expositions....

Facebook : Association des Étudiants Maghreb Europe
Mél. association.maghreb.europe@gmail.com
Tél. 06 10 53 84 07

BDE IUT de Montreuil



Association loi 1901, le BDE représente les étudiants de l'IUT de Montreuil. Il organise différentes manifestations (soirées étudiantes, journées portes ouvertes, voyages...)

et anime la vie étudiante de l'IUT de Montreuil.

bde.montreuil.free.fr
Mél. shamanciey@gmail.com
Josué Shamanciey (Président) : 06 31 73 46 21

BDE Well'Com



Animé par des étudiants en information-communication, le BDE Well'Com se donne pour but d'organiser de multiples événements culturels (soirées, voyages...) afin de créer une réelle cohésion entre l'ensemble des étudiants. Depuis sa création, le BDE Well'Com est devenu une association événementielle incontournable au sein de la fac.

Facebook : BDE Well'Com – Paris 8
Mél. bde.infocom.p8@gmail.com
Salle A 335

BDE Far'n'8



Le BDE FAR'N'8 (fahrenheit), créé par les étudiants pour les étudiants, a pour unique but d'organiser la vie scolaire et extra-scolaire des étudiants. Il donne également

la possibilité aux étudiants d'entrer en contact, et de solidifier leur union au sein et en dehors de l'université, notamment par le partage des cours, ou bien grâce aux événements festifs organisés durant l'année (ex : le gala de fin d'année). Le FAR'N'8 est indéniablement l'association qui rythmera votre vie étudiante sur le campus !

Bilel Ben Hamed : 06 27 88 80 59
Diego Rodriguez : 06 52 43 96 63

Association sportive



L'association sportive de Paris 8 travaille en étroite collaboration avec le service des sports. Elle gère la compétition sportive interuniversitaire. Les compétitions ont lieu le jeudi après-midi aussi bien en sport individuel qu'en sport collectif. L'AS PARIS 8, en partenariat avec le SUAPS, organise également des stages tout au long de l'année universitaire (stages de ski, stages d'escalade, randonnées VTT/canoë, etc.).

Mél. asup8@live.fr

Associations culturelles

ADA (Association des Doctorants en Art de l'université Paris 8)



ADA (Association des Doctorants en Art de l'université Paris 8) est une association ayant pour but d'aider à la réalisation et à l'exposition des projets artistiques et expérimentaux d'auteurs doctorants en art de l'Université.

Mél. ada.paris8@gmail.com

Anacrouse



L'association Anacrouse est née dès le début de la création du département danse, en 1989, et constitue, par-là même, l'une des associations les plus pérennes de l'université

Paris 8. Gérée par les étudiants pour les étudiants, sa mission principale consiste à mettre en œuvre des projets favorisant la recherche en danse et la création chorégraphique au sein de l'université. Pour cela, trois types d'actions sont



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

favorisées : le développement d'un réseau de partenaires susceptibles de proposer aux étudiants danseurs-chercheurs des espaces de visibilité, l'organisation de workshops articulant la recherche et la pratique en danse, et enfin la publication de travaux d'étudiants dans la revue « Funambule ». Anacrouse organise également le prêt de mémoires du département danse.

anacrouse-danse.org

Mél. presidence@anacrouse-danse.org

Pour participer à la revue *Funambule* :

Mél. funambule@anacrouse-danse.org

Salle A 080

Beautifulart



Beautifulart est un collectif d'artistes et étudiants issus de l'UFR arts de l'Université. Le collectif organise des expositions, édite des catalogues et livres d'artistes, propose des ateliers pédagogiques aux étudiants qui souhaitent professionnaliser leur pratique des arts plastiques. Les ateliers sont proposés de manière ponctuelle et à durée limitée au sein de l'Université ou à l'extérieur. La mailing-list de votre département se charge de vous informer sur les différentes activités de l'association. Les étudiants en Arts et médiation ou en pratique des arts plastiques, souhaitant collaborer ou participer, sont invités à envoyer un mail à l'association, en indiquant leur motivation ainsi qu'un lien vers leurs travaux.

beautifulart.fr

Mél. info@beautifulart.fr

Eloquentia Saint-Denis



Le concours Eloquentia Saint-Denis, créé il y a maintenant 4 ans par l'Artiste « SdF », hébergé et soutenu par l'Université, a pour objectif de favoriser et de promouvoir la rhétorique et de mettre en avant l'art du bien parlé. Ce concours des éloquences veut faire émerger en chacun des candidats des dons insoupçonnés. Durant le concours, les participants s'opposent lors de joutes oratoires devant un jury de comédiens et d'avocats. Une semaine à l'avance, ils reçoivent un sujet et une position imposée, par exemple « l'amour suffit-il au bonheur » ou encore « faut-il rendre la monnaie de sa pièce ». Puis, deux par deux, ils tenteront de faire valoir leur idée devant les jurés. Non seulement Eloquentia est un concours, mais il propose aussi une formation de 6 semaines, encadrée par

des avocats et des experts de l'éloquence. Lors de ces 6 semaines, les étudiants sélectionnés bénéficient de cours afin de bien gérer un entretien d'embauche, de cours d'improvisation ainsi que de cours les formant au discours classique. Bien entendu, notre association ne fonctionne pas toute seule : tous les volontaires souhaitant nous rejoindre dans cette belle aventure seront les bienvenus.

www.eloquentia-saintdenis.fr

Facebook : Eloquentia Saint-Denis

@EloquentiaSD#Entrezdanslarene #Eloquentia

Mél. eloquentiaparis8@gmail.com

Farah Medarbi (chargée d'événementiel) :

07 82 69 52 99 – 01 49 40 66 12

Salle B 035

Films d'Altérité



Nous accompagnons les projets cinématographiques et audiovisuels de leur conception à leur réalisation et diffusion. Nous organisons également des rencontres cinématographiques, des projections thématiques et un festival de documentaires. Nous défendons la diffusion des films inédits rarement vus qui méritent d'être découverts !

www.filmsdalterite.fr

Mél. contact@filmsdalterite.fr

La dynamique étudiante



Notre volonté première est de créer du lien entre étudiants, quels que soient l'université, le milieu social ou les études suivies. Nous voulons permettre à chaque étudiant de faire d'une idée un projet concret, qu'il soit événementiel, humanitaire, culturel ou sportif, et encourager toute initiative étudiante. En partenariat avec différentes associations, ou collectifs, nous apportons une dose d'énergie dans les facs en offrant aux étudiants des événements et services pour améliorer leur quotidien sur le campus.

Mél. ladreamp8@gmail.com

Tél. 07 81 71 76 43



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Le Collectif COMET



Le Collectif COMET a pour objet la production et la diffusion de films et objets audiovisuels réalisés complètement ou en partie par ses membres. Créé en 2010, il regroupe aujourd'hui des étudiants de diverses universités et écoles de cinéma parisiennes et européennes qui, par leur travail en commun, font la force et la richesse du collectif.

Mél. collectif.comet@gmail.com

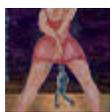
Let Me Make Art



Promouvoir et soutenir la création contemporaine à travers l'organisation d'événements culturels et le développement de projets artistiques. Cette association a été créée à l'initiative de deux étudiantes en arts plastiques de l'Université, en 2010, pour mener à bien des projets artistiques, au sens large du terme. Ainsi, LET ME MAKE ART s'intéresse à différentes formes d'art : peinture, photographie, nouveaux médias, édition de catalogues et de livres d'artiste, installations... Les expositions qu'elle organise sont visibles à divers endroits, en France et à l'étranger.

<http://letmemakeart.wordpress.com>

Libertango



Libertango, association portègne de Paris 8, veut créer un espace d'échanges et de rencontres entre étudiants grâce au tango, faire de l'Université un lieu de vie et de convivialité pour les étudiants et le personnel grâce à des rendez-vous réguliers, permettre un échange entre différents âges, genres, cultures. Libertango organise le Bal tous les derniers jeudis du mois.

<https://www.facebook.com/libertango.assoc>
Mél. Libertango93@gmail.com

Multiart

L'association Multiart est une association spécialisée dans la conception de courts métrages, elle s'appuie sur une équipe de jeunes étudiants, tous issus d'études dans le domaine de l'art. Multiart souhaite également élargir son activité à l'organisation d'événements culturels.

Mél. thierry.rakoto@multieart.fr

Radio Paris 8



Média destiné à tous les étudiants et personnels de l'Université. La rédaction est ouverte à ceux qui veulent s'impliquer, participer ou créer toutes sortes d'émissions. L'équipe est mixte, dynamique et soutenue par le service de la vie étudiante. Les programmes sont organisés autour de 4 branches : art et spectacle, vie associative étudiante, écologie et mode de vie, débat et création. Chaque mois, un enregistrement public se déroule à la Coupole de la Maison de l'étudiant.

Mél. contact@radioparis8.net

Christian Lemeunier : 06 82 74 71 10

Super 8



L'association Super 8 est née fin 2015 de la volonté des étudiants cinéphiles de l'Université de fédérer les actions relatives au cinéma au sein du campus. Elle s'est donc fixé trois objectifs : mettre en relation et orienter les étudiants désireux de participer ou de lancer des projets de cinéma, quelle que soit leur filière, soutenir et promouvoir les projets cinématographiques étudiants de l'Université et enfin centraliser les actions relatives au cinéma et organiser la communication et la visibilité de ces actions.

super8-cinema.com

Mél. assosuper8@gmail.com

Téo Faure (Président) : 06 35 34 34 39

Tikli (étudiants berbères de Paris)



Cette association a pour but de faire découvrir la culture berbère en organisant de multiples manifestations culturelles tout au long de l'année : concerts, expositions, conférences-débats, cinéma, théâtre, cours de langue et civilisation, à Paris 8 et en dehors. L'association souhaite aider et soutenir tout projet allant dans ce sens et défendre les droits, les intérêts moraux et matériels de tous les étudiants.

Mél. tikliparis8@yahoo.fr

Kamel Saidi : 01 49 40 64 96 – 06 64 84 74 00

Salle ME-22



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Will Art You



L'association a pour objet de promouvoir la création artistique tournée vers l'Europe et l'international. Will Art You organise ainsi des spectacles, débats, expositions et concerts, et met en place des résidences d'artistes dans l'intention d'encourager la mobilité et la diversité des expressions culturelles.

Mél. v.guillier@europewillartyou.com
contact@europewillartyou.com

Association interculturelle et de solidarité

AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville)



Chaque année, un jeune sur 5, soit 150 000 élèves, sort du système scolaire sans qualification. Pour agir concrètement contre les inégalités, l'AFEV propose aux étudiants d'accompagner bénévolement, deux heures par semaine, des jeunes rencontrant des difficultés pour leur redonner confiance, envie d'apprendre, et les aider dans leur parcours.

www.afev.org
Mél. gabriel.levassor@afev.org / elise.ritz@afev.org
Gabriel Levassor ou Elise Ritz : 06 34 90 50 12

AP2i



AP2i, agence de promotion et d'ingénierie interculturelles, développe des projets artistiques et culturels afin de favoriser le dialogue entre les cultures. Elle compte aujourd'hui une pluralité de bénévoles et d'intervenants d'horizons divers (étudiants, artistes, professionnels, chercheurs, etc.) et est accompagnée d'organismes publics et privés (la Mairie de Paris, le FIAP, la RATP, le Programme Européen ERASMUS+,...). En quelques mots, nos actions visent à rassembler des jeunes d'Europe et de Méditerranée autour d'activités artistiques et culturelles avec le projet les « 400 vues », offrir un espace de réflexion sur l'interculturalité et ses enjeux avec le « Labo », proposer de labéliser des courts-métrages grâce à « AP2i aime » et témoigner sur les problématiques de l'échange et de la diversité culturels avec le projet de court-métrage le « Kaléidoscope ».

www.ap2i.org
Facebook : AP2i—ladifférencenousenrichit
Mél. contact@ap2i.org

Arc en ciel



Association qui aide à la défense des intérêts respectifs des étudiants de Paris 8, de toutes couleurs et de tous pays. Promotion des richesses culturelles de l'Océan indien, notamment celles des îles au parfum : les Comores.

Tél. 01 49 40 72 47
Brahim Saandi Kema : 06 65 93 94 10
Salle C 007

Bok-Xalaat



Association qui a pour objectif de promouvoir la culture sénégalaise. Proximité, écoute, efficacité et prise en charge réelle des préoccupations des étudiants : tels sont les engagements de Bok-Xalaat, à Paris 8. Dans un souci constant de faciliter l'intégration des étudiants étrangers et leur insertion complète dans le système PARIS 8, Bok Xalaat est à l'écoute des préoccupations des étudiants afin de les accompagner et de les aider dans leurs démarches administratives. Loin de se cantonner à la défense des intérêts des étudiants étrangers, Bok-Xalaat prône une large diversité culturelle et une synergie absolue de toutes les différentes composantes de Paris 8.

Mél. bokXalatparis82015@gmail.com
N'Diougou N'Diaye : 06 70 54 02 93

CISED (Centre d'Initiatives et de Services des Étudiants de Seine-Saint-Denis)



Aider les étudiants de Paris 8 dans leurs projets universitaires. Tutorat et méthodologie dans différentes matières (particulièrement en expression française), rencontres, débats.

www.cised.fr
Mél. cised@free.fr
Tél. 01 49 71 20 15

CIVD (Centre Interculturel de Vincennes Saint-Denis)



Le CIVD est une association, sise à Paris 8. Elle est née en 1984 à la suite d'un festival interculturel, organisé dans le cadre d'un cours de français langue étrangère d'Annie Couédel, maître de conférences à Paris 8. Le CIVD, lieu de formation et de socialisation, agit à partir de ses principes



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

d'interculturalité autour de trois points essentiels : permettre l'expression de diverses cultures présentes à Paris 8, favoriser la rencontre et la convivialité entre les étudiants, à travers des projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et promouvoir de jeunes talents de notre université. De plus, le CIVD peut vous aider à porter vos projets culturels ou artistiques devant la commission du FSDIE pour l'obtention d'une aide financière.

<http://civd2000.wix.com/civd>
Mél. civd.paris8@gmail.com
Tél. 01 49 40 65 80 ou 06 37 73 36 60
Salle C E03

Clinique Juridique



La Clinique Juridique est un dispositif pédagogique et social, qui permet aux étudiants en droit d'assurer des permanences d'information pour le public vulnérable. À sa mesure et avec ses moyens, la Clinique entend participer à ce nécessaire renforcement du lien social et politique dans l'intérêt de chacun et pour le bien public.

lacliniquejuridique.fr
Mél. lacliniquejuridique@gmail.com
Tél. 01 49 40 65 29
UFR Droit – Salle A 218
permanences du lundi au vendredi de 9 h à 19 h
et samedi de 9 h à 13 h

Collectif Palertine Paris 8



Le collectif Palestine Paris 8 s'articule autour de plusieurs objectifs : informer et sensibiliser régulièrement sur la cause palestinienne en fonction de l'actualité, organiser des événements (conférences, projections/débats, expositions, pièces de théâtre, ventes solidaires, concerts...) sur la Palestine, des rencontres (échanges universitaires, vidéoconférence) avec l'université Al-Aqsa, à Ghaza, avec laquelle notre université est en partenariat et se faire le relais, chaque année, des campagnes nationales et internationales de solidarité.

Mél. collectifpalestinep8@gmail.com

CRUHP (Club de Réflexion des Universitaires Haïtiens de Paris 8)



Cette association a pour but de comprendre les problèmes du monde actuel, particulièrement ceux de la société haïtienne, et d'y apporter des réponses pertinentes et cohérentes. En tant qu'association universitaire, le CRUHP est un espace ouvert de réflexion, d'échanges et de recherche. Ses activités s'étendent sur tout ce qui peut contribuer au développement d'une pensée critique, attentive aux potentialités d'actions humaines. Le CRUHP a déjà organisé en ce sens, par-delà ses conférences-débat hebdomadaires depuis 2010, un colloque international (Paris 8, 2014) et deux universités d'été (Haïti, 2013, 2014).

Facebook : [cruhp pensée critique](https://www.facebook.com/cruhp.pensee.critique)
Mél. cruhp2010@gmail.com

EPONJE (Espace de Protection et d'Orientation Nouvelles des Jeunes)



Notre association est une association de solidarité internationale, composée de trois branches (France, Haïti et Canada), qui fonctionnent chacune selon les exigences de leur lieu d'implantation. Cette association a pour but d'éduquer et former des jeunes à travailler entre eux, les accompagner, les rendre utiles à la communauté afin qu'ils puissent servir là où le besoin se fera sentir. Leur slogan est « une jeunesse forte pour une société prospère ». Eponje est aujourd'hui l'une des associations les plus actives à l'Université, par les nombreux projets qu'elle met en œuvre, les manifestations culturelles et artistiques qu'elle anime, et par la mise en valeur des talents et des compétences de chaque étudiant.

<http://www.eponje.moonfruit.fr>
Facebook : [eponjeinternational](https://www.facebook.com/eponjeinternational)
Mél. eponjeorg@gmail.com
Jean Odnor : 06 44 00 21 01
Wislene Delmond : 06 51 51 46 82

GLUP



Le GLUP, Groupe LGBT (Lesbien, Gay, Bisexuel et Transgenre) des universités de Paris, est une association qui regroupe des étudiants de toutes les universités



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

parisiennes autour de projets conviviaux (soirées « PULPE », apéros, pique-niques), culturels (sorties cinéma, concerts, théâtre, expositions), militants (surveillance des discriminations, participation à des manifestations et aux journées symboliques comme le 17 mai, la Marche des Fiertés) et préventifs (tenue de stands sur la prévention et la santé sexuelle dans les universités, distribution de préservatifs). Homo, bi, hétéro sympathisant, tu es le bienvenu au GLUP !

<http://www.assoglup.com>

Profil Facebook et Twitter : Asso Glup

Mél. contact@assoglup.com

HAJOD (Haïti Avenir pour la Solidarité et le Développement)



Cette association étudiante loi 1901 à but non lucratif, créée en novembre 2009, a pour objectif d'encourager le transfert de compétences entre les Haïtiens de tous bords. Elle travaille sur l'assainissement, le développement de l'économie sociale, l'insertion scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes en Haïti.

www.haitiavenir.org

Mél. haiti_avenir@gmail.com

Fred Fameux : 06 15 73 29 07

Le Monde en 8 (association Erasmus)



Le Monde en 8 est une association étudiante qui s'occupe de l'accueil des étudiants étrangers en échange universitaire à Paris 8. Nous proposons différentes activités au cours de l'année, afin de leur faire découvrir la ville de Paris, ainsi que la vie parisienne. Pour ce faire, nous proposons des sorties culturelles, des apéros dinatoires, des soirées clubbing... Nous proposons aussi des ateliers théâtre et danse, mais aussi un atelier cinéma durant lequel nous diffusons un film français, suivi d'un débat.

Mél. lemondeen8@gmail.com

Oxygène

Association socio-éducative et socio-culturelle ayant pour but de défendre les intérêts moraux et matériels des étudiants de Paris 8. Orienter, aider et soutenir les étudiants rencontrant des difficultés. Animer la vie du campus en

organisant de multiples activités culturelles, campagne de sensibilisation et action de solidarité (collectes, expos...)...

Mél. oxygenep893@yahoo.fr

Tél. 01 49 40 64 96 – 06 71 93 24 54

Salle ME-22

UEC (Union des Etudiants Communistes)



L'UEC est la branche étudiante du Mouvement Jeunes Communistes de France.

Elle a pour but de faire rayonner les idées et les valeurs progressistes dans le milieu universitaire en inscrivant la solidarité au cœur de la vie étudiante.

L'organisation défend les intérêts des étudiants sur le lieu d'études, de travail et de vie, en menant les batailles politiques visant à l'amélioration des conditions d'études et de la qualité de l'enseignement. L'UEC organise des soirées populaires et progressistes, des débats et réunions publics. Nos objectifs sont la solidarité internationale et la réussite de tous les étudiants de Paris 8.

Facebook : UEC Paris VIII

Sami Ramdani : 06 64 30 27 16

Julien Villain : 06 23 77 28 11

ZupdeCo



L'Association nationale ZupdeCo propose aux étudiant(e)s de s'engager bénévolement 2 h par semaine en tant que tuteurs de collégiens en difficulté scolaire, issus d'une famille défavorisée.

ZupdeCo accompagne depuis 6 ans plus de 3 000 enfants grâce à des partenariats constructifs avec les collègues et les établissements supérieurs. Ce tutorat, qui couvre toute la période scolaire, a pour objectif d'aider les collégiens à reprendre confiance en mathématiques et en français, de leur apporter méthodologie et autonomie dans leur travail scolaire et de redonner à leurs yeux un sens à l'école pour qu'ils puissent choisir et construire eux-mêmes leur propre avenir.

Mél. isabelle@zupdeco.org

Isabelle Ged : 06 86 95 25 66



Organisations étudiantes représentées dans les conseils centraux

La Fabrique



C'est un réseau d'étudiants qui agit au sein des universités pour améliorer concrètement la vie des étudiants et des futurs étudiants. Problèmes d'inscriptions, administration kafkaïenne, logement, bourse, travail étudiant, lien social contre la solitude... : telles sont nos priorités. L'action concrète passe par le dialogue, les étudiants, les enseignants, les administrations et les pouvoirs publics, avant tout par la création d'un réseau, parce que les réseaux que l'on crée aujourd'hui seront nos réseaux de demain. À La FABRIQUE, nous sommes convaincus que l'on gagne à agir ensemble et, plus simplement, à communiquer. Être étudiant, c'est passer 2, 3 ans ou plus dans une université. Autant que ce soit l'occasion de faire des rencontres, d'agir ensemble, de s'amuser et de préparer notre avenir en faisant des projets concrets à l'université. Pas question de s'ennuyer et de se retrouver seul dans son coin !

<http://fabrique-paris8.tumblr.com>

Groupe facebook :

<https://www.facebook.com/groups/fabriqueparis8>

Twitter : @fabrique_paris8

Mél. thomas@fabrique-etudiante.fr

Salle B 035 bis

Solidaires Étudiant-e-s Saint-Denis – Paris 8



Solidaires Étudiant-e-s Saint-Denis – Paris 8 est un syndicat de lutte autogestionnaire qui travaille à être un lieu d'émancipation et d'apprentissage d'outils militants. Nous luttons pour une université ouverte à tous(tes) en nous plaçant à la fois sur le plan de l'aide juridique et de la lutte directe. Nous nous occupons aussi des problèmes de droit du travail en lien avec L'union Syndicale Solidaires, dont nous sommes membres. Par ailleurs, nous organisons des rencontres pour discuter tous ensemble de la société, de l'université... Notre histoire s'inscrit dans la continuité de celle de SUD étudiant Paris 8, qui a décidé de rejoindre une nouvelle fédération de syndicats de luttes étudiantes en janvier 2013, appelée Solidaires Étudiant-e-s – Syndicats de lutte. Sud étudiant Paris 8 existe depuis 2006 sur l'université de Saint-Denis.

<http://solidairesetudiantesp8.over-blog.com>

www.solidaires-etudiant-e-s.org/syndicats/paris-8

Mél. sudparis8@gmail.com

Salle C 012

UEAF (Union des Étudiants Algériens de France)



Association qui œuvre pour la défense des intérêts moraux et matériels de tous les étudiants, l'UEAF organise la solidarité, l'orientation et l'accompagnement des étudiants en difficulté.

L'UEAF met en place des permanences tout au long de l'année universitaire pour accompagner les étudiants étrangers dans leurs démarches administratives et universitaires. Elle organise des manifestations diverses pour la promotion de la culture méditerranéenne, en général, et algérienne, en particulier (conférences, expositions, colloques, concerts...). Elle est un trait d'union, d'échanges, de coopération et de solidarité entre les deux rives de la Méditerranée.

Mél. ueafparis8@gmail.com

Aghiles Ait-Mammar : 01 49 40 64 32

06 99 35 13 15 – 06 50 34 30 18

Salle C 011

UNEF (Union Nationale des Étudiants de France)



Présente sur l'ensemble des universités de France, l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) est la première organisation syndicale étudiante au niveau national et à Paris 8. Indépendante des partis politiques, elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants. L'UNEF défend les droits des étudiants au quotidien : obtention d'une bourse, obtention d'un titre de séjour, d'un logement au CROUS, règlement d'un problème d'examen ou d'inscription..., l'action collective nous permet de faire respecter nos droits et d'en gagner de nouveaux.

www.unef.fr

Mél. unef.paris8@gmail.com

Sarah Louchet : 01 49 40 64 99

Salle ME-23



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

Adresses utiles aux étudiants

Alliance française

101, bd Raspail – 75006 Paris
Tél. 01 42 84 90 00 – www.alliancefr.org
Métro : St-Placide (Ligne 4),
Rennes ou Notre Dame des Champs (Ligne 12)

BAPU (Bureau d'aide psychologique universitaire)

44, rue Henri Barbusse – 75005 Paris
Tél. 01 43 29 65 72 – www.bapuluxembourg.net
30, rue Pascal – 75005 Paris
Tél. 01 43 31 31 32 – www.fsef.net

CANOPÉ (réseau de création et d'accompagnement pédagogique)

4, avenue du Futuroscope – Téléport 1
BP 80158 – 86961 Futuroscope cedex
Tél. 05 49 49 78 78 – www.reseau-canope.fr

CIDJ (Centre d'Information Documentation Jeunesse)

101, quai Branly – 75015 Paris
Tél. 01 44 49 12 00 – www.cidj.com

CIO des enseignements supérieurs

Place de la Sorbonne – 1, rue Victor Cousin – 75005 Paris
Tél. 01 40 46 23 13 – ce.ciosup@ac-paris.fr

Cité internationale universitaire

17, bd Jourdan – 75014 Paris
Tél. 01 44 16 64 00 – www.ciup.fr

CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

2, boulevard Nicéphore Niépce
86360 Chasseneuil-du-Poitou
Tél. 05 49 49 94 94 – www.cned.fr

Documentation française

29, quai Voltaire – 75007 Paris
Tél. 01 40 15 71 10 – www.ladocumentationfrancaise.fr

Compagnie des experts traducteurs et interprètes en exercice près la Cour d'appel de Paris

(toutes traductions officielles). Voir liste à l'Université
(SCUIO-IP), dans les mairies et les préfetures.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

1, rue Descartes – 75005 Paris – Tél. 01 55 55 90 90
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

CROUS (Logements, restaurants, bourses)

CROUS de Créteil

70, av. du Général de Gaulle – 94000 Créteil
Tél. 01 43 77 50 53 – www.crous-creteil.fr

CROUS de Paris

35, av. Georges Bernanos – 75005 Paris
Tél. 01 40 51 36 00 – www.crous-paris.fr

CROUS de Versailles

145 bis, bd de la Reine – 78000 Versailles
Tél. 01 40 51 62 00 – www.crous-versailles.fr

ÉSPÉ

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

ÉSPÉ de Créteil

Rue Jean Macé – 94380 Bonneuil-sur-Marne
Tél. 01 49 56 37 00 – espe.u-pec.fr

ÉSPÉ de Paris

10, rue Molitor – 75016 Paris
Tél. 01 40 50 25 92 – www.espe-paris.fr

ÉSPÉ de Versailles

5, rue Pasteur – 78100 St-Germain-en-Laye
Tél. 01 30 87 47 00 – www.espe-versailles.fr

Rectorats

Rectorat de Créteil

4, rue Georges Enesco – 94000 Créteil
Tél. 01 57 02 60 00 – www.ac-creteil.fr

Rectorat de Paris

94, avenue Gambetta – 75020 Paris
Tél. 01 44 62 40 40 – www.ac-paris.fr

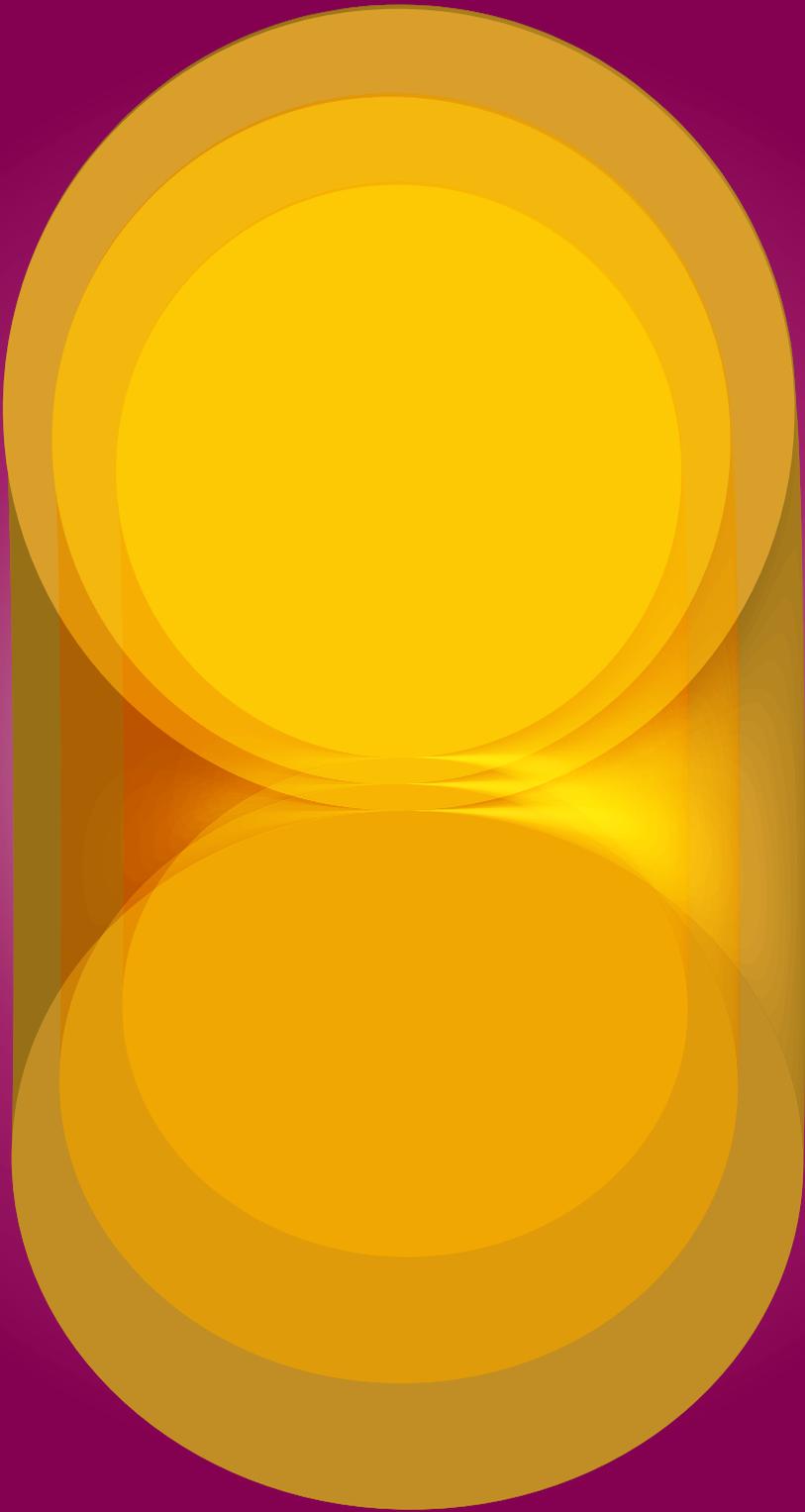
Rectorat de Versailles

3, bd de Lesseps – 78017 Versailles cedex
Tél. 01 30 83 44 44 – www.ac-versailles.fr

ÊTRE ÉTUDIANT À SAINT-DENIS

- 113 ● Saint-Denis et son territoire
- 114 ● Saint-Denis : ville des rois morts et du peuple vivant !

7





ÊTRE ÉTUDIANT À SAINT-DENIS

Saint-Denis et son territoire

Une ville dynamique

Avec plus de 110 000 habitants, Saint-Denis occupe le 3^e rang de la région par sa population. Dynamique, la ville connaît un fort taux de croissance et accueille 1 000 nouveaux habitants chaque année. Saint-Denis est la ville qui construit chaque année le plus de logements sociaux en Île-de-France. De nombreuses entreprises s'implantent à Saint-Denis, faisant de ce territoire une ville en renouveau.

Saint-Denis est engagée dans un vaste programme de rénovation urbaine. De nombreux commerces participent à l'animation du centre-ville. L'accès au centre-ville a été rendu aux piétons. Il se tient à Saint-Denis le plus grand marché d'Île-de-France (mardi, vendredi et dimanche).

Les temps forts annuels de Saint-Denis

Saint-Denis est une scène ouverte. Tout au long de l'année, fêtes, festivals et initiatives annuelles invitent à profiter de la ville « autrement » et à découvrir toute sa vitalité créative :

- fête de Saint-Denis (octobre) ;
- foire des savoir-faire solidaires (décembre) ;
- journées cinématographiques dionysiennes (février) ;
- panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient (mars/avril) ;
- fête des tulipes (avril) ;
- festival de Saint-Denis + festival Métis (juin) ;
- festival Hip-Hop et des cultures urbaines (juin) ;
- pique-nique de rentrée (fin août/début septembre).

Plaine Commune

Plaine Commune est née de la volonté de neuf villes de rassembler leurs talents et leurs compétences : Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains, Villetaneuse et Saint-Ouen. Comptant plus de 410 000 habitants, cette association forme un territoire porteur de projets.

La Charte Entreprise-territoire

Plaine Commune propose aux entreprises de signer la Charte Entreprise-Territoire. Les entreprises signataires s'engagent sur des actions concrètes au bénéfice des habitants et du territoire : embauche directe, contrat en alternance, accueil de stagiaires, versement de la taxe d'apprentissage à des établissements du territoire,

embauche de travailleurs handicapés, soutien à la création d'entreprises *via* la Plate-Forme d'Initiative Locale, recours à la sous-traitance locale...

La Cité européenne du cinéma

La Cité du cinéma, initiative lancée par le cinéaste Luc Besson, ambitionne de devenir le plus grand studio de cinéma d'Europe. Situé dans le quartier de Pleyel, le site offre notamment 9 plateaux de tournages répartis sur 13 000 m², des ateliers pour les décors, le stockage du matériel, des boutiques et des restaurants.

Le Campus Condorcet Paris-Aubervilliers

À la Plaine, ouvrira en 2019 une nouvelle université qui ambitionne de devenir le premier pôle universitaire français en sciences humaines. Il est constitué de deux emplacements. Le premier site s'établit place du Front Populaire au métro de la ligne 12. Le second site est implanté à la Porte de la Chapelle. Ces pôles accueilleront 20 000 étudiants et enseignants-chercheurs. Le projet Condorcet associe 9 centres d'enseignement supérieur et de recherche : le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), l'École Nationale des Chartes (ENC), l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), l'Institut National d'Études Démographiques (INED) et les Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et Paris 13 Nord.





ÊTRE ÉTUDIANT À SAINT-DENIS

Saint-Denis : ville des rois morts et du peuple vivant !

Office de tourisme Plaine Commune-Grand Paris

Vous y trouverez toutes les informations sur la vie de la ville et la billetterie (manifestations sportives et culturelles).

Horaires :

Ouvert 7 jours sur 7 (sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)

Du lundi au dimanche de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 18 h

Jours fériés de 10 h à 14 h (fermeture de la boutique et billetterie)

1, rue de la République

Tél. 01 55 87 08 70 – Fax 01 48 20 24 11

www.tourisme-plainecommune-paris.com

infos@plainecommunetourisme.com

Les lieux d'histoire et de patrimoine

La Basilique de Saint-Denis



Premier chef-d'œuvre monumental de l'art gothique, la Basilique de Saint-Denis est la nécropole des rois de France. La Basilique a été conçue par l'abbé Suger au XII^e siècle. Elle est à la fois un témoignage précieux de l'histoire, de l'architecture et un symbole de l'histoire de France.

Entrée gratuite pour les moins de 25 ans.

1, place de la Légion d'honneur

Tél. 01 48 09 83 54

La maison d'éducation de la Légion d'honneur

Ouverte en 1811 à proximité de la Basilique, la maison d'éducation de la Légion d'honneur est un lycée public qui accueille des jeunes filles, dont les membres de la famille ont reçu la Légion d'honneur.

L'office du tourisme organise des visites un samedi par mois.

5, rue de la Légion d'honneur – Tél. 01 48 13 13 33

Les Archives nationales

Le site de Pierrefitte-sur-Seine conserve les archives postérieures à la Révolution française et des archives d'origine privée.

Ce bâtiment contemporain a été inauguré en 2013. L'édifice principal, recouvert d'une peau d'aluminium et de verre opaque, accueille les magasins et ateliers destinés à assurer, à l'aide des dernières technologies, la restauration, la conservation et l'archivage des documents. Le site est ouvert au public sur présentation d'une carte d'identité et accueille des expositions temporaires.

59, rue Guynemer

93380 Pierrefitte-sur-Seine

Tél. 01 75 47 20 02

www.archivesnationales.culture.gouv.fr/pierrefitte

Les Archives municipales

Les archives municipales conservent l'histoire de Saint-Denis. Elles communiquent au public des documents du Moyen Âge jusqu'à nos jours : dossiers, registres, cartes, plans, photographies, maquettes, affiches, films, imprimés, archives sonores et électroniques.

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 13 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Mairie de Saint-Denis, 2 place du Caquet

Tél. 01 49 33 63 70

www.archives.ville-saint-denis.fr

Le Stade de France

Réalisé pour la Coupe du Monde de football de 1998, le Stade compte plus de 80 000 places assises et couvertes. De nombreux événements sportifs et culturels sont régulièrement organisés, avec cette année, l'accueil de 7 matches de l'Euro 2016. Le Stade propose des visites pour les individuels et les groupes.

www.stadefrance.com





Les lieux culturels

Le musée d'art et d'histoire

Entre la basilique et le Stade de France, le musée d'art et d'histoire vous accueille pour une visite insolite dans le cadre plein de charme d'un carmel du XVII^e siècle. Le musée abrite des collections uniques, consacrées notamment à la ville de Saint-Denis, à l'archéologie médiévale, à la Commune de Paris de 1871 et à Paul Éluard.

22 bis, rue Gabriel Péri

Tél. 01 42 43 05 10

www.musee-saint-denis.fr – musee@ville-saint-denis.fr

Actualités 2016-2017

- *Autour du poème Liberté, Paul Éluard et Fernand Léger en dialogue*

(18 novembre 2016 – 27 février 2017)

Poète, collectionneur et ami des artistes, Paul Éluard (1895-1952) a développé, dans la première moitié du XX^e siècle, une pratique ouverte et pluridisciplinaire qui l'a régulièrement conduit à aborder d'autres arts. Avec l'exposition *Autour du poème Liberté, Paul Éluard et Fernand Léger en dialogue*, le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis poursuit l'exploration des amitiés fructueuses que le poète a entretenues avec ses contemporains, et en particulier avec son ami, le peintre Fernand Léger.

- *Rotation des collections permanentes sur la Guerre de 1870 et la Commune de Paris de 1871*

Fermées en fin d'année pour travaux de rénovation, les salles d'exposition permanente, consacrées à la Guerre de 1870 et à la Commune de Paris de 1871, rouvriront début 2017. Une nouvelle sélection d'œuvres sur papier sera alors présentée : issus des réserves du musée, estampes, dessins et photographies ont été étudiés et restaurés pour l'occasion.

- *Chapelle vidéo 10, La peau vive*

(10 mars 2017 – 29 mai 2017)

L'exposition est consacrée à Frédéric Nauczyciel, un artiste vidéaste qui donne à voir les langages contemporains du corps comme le tatouage et le *voguing*, une danse performative des communautés homosexuelles et transgenres noires américaines, née à Harlem dans les années 60/70.

L'Unité d'archéologie

Adossée au musée d'art et d'histoire, l'unité d'archéologie effectue chaque année une dizaine d'opérations préventives. Sur les 1 200 hectares du territoire communal, près de 50 sites ont été recensés. Grâce aux fouilles réalisées, l'unité a constitué un fonds composé de près de 40 000 objets qui a donné lieu à l'édition de nombreux ouvrages.

8, rue Franciade

Tél. 01 83 72 23 20

archeologie@ville-saint-denis.fr

Le théâtre Gérard Philipe

Centre de création et de diffusion théâtrales, le théâtre Gérard Philipe connaît depuis de nombreuses années un rayonnement national en proposant une programmation diversifiée où se rencontrent les différentes tendances du théâtre contemporain. Des navettes sont proposées gratuitement pour vous ramener le soir chez vous (sur réservation).

59, boulevard Jules Guesde

Tél. 01 48 13 70 00

www.theatregerardphilipe.com

info@theatregerardphilipe.com

Les médiathèques

Les médiathèques de Plaine Commune sont constituées en réseau. L'accès aux médiathèques est libre et gratuit. L'inscription est gratuite pour le prêt à domicile des 850 000 documents (livres, magazines, CD et DVD).

www.mediatheques-plainecommune.fr

Médiathèque Centre Ville

4, place de la Légion d'honneur

Tél. 01 49 33 92 40





Le cinéma l'Écran

Cinéma d'art et d'essai. Deux salles fonctionnent 7 jours sur 7 toute l'année, des rencontres, des débats avec le monde du cinéma.

14, passage de l'Aqueduc
Tél. 01 49 33 66 88 – www.lecranstdenis.org

Tarif : 6 € pour les étudiants

Le cinéma Gaumont

8, rue du Mondial 1998
Tél. 08 92 69 66 96

Le Conservatoire

Le Conservatoire propose un enseignement de musique et de danse pour enfants et adultes. Il est ouvert le soir en semaine, ainsi que la journée du mercredi et du samedi.

15, rue Catulienne
Tél. 01 83 72 20 45
conservatoire@ville-saint-denis.fr

L'école d'arts plastiques Gustave Courbet

L'école municipale d'arts plastiques Gustave Courbet propose des ateliers de dessin et d'arts plastiques aux adultes. Tarif réduit de 50 % pour les étudiants.

51, rue Auguste Poullain
Tél. 01 83 72 21 30
ecole.arts.plastiques@ville-saint-denis.fr

L'académie Fratellini

L'académie Fratellini est un lieu de spectacle et de formation aux arts du cirque. L'académie forme de nombreux apprentis et propose des séances d'entraînement pour les non-initiés, avec une programmation régulière de spectacles.

1-9 rue des Cheminots
93210 La Plaine Saint-Denis
Tél. 01 49 46 00 00
Réservation : 01 72 59 40 30
www.academie-fratellini.com

Le 6B

Le 6b est un lieu de création artistique et de diffusion qui souhaite être acteur du territoire sur lequel il est implanté.

Il réunit aujourd'hui 161 résidents sur 7 000 mètres carrés et accueille des professionnels, des associations et des individus passionnés : artistes, architectes, musiciens, cinéastes, graphistes, artisans, travailleurs sociaux... Chacun d'eux exerce son métier, son art au sein d'une centaine d'ateliers et bureaux et participe à la vie des espaces communs de création, de convivialité et de diffusion (espace d'exposition, salle de projection, salle de danse, restaurant associatif...).

6-10, quai de Seine
Tél. 01 42 43 23 34
www.le6b.fr

Le centre nautique La Baleine



Le centre nautique dispose d'un bassin de 25 mètres, d'une fosse de plongée (réservée aux plongeurs encadrés), d'un bassin ludique, d'un toboggan, d'un jacuzzi, ainsi que d'un solarium.

3, avenue Jean Moulin
Tél. 01 48 21 01 48



La Maison de la jeunesse

12, place de la Résistance et de la Déportation
Tél. 01 83 72 20 90

Cette structure est un lieu d'accueil pour les jeunes. Elle accueille dans ses murs :

- **La Cyber Base**

Mise à disposition de nombreux ordinateurs et présence d'accompagnateurs.

Tél. 01 42 43 11 55
Cyberbase@ville-saint-denis.fr

- **Le Bureau d'Information Jeunesse (B.I.J.)**

Destiné aux 18-30 ans, le B.I.J. propose près d'une quinzaine de services dont une billetterie à tarif réduit, la mise à disposition de journaux et des bilans de santé jeunes gratuits.

Tél. 01 83 72 20 89

- **La ligne 13 : salle de spectacles**

Cette structure dispose d'une salle de spectacles de 300 places. Une programmation est proposée par des artistes. La salle peut être utilisée par les artistes débutants qui souhaitent s'y produire.

Tél. 08 99 23 76 53
ligne13@ville-saint-denis.fr

La Maison de la vie associative

La Maison apporte une aide logistique et des informations aux associations de la ville ou de l'université Paris 8. Elle est en relation avec les associations de Saint-Denis.

19, rue de la Boulangerie
Tél. 01 83 72 20 40
maison.vie.associative@ville-saint-denis.fr

Engagement étudiant solidaire

La ville de Saint-Denis propose un soutien financier de 2 000 euros aux étudiants résidant à Saint-Denis, qui s'investissent dans le milieu associatif local. Cette aide est versée en deux fois au cours de l'année scolaire. Date limite de dépôts des dossiers de candidature : mi octobre 2015.

www.ville-saint-denis.fr/engagement-étudiant-solidaire

Le journal de Saint-Denis

Hebdomadaire d'informations locales qui sort le mercredi.

59, rue de la République (2^e étage)
Tél. 01 55 87 26 80
www.lejds.com

Services publics

La Mairie de Saint-Denis

Les services administratifs sont ouverts les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 17 h, le mercredi de 8 h 30 à 19 h, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h

(uniquement les services état-civil, élections, prestations administratives, enfance et enseignement).

2 place du Caquet
Tél. 01 49 33 66 66
www.ville-saint-denis.fr

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Accueil Saint-Denis
9 boulevard de la Commune de Paris
Tél. 08 10 25 93 10 (prix d'un appel local)

La Maison de Justice et du Droit de Saint-Denis

La Maison propose un service d'orientation et d'aide juridique.

16, rue des Boucheries
Tél. 01 55 84 05 30

La sous-préfecture

39 bis rue de Strasbourg
Tél. 01 49 33 94 44

Le tribunal d'instance

1, passage des Deux Pichets
Tél. 01 48 13 37 80

Le commissariat central de Saint-Denis

15, rue Jean Mermoz
Tél. 01 49 71 80 00

L'université Paris 8 et la ville de Saint-Denis ont signé une Charte de partenariat qui ouvre de nombreuses collaborations dans les domaines associatif, culturel, social et sportif.

Dans le cadre de cette Charte, les services de santé de Paris 8 peuvent orienter les étudiants vers les services municipaux.

**Service commun d'information,
d'orientation et d'insertion
professionnelle**

2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex

Tél. 01 49 40 67 18
e-mail scuio@univ-paris8.fr

.....
Directrice de publication : Danielle Tartakowsky

Le guide de l'étudiant 2016/2017 de l'université Paris 8
a été réalisé par Éléonore Bourdeaux et Stéphane Guenoun
avec la collaboration du service communication

.....
Toutes suggestions, critiques ou informations complémentaires
peuvent être adressées au SCUIO-IP de l'université Paris 8

Dépôt légal : 2^e trimestre 2016

Photos :
Christelle d'Erfurth
ACA, service de la vie étudiante, SUAPS,
service communication de l'Université

Conception graphique, mise en page et impression
biàlec, 54180 Heillecourt (France)
Dépôt légal n° 88387 – juin 2016



2, rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex
www.univ-paris8.fr